



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



## PREMIERE PARTIE – LA STRUCTURE

<b>I – LA COMPÉTENCE ET LES STATUTS</b> .....	<b>6</b>
<b>II – LE TERRITOIRE ET LA POPULATION</b> .....	<b>7</b>
<b>III – L’ORGANISATION ET LES MOYENS</b> .....	<b>10</b>
<b>A - L’ORGANISATION</b> .....	<b>10</b>
1) <i>les organes politiques</i> .....	<b>10</b>
2) <i>Les services</i> .....	<b>11</b>
<b>B - LES RESSOURCES MATERIELLES, HUMAINES ET FINANCIERES</b> .....	<b>12</b>
1) <i>Les équipements</i> .....	<b>12</b>
a) L’Unité de Valorisation Énergétique (UVE).....	<b>12</b>
b) Le centre de tri .....	<b>14</b>
c) La plate-forme de compostage.....	<b>15</b>
d) Les quais de transfert .....	<b>16</b>
e) Les déchèteries.....	<b>19</b>
f) Le matériel roulant.....	<b>21</b>
g) Les locaux administratifs, techniques et sociaux .....	<b>22</b>
2) <i>Les ressources humaines</i> .....	<b>24</b>
3) <i>Les finances</i> .....	<b>27</b>
Les grands chiffres de 2013.....	<b>27</b>
Ratios et dette.....	<b>28</b>
Dépenses de fonctionnement 2013.....	<b>30</b>
Recettes de fonctionnement 2013 .....	<b>30</b>
Dépenses d’investissement 2013.....	<b>31</b>
Recettes d’investissement 2013.....	<b>31</b>
Répartition des charges et des produits .....	<b>32</b>

## DEUXIEME PARTIE - LE SERVICE

<b>I- LA COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS</b> .....	<b>34</b>
<b>A - L’INFORMATION DES USAGERS SUR L’ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>34</b>
<b>B - L’ACCOMPAGNEMENT DU GESTE DE TRI DES USAGERS</b> .....	<b>35</b>
<b>II- LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS</b> .....	<b>36</b>
<b>A - LA RECEPTION ET LE TRANSFERT DES DECHETS</b> .....	<b>36</b>
1) <i>La prise en charge des collectes réalisées par les SICTOM</i> .....	<b>36</b>
Les emballages ménagers et journaux magazines .....	<b>38</b>
Les tout-venant.....	<b>40</b>
Les ordures ménagères .....	<b>41</b>
Les végétaux.....	<b>42</b>
Le verre .....	<b>43</b>
2) <i>La prise en charge des apports dans les déchèteries</i> .....	<b>44</b>
<b>B- LE TRAITEMENT DES DECHETS</b> .....	<b>60</b>
<i>Le bois</i> .....	<b>62</b>
<i>Les cartons</i> .....	<b>64</b>
<i>Les DDS</i> .....	<b>65</b>
<i>Les DEEE</i> .....	<b>66</b>
<i>Les emballages et les journaux magazines</i> .....	<b>68</b>
<i>Les gravats</i> .....	<b>71</b>

<i>Les métaux</i> .....	73
<i>Les ordures ménagères</i> .....	75
<i>Les tout-venant</i> .....	76
<i>Les végétaux</i> .....	77
<i>Le verre</i> .....	79
<i>Les ampoules et néons</i> .....	80
<i>Les batteries</i> .....	81
<i>Les capsules Nespresso®</i> .....	82
<i>Les cartouches d'encre</i> .....	82
<i>Les extincteurs</i> .....	83
<i>Les huiles de vidanges</i> .....	84
<i>Les piles</i> .....	85
<i>Les piquants</i> .....	86
<i>Les radiographies</i> .....	86
<i>Les textiles</i> .....	87

## EDITORIAL

### RESPONSABILITE ET HUMANITE

Grâce à la confiance que lui a accordée le SICTOM de la région de Châteaudun en lui déléguant à son tour, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le traitement de ses déchets, SITREVA sert désormais un territoire de plus de 3200 km<sup>2</sup>, traitant à l'année 193 000 tonnes de déchets dont quelques 76 000 tonnes collectées au sein de 22 déchèteries.

Ces chiffres ne doivent pas nous impressionner : la taille ne justifie pas l'excès mais suppose au contraire retenue et tempérance, recul et vision de long terme. Nul à SITREVA n'est animé par l'esprit d'aventure, mais seulement par le goût d'une gestion publique saine et rationnelle.

Les membres du Comité syndical que j'ai l'honneur de présider gèrent SITREVA en « bons pères de famille », selon l'expression consacrée, assumant devant nos concitoyens le bon fonctionnement des services publics et la bonne gestion des deniers qui servent à les financer.

Ainsi s'exprime l'exigence de responsabilité à laquelle nous avons décidé de soumettre notre action quotidienne, mais qui ne prend sens que parce qu'associée à une seconde exigence : l'exigence d'humanité.

SITREVA est avant tout une organisation humaine : une équipe de 115 agents – près de 200 si l'on ajoute ceux des personnel de l'UVE et du centre de tri gérés en délégation de service public –, animée par un comité composé de 65 délégués – et autant de suppléants –, au service d'une population de plus 310 000 habitants. Sans considération de cette dimension humaine, l'action de SITREVA serait vide de sens.

C'est elle qui nous fait privilégier le dialogue et la recherche permanente du consensus dans nos prises de décision ; elle qui nous pousse à améliorer constamment les services publics dont nous avons la charge, conscients de leur impact décisif sur la vie quotidienne des habitants que nous servons.

C'est en soumettant constamment son action à ces deux exigences que SITREVA restera demain acteur du changement sans craindre de le subir. Confronté au double mouvement de réduction de la dépense publique et de réduction du volume de déchets produits, le sens de son action, l'optimisation de ses équipements, seront constamment réinterrogés. Notre capacité à y répondre conditionnera la durabilité et l'efficacité de notre action au service de nos populations et de la protection de leur environnement.

Le Président,

**Daniel MORIN**

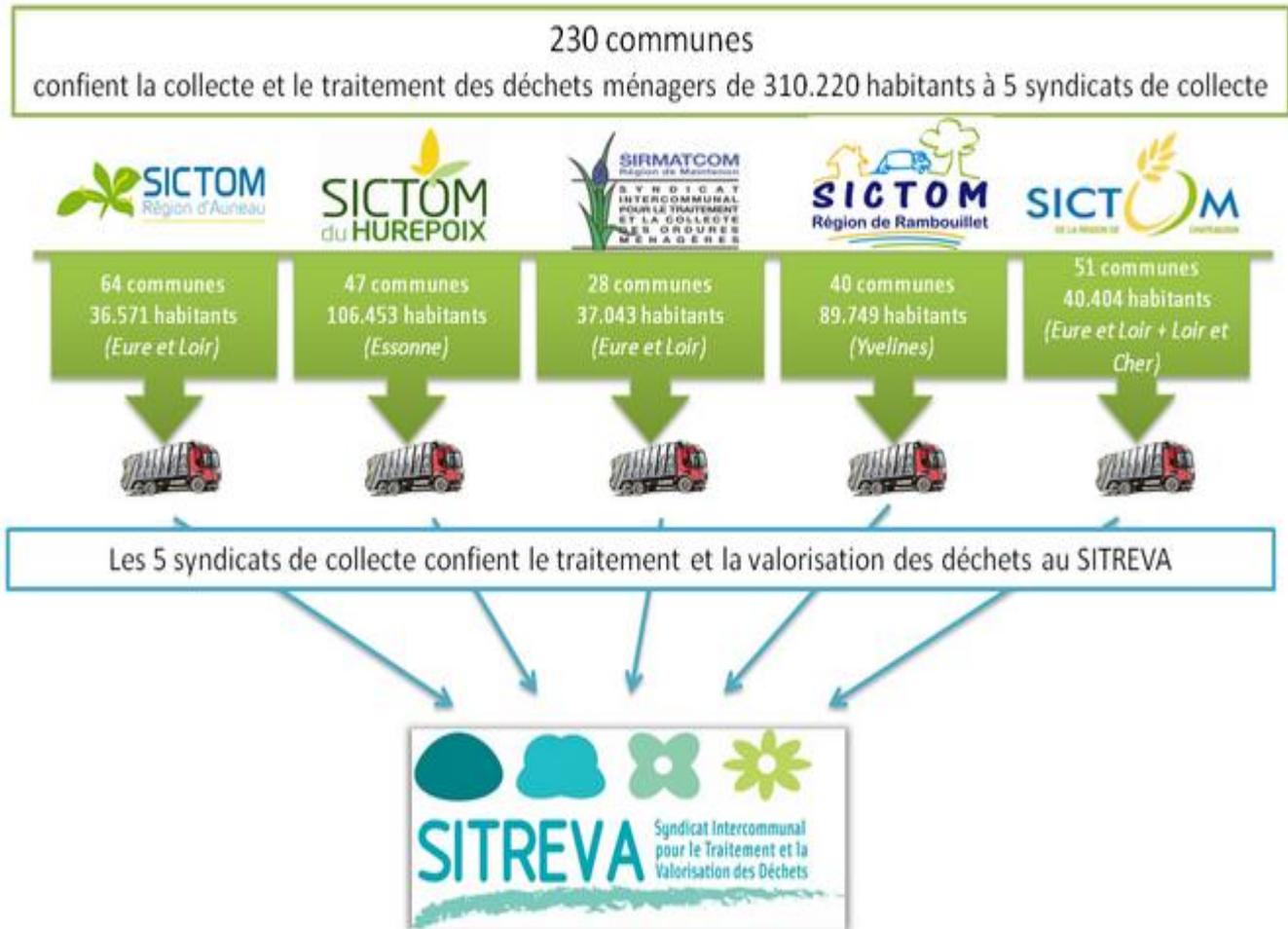




**PREMIERE PARTIE**  
**LA STRUCTURE**

## I – LA COMPÉTENCE ET LES STATUTS

SITREVA – Syndicat Intercommunal pour le TRaitement Et la VALorisation des déchets - est un établissement public qui a été créé le 1er mars 1994 afin d’assurer la compétence du traitement, de la valorisation et du transfert des déchets et l’exploitation des déchèteries que lui ont transférée à ce jour cinq syndicats de collecte.



Conformément à l’article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le syndicat est régi par les dispositions des chapitres 1<sup>ers</sup> et II du titre Ier du livre II du même code ainsi que par ses statuts, dernièrement modifiés par l’arrêté inter préfectoral du 10 juin 2013.

Son siège est fixé à l’adresse suivante : Le Bois Gaillard – 28150 Ouarville

Ses bureaux sont établis au 19 rue Gustave Eiffel à Rambouillet

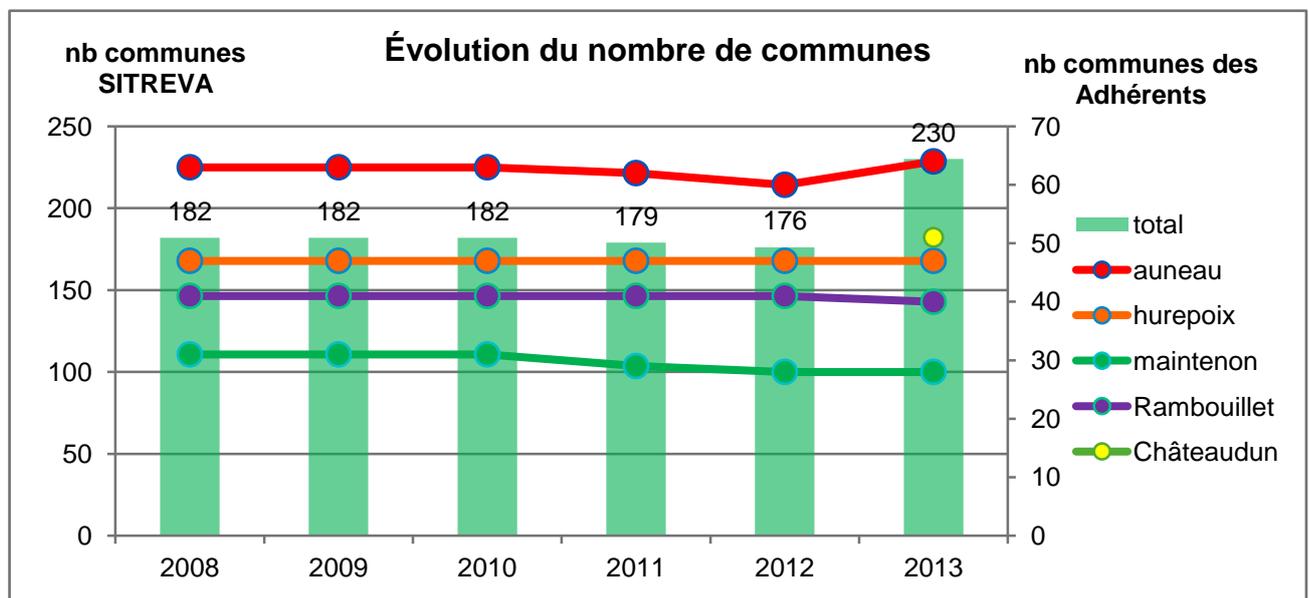
## II – LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

L'activité de SITREVA est répartie sur deux régions administratives (Ile de France et Centre) et sur quatre départements (Yvelines, Essonne, Eure et Loir, Loir et Cher). Ce vaste territoire de 3.223 km<sup>2</sup> se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d'habitats qui génèrent diverses natures de déchets.



De 2008 à 2012, le périmètre de SITREVA a été impacté par plusieurs modifications de la carte administrative :

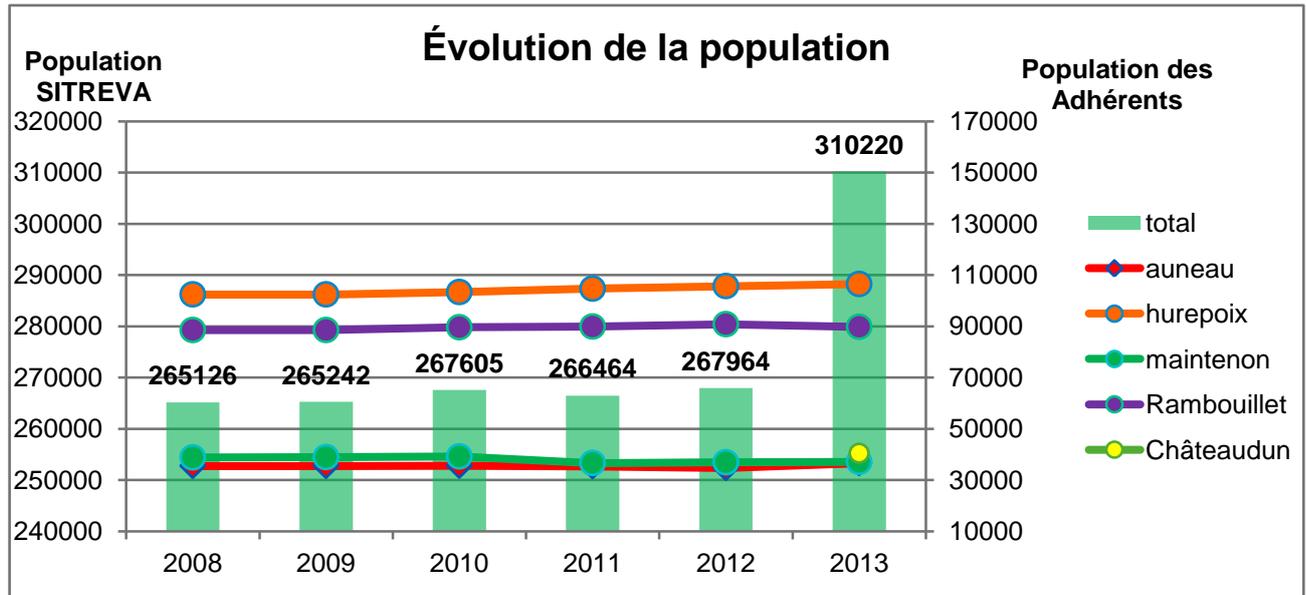
- Le SICTOM de la région d'Auneau a perdu les communes de Houville la Branche, Francourville et Voise qui ont rejoint l'agglomération de Chartres.
- Le SIRMATCOM de la région de Maintenon a perdu les communes de Coltainville et Jouy qui ont rejoint l'agglomération de Chartres.
- Les Communes de Bleury et St Symphorien le château ont fusionné, ne formant plus qu'une commune.
- Le SICTOM de la région de Rambouillet a perdu en 2013 la commune de Châteaufort qui a rejoint Versailles Grand Parc.
- Suite à la disparition du SIRTOM du pays Chartrain, les communes de Boncé, Montainville, Pézy et Theuville ont rejoint le SICTOM de la région d'Auneau.



Cependant, la population du territoire n'a cessé d'augmenter au cours de cette période, passant de 265 126 habitants en 2008 à 267 964 en 2012.

**En 2013, la carte du territoire a profondément évolué avec l'adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun au 1<sup>er</sup> juillet qui a fait augmenter de manière significative le nombre de communes (+51) et le nombre d'habitants (+40 404).**

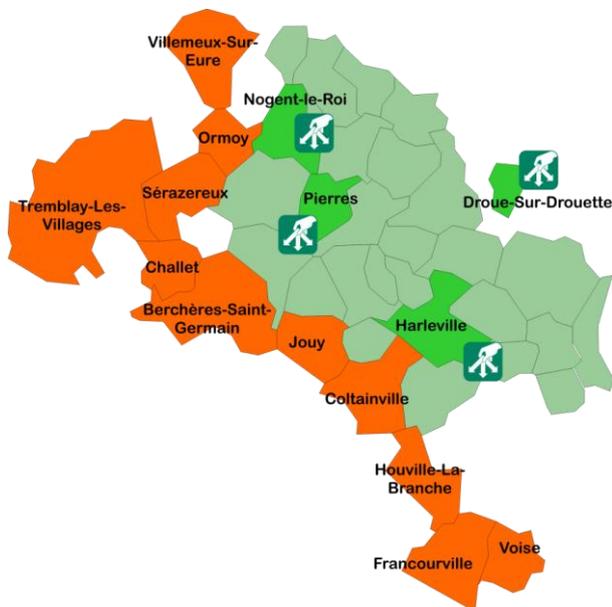
**Ainsi, au 31 décembre 2013, SITREVA traite les déchets ménagers de 310 220 habitants répartis entre 230 communes**



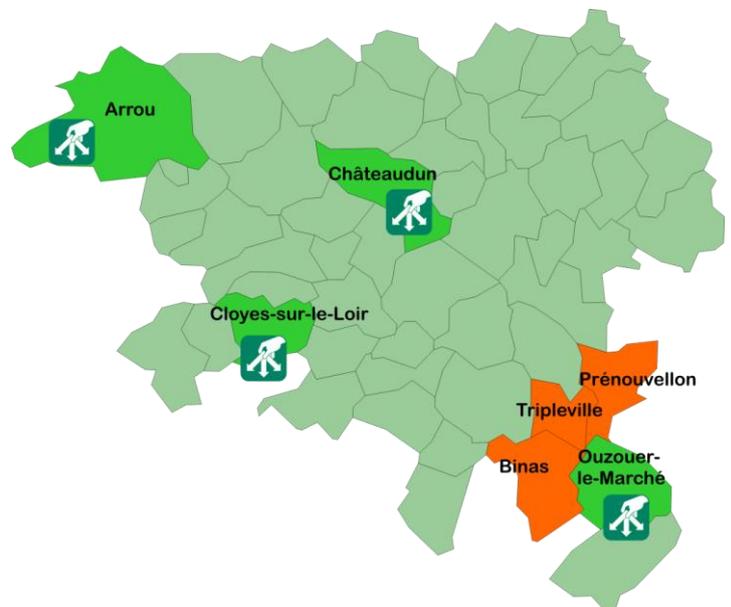
En outre, le périmètre d'action de SITREVA ne s'arrête pas aux frontières de son territoire administratif : 14 communes périphériques bénéficient pour leurs habitants, grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de SITREVA. Inversement, certaines communes situées en bordure du territoire de SITREVA bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

#### Communes extérieures bénéficiant d'une convention d'accès aux déchèteries de SITREVA

*En orange, les communes bénéficiant d'une convention d'utilisation des déchèteries de SITREVA.*



Jouxtant le territoire du **SIRMATCOM de la région de Maintenon**, ces communes dépendent de Chartres Métropole. Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de **SITREVA**.



Jouxtant le territoire du **SICTOM de la région de Châteaudun**, ces communes dépendent du SIEOM de Mer (Loiret). Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de **SITREVA**.

### III – L'ORGANISATION ET LES MOYENS

#### A - L'organisation

##### 1) Les organes politiques

SITREVA est un établissement public. A ce titre et conformément à ses statuts, il est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. L'organe exécutif de SITREVA est incarné par son président.

##### Le Comité syndical

Depuis l'adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun le 1er juillet 2013, le Comité syndical de SITREVA est composé de 65 délégués titulaires (et autant de suppléants) :

- 8 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région d'Auneau
- 22 délégués titulaires représentent le SICTOM de l'Hurepoix
- 8 délégués titulaires représentent le SIRMATCOM de la région de Maintenon
- 18 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Rambouillet
- 9 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Châteaudun

Le nombre de délégués de chaque SICTOM est déterminé au prorata de leur population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 5000 habitants.

##### Le Président et le Bureau

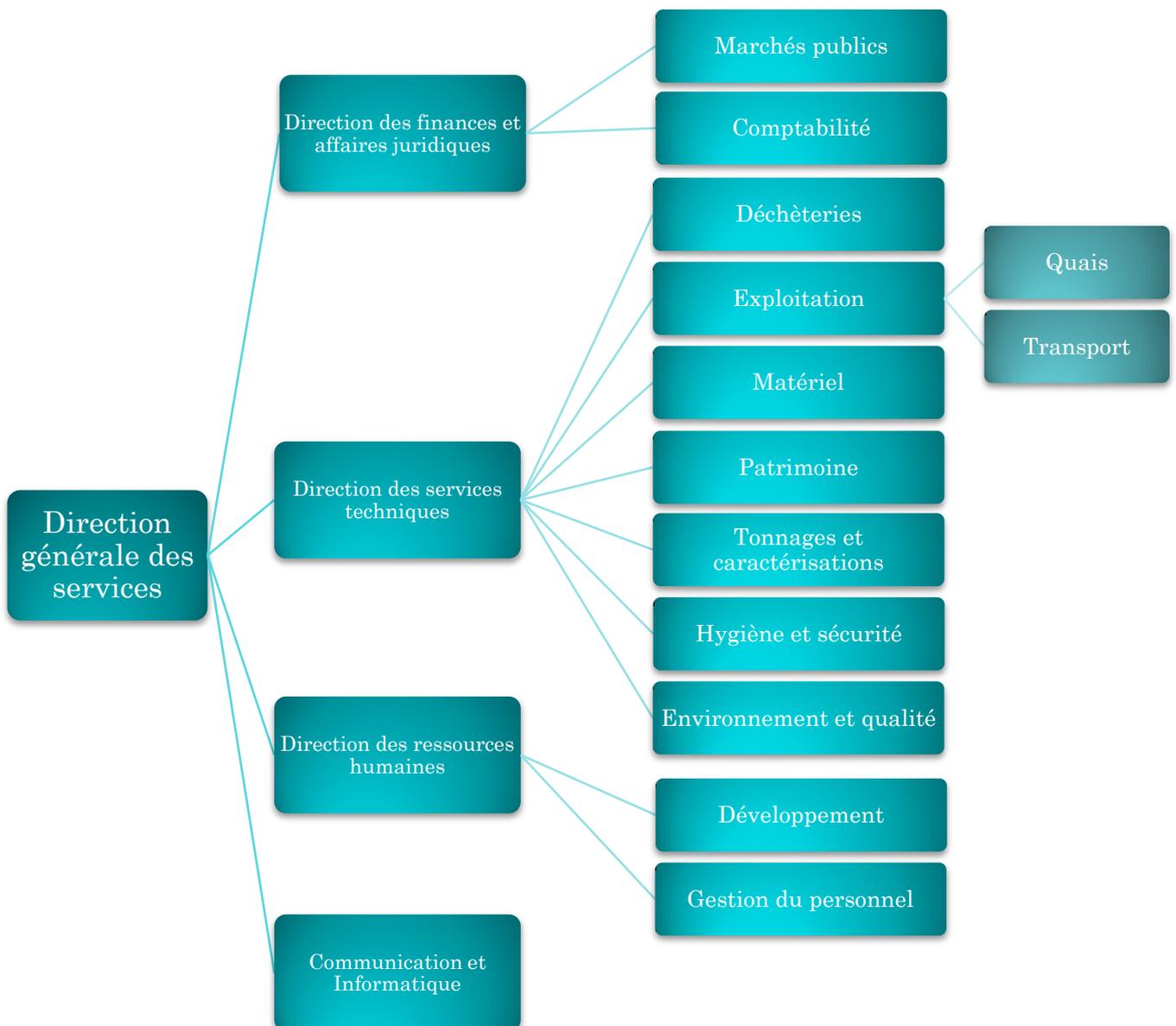
Le Président Daniel MORIN est assisté d'un Bureau Syndical de 25 membres dont 13 vice-présidents. Il conduit la politique définie par le comité syndical, exécute les décisions prises en comité et charge les services d'en assurer la mise en œuvre.

<b>Daniel MORIN</b> Président			
<b>Christian SCHOETTL</b> <i>Administration générale</i>	<b>Jean-Louis BAUDRON</b> <i>Valorisation</i>	<b>Benoît PETITPREZ</b> <i>Délégation de service public</i>	<b>Jean-Yves DEBALLON</b>
<b>Huguette BERAUD</b> <i>Communication</i>	<b>Daniel BONTE</b> <i>Déchèteries</i>	<b>Bruno COUTTÉ</b> <i>Environnement, qualité, sécurité</i>	<b>Daniel DEGARNE</b> <i>Relation entre le SITREVA et les syndicats de traitement des déchets limitrophes</i>
<b>Roland DUFILS</b> <i>Gestion du personnel</i>	<b>Dominique ECHAROUX</b> <i>Finances</i>	<b>Dominique GUERTON</b>	<b>Francis JARD</b> <i>Affaires juridiques</i>
<b>Gérard MARCONNET</b> <i>Transport et Transfert</i>			

## 2) Les services

SITREVA a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l’exploitation du centre de tri, situé à Rambouillet, et de l’Unité de valorisation énergétique, située à Ouarville : celle-ci est assurée par la société VALORYELE (filiale de SUEZ Environnement), dans le cadre d’une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans. L’ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie par 115 agents organisés en 4 pôles :

- Les services techniques
- Les finances et affaires juridiques
- Les ressources humaines
- La communication et l’informatique



## B - Les ressources matérielles, humaines et financières

### 1) Les équipements

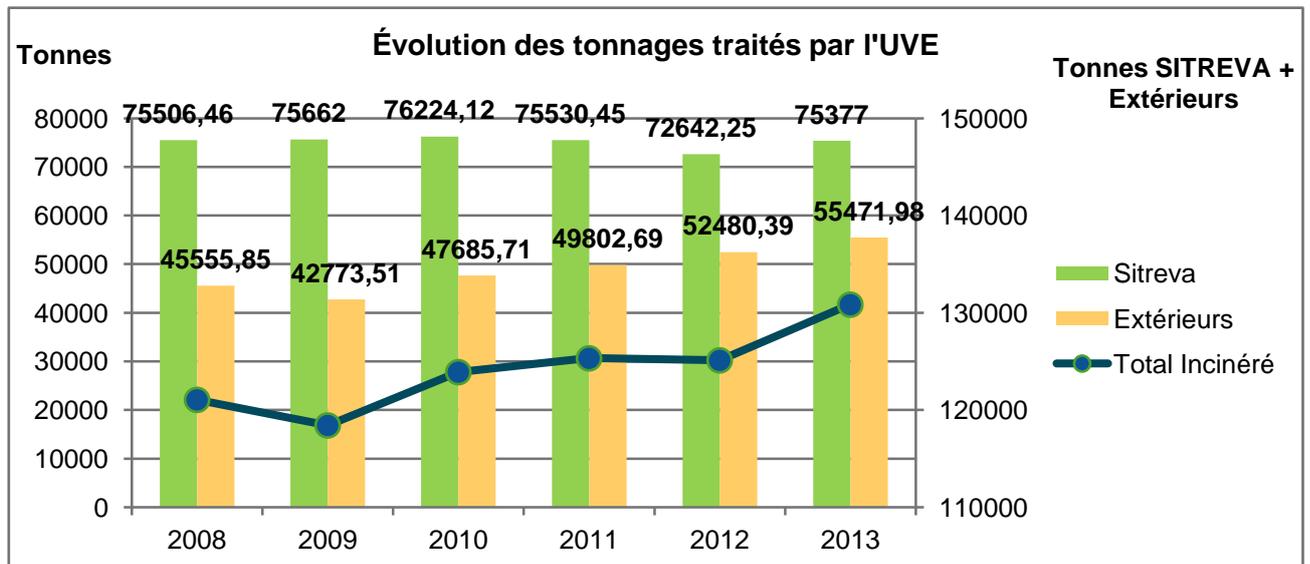
#### a) L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Située sur la commune de Ouarville en Eure et Loir, l'Unité de Valorisation Énergétique est exploitée en DSP par la société VALORYELE.

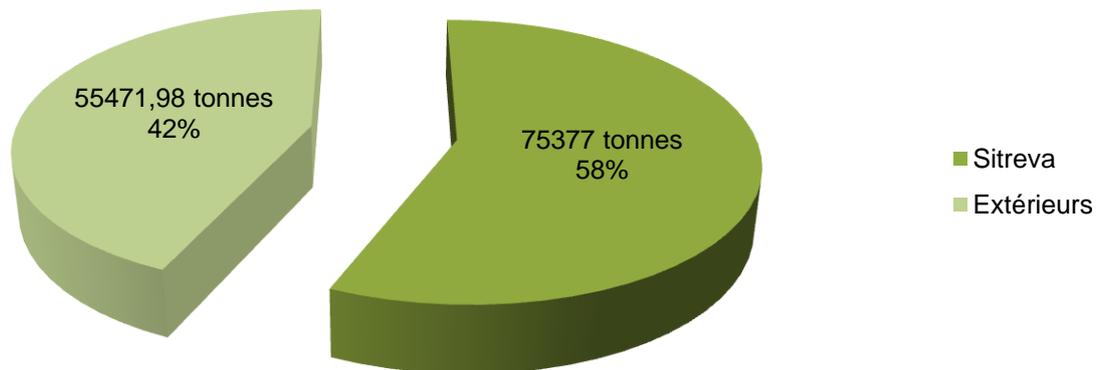
D'une capacité annuelle de 135.000 tonnes, l'usine peut produire jusqu'à 70.000 MWh d'électricité par an.



En 2013, l'UVE a valorisé 130.848 tonnes de déchets.



### Répartition de la valorisation énergétique entre les apports SITREVA et les apports extérieurs - 2013

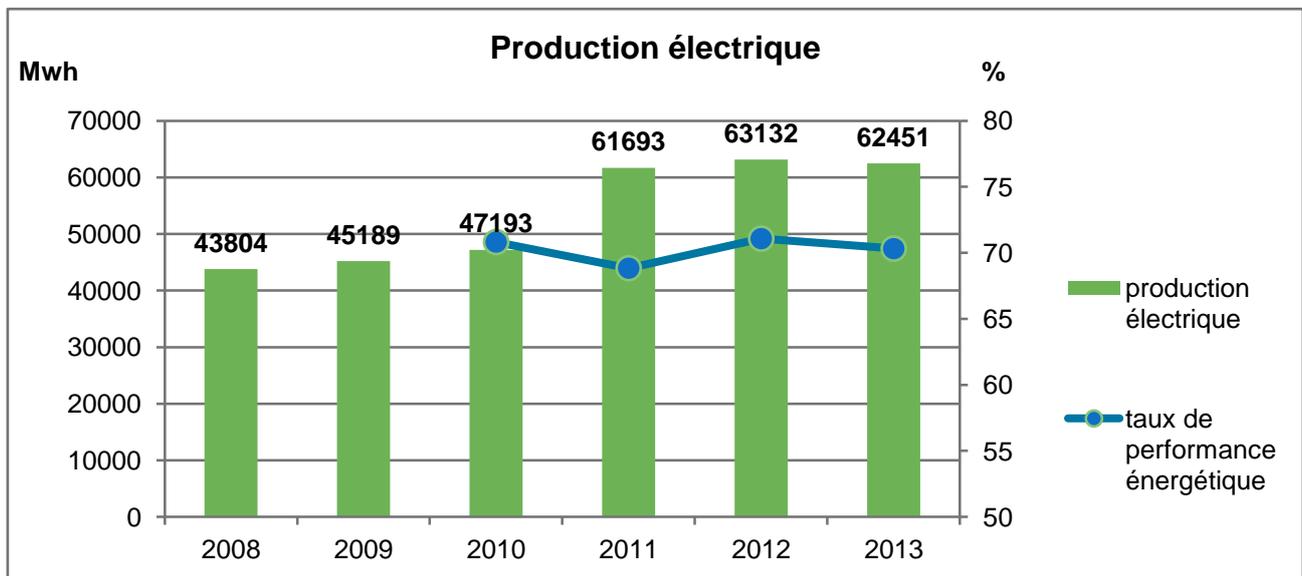


### Performance énergétique de l'usine

Le taux de performance énergétique de l'usine est de 70,32 % alors que le seuil à atteindre pour bénéficier d'une réduction de la TGAP est de 60%. Cette bonne performance, alliée à la norme ISO 14001, permet de bénéficier d'une TGAP réduite.

La production énergétique de l'usine s'élève **pour 2013 à 62.451 Mwh** soit la consommation d'une ville de 70.000 habitants.

48.934 Mwh sont redistribués sur le réseau EDF, le reste servant au fonctionnement de l'usine.



Les mesures de performance énergétique sont effectuées à partir du 1er juillet 2010. La baisse du taux en 2011 s'explique par des durées d'arrêts techniques plus longues.

*Depuis 2008, l'UVE a subi trois évolutions majeures.*

- Mises aux normes réglementaires du traitement des fumées concernant les oxydes d'azote (NOx) effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- Décision politique et économique de mesurer la performance énergétique de l'usine (installation d'équipements de mesure de l'autoconsommation électrique et thermique) qui, avec la certification ISO 14001 obtenue et garantie par VALORYELE, permet de bénéficier d'une TGAP à taux réduit. Effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2010.
- Mises en œuvre de la mesure en continu des dioxines furanes devant être effective au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

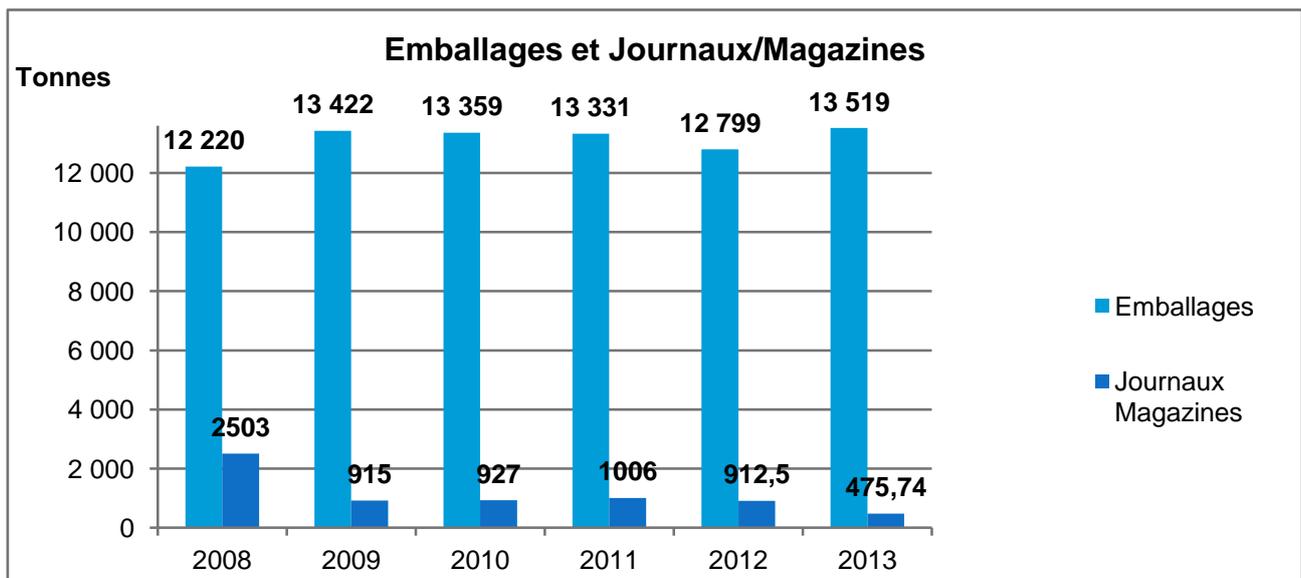
*b) Le centre de tri*

*Véritable unité industrielle, le centre de tri sert à optimiser la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.*

*Géré dans le cadre de la DSP par la société VALORYELE, toutes les collectes sélectives réalisées par les syndicats adhérents du SITREVA y sont triées.*

Les emballages issus de la collecte sélective sont triés manuellement et mécaniquement pour séparer les matériaux avant leur envoi en filière de recyclage.

40 personnes y sont employées, dont 22 trieurs. D'une capacité annuelle de 15.000 tonnes, tout ce qui y entre est valorisé. Une partie en valorisation matière et une autre partie en valorisation énergétique (les refus de tri).



### c) La plate-forme de compostage

*La plateforme de compostage de Ouarville est un site indispensable à l'écoulement de proximité des déchets verts produits par les usagers de la région d'Auneau.*

La production de compost est réalisée à partir des stocks de végétaux entrés l'année n-1 (en 2013 le compost est produit à partir des végétaux collectés en 2012).

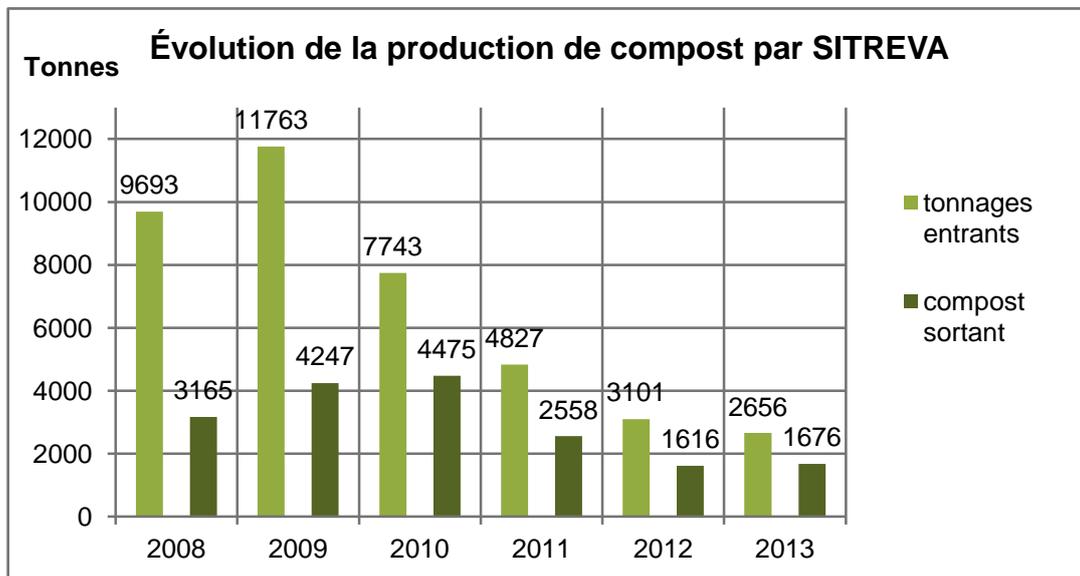
Un prestataire est mandaté pour effectuer le broyage plusieurs fois par an.

Le compost produit est régulièrement analysé et contrôlé. Des analyses pratiquées par un laboratoire permettent de rendre le produit conforme à la norme NFU-44-051.

Il est ensuite vendu aux agriculteurs locaux.



Les coûts de traitement des végétaux pratiqués par nos prestataires sont plus avantageux, ce qui explique la forte baisse des tonnages entrants sur la plateforme de compostage depuis 2009.



#### *d) Les quais de transfert*

*Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les quais de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.*

Les quais de transfert sont des sites de vidage des bennes de collectes et des caissons de déchèteries. Les déchets vidés sur ces sites sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquat.

Au 31 décembre 2013, SITREVA dispose de 4 quais de transfert.



Quai de Rambouillet (78)



Quai de Droue sur Drouette (28)



Quai de Ouarville (28)



Quai de Châteaudun (28)

Le Quai de transfert de Châteaudun se trouve sur le site de l'ancienne usine d'incinération qui a été remodelé fin 2013 pour y recharger les ordures ménagères du SICTOM de la région de Châteaudun, afin de les convoier vers l'UVE de Ouarville.

*Entre 2008 et 2013, les quais de transfert ont fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement, dans une logique de modernisation des sites ou bien consécutivement à l'évolution de l'activité de SITREVA. En outre, deux quais ont été créés : celui de Ouarville, et celui de Châteaudun.*

## Rambouillet

**2008 :**

- L'activité « encombrants » est transférée du site de Rambouillet Eiffel vers le site de Rambouillet Gousson.

**2010 :**

- Exploitation d'un **nouveau hangar** pour réceptionner, trier et évacuer à l'abri les **déchets diffus spécifiques** ('DDS)



**2012 :**

- Mise en place d'un **portique de lavage** pour poids-lourds.



- Création d'une **alvéole pour déchets végétaux** sur la déchèterie. Les usagers ne vident plus en caissons mais directement au sol.

**2013 :**

- Transformation du **logement gardien en locaux sociaux**.
- Retour sur le site de l'activité transport déchèteries.
- Création d'un parking pour y stationner les camions de collectes des déchèteries.

## Droue sur Drouette

2013 :

- Modification des **trémies de vidage** afin de permettre un vidage en **gravitaire** des ordures ménagères. Ce système permet de remplacer les semi-compactrices d'une capacité de 38 tonnes par des semi-remorques FMA (Fonds Mouvants Alternatifs), d'une capacité de 44 tonnes.

## Ouarville

2010 :

- Début de l'évolution du site de Ouarville en **quai multi matériaux**. Le site accueille les déchets de bois en provenance des déchèteries du Sictom de la région d'Auneau.

2011 :

- Mise en place des **murs de séparation** afin de créer des **casiers de stockage** pour les déchets.



- Construction d'un hangar pour entreposer matériel, engins et camions de collecte basés sur place. Le hangar permet de faire l'entretien courant des matériels.



2012 :

- L'activité du site s'étend définitivement à un quai de transfert multi matériaux. En plus du compostage des végétaux, les déchets de gravats à trier, tout-venant et bois y transitent.
- Couverture de la case tout-venant



## Châteaudun

### 2013

Début de la transformation de l'ancienne usine d'incinération de Châteaudun en quai de transfert. Le hangar est transformé afin de réceptionner les ordures ménagères au sol avant de les recharger en FMA.



### e) Les déchèteries

*Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre SITREVA et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.*

SITREVA se charge ensuite de les valoriser en les acheminant au sein des équipements appropriés.

Jusqu'au 1er juillet 2013, SITREVA gérait l'exploitation de 18 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du

SICTOM de la région de Rambouillet, 4 sur le secteur du SICTOM du Hurepoix, 4 sur le secteur du SIRMATCOM de la région de Maintenon, et 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau.

Depuis le 1er juillet 2013, 4 nouvelles déchèteries situées sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun s'ajoutent au parc existant, portant celui-ci à 22.

La carte d'accès en déchèterie permet aux usagers des 230 communes d'utiliser chacun de ces équipements. Au 31 décembre 2013, 55.408 cartes ont été distribuées.

*Entre 2008 et 2013, les déchèteries ont évolué de manière notable en confort d'utilisation et en sécurité, tant pour les usagers que pour les agents d'accueil.*

#### 2008 :

- Acquisition d'un **abris-benne** pour la déchèterie de Janville.



**2009 :**

- Début de l'**harmonisation des caissons**. 70% du parc est renouvelé. Tous les caissons ont la même contenance de 40 m<sup>3</sup> et sont peints et siglés aux couleurs de SITREVA. Ce chantier sera poursuivi jusqu'en 2013.
- Acquisition de **15 abris bennes** pour protéger les bennes destinées aux cartons.

**2010 :**

- Installation de **garde-corps fixes** et permanents faisant suite à une recommandation de la Commission de Sécurité des Consommateurs qui après avoir mené une étude pendant plusieurs mois sur plusieurs départements préconise entre autres d'équiper toutes les déchèteries de systèmes anti-chute.
- Acquisition de **40 caissons** de 40 M<sup>3</sup>.
- Mise en place de la **Carte d'accès** pour mieux gérer les flux de visiteurs.



**2011 :**

- **Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Roinville**. 3 quais sont ajoutés, ainsi qu'une nouvelle voie d'accès.
- Ces travaux marquent également le début de la campagne de changement des Bureaux d'accueil de la quasi-totalité des déchèteries. Les anciens Bungalows de type Algeco sont remplacés par des bâtiments en dur, plus confortables et plus résistants aux actes de vandalisme.
- La déchèterie de Pierres subit le même sort fin 2011 : 5 nouveaux quais, entrée et sortie distinctes et nouveau bureau d'accueil.
- Acquisition de **40 caissons** de 40 M<sup>3</sup>.

**2012 :**

- **Vidéo protection**. Pour remédier aux problèmes de vandalisme, de vol de matériaux, et pour assurer la protection des agents d'accueil, deux déchèteries (St Arnoult en Yvelines et Pierres) sont équipées d'un système de vidéo protection.
- Bilan positif : les sites équipés ne sont plus vandalisés, et l'on a pu constater une baisse des vols de métaux et DEEE.



**2013 :**

- Mise en place de **13 nouvelles armoires pour les DDS**.

- Profitant de la convention passée avec l'éco organisme EcoDDS, de nouvelles armoires de stockage ont été mises en place dans chaque déchèterie. Répondant aux normes environnementales, elles sont fermées et étanches offrant ainsi un lieu de stockage propre et sécurisé. Trois de ces armoires sont équipées de parois coupe-feu.
- Agrandissement de la **déchèterie de Voves**. Une nouvelle voie d'accès est créée pour séparer l'entrée de la sortie.
- Agrandissement de la **déchèterie de Châteaudun**. Travaux initiés par le SICTOM de la région de Châteaudun, ils sont poursuivis par SITREVA lors de l'adhésion du syndicat de collecte en juillet 2013.
- Acquisition de **20 caissons** de 40 M<sup>3</sup>.

### *f) Le matériel roulant*

*Entre exploitation des déchèteries et transport des déchets, l'activité de SITREVA nécessite l'emploi de nombreux matériels roulants.*

- 5 véhicules légers
- 11 véhicules de société
- 8 véhicules utilitaires de type fourgon et bennes
- 20 camions tracteurs routiers
- 12 camions porteurs
- 26 semi-remorques de types travaux publics
- 21 semi-remorques FMA
- 12 compacteurs
- 1 semi-remorque de type porte-char
- 2 remorques porte-caisson.
- 3 Compacteurs à déchets
- 1 caisson grue
- 2 chargeurs
- 4 pelles (2 à chenilles et 2 à pneus)
- 1 épandeur à sel



*Entretenu pour partie en interne, le matériel roulant est régulièrement changé avant que son entretien ne coûte trop cher.*

#### **2008 :**

- Renouvellement de 2 semi-remorques de type FMA
- Renouvellement d'un chariot à bras télescopique

#### **2009 :**

- Renouvellement de 2 compacteurs a déchets sur berce Pack Mat
- Renouvellement de 4 semi-remorques de type FMA
- Renouvellement de 4 camions porteurs 6x4x2 de marque Renault

**2010 :**

- Renouvellement de 3 semi-remorques de type FMA
- Renouvellement de 3 tracteurs Volvo de type FMX

**2011 :**

- Renouvellement d'un compacteur a déchets sur berce Pack Mat
- Renouvellement d'un caisson-grue
- Renouvellement de 4 semi-remorques de type FMA
- Renouvellement de 3 tracteurs Volvo de type FMX
- Renouvellement de 4 semi-remorques de type Travaux Publics.
- Renouvellement d'une pelle à chenilles et d'une chargeuse

**2013 :**

- Renouvellement de 4 tracteurs Volvo de type FMX
- Renouvellement de 8 semi-remorques de type FMA
- Renouvellement de 4 semi-remorques de type Travaux Publics.
- Acquisition d'un tracteur de parc

**g) Les locaux administratifs, techniques et sociaux**



**Eiffel**

Le siège administratif de SITREVA est situé à Rambouillet rue Gustave Eiffel, et accueille les réunions du comité syndical. Il abrite en outre les services suivants : direction générale, ressources humaines, finances, marchés publics et affaires juridiques, communication, techniques.

Sur les 115 agents que compte SITREVA, 32 sont basés sur ce site communément nommé « Eiffel ».

## Gousson

Le site situé rue Louis Gousson à Rambouillet, que les agents ont pris l'habitude d'appeler « Gousson », est un site d'exploitation regroupant un quai de transfert, une déchèterie et le stockage des DDS.

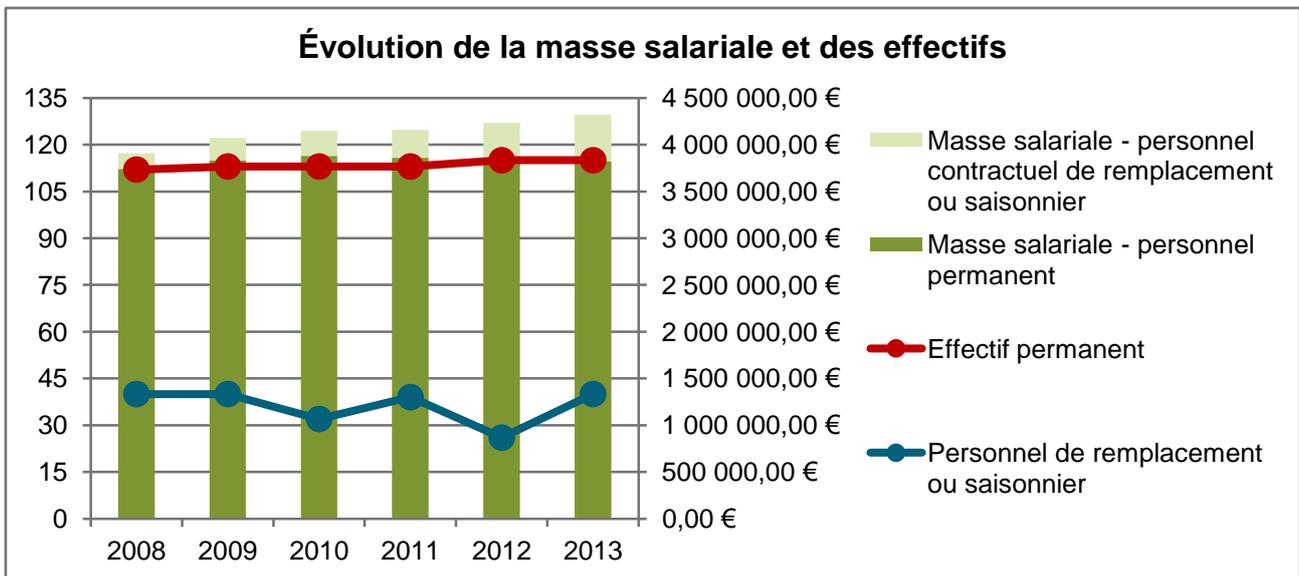
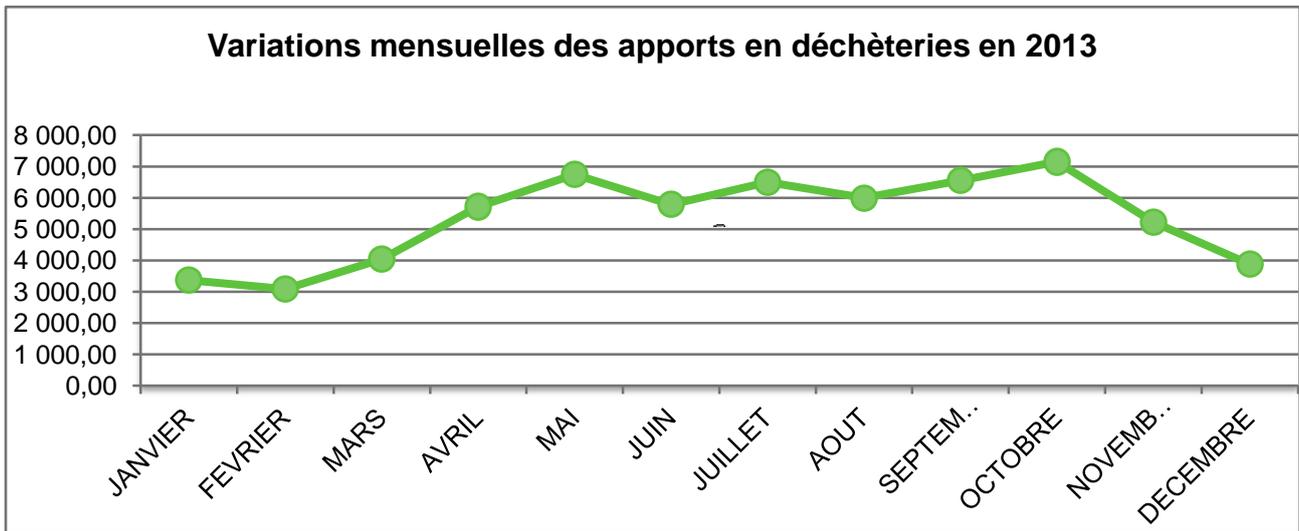
Sont basés sur ce site :

Le service transfert, les chauffeurs, les conducteurs d'engins, le service enlèvement des déchèteries, le service de contrôle des pesées.

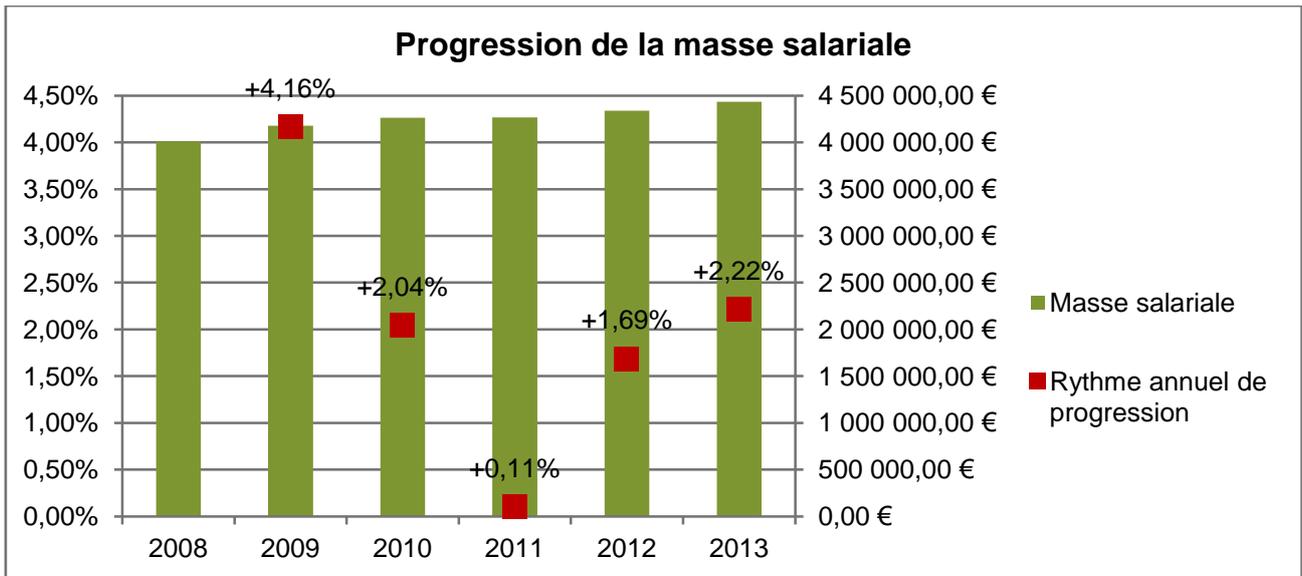


## 2) Les ressources humaines

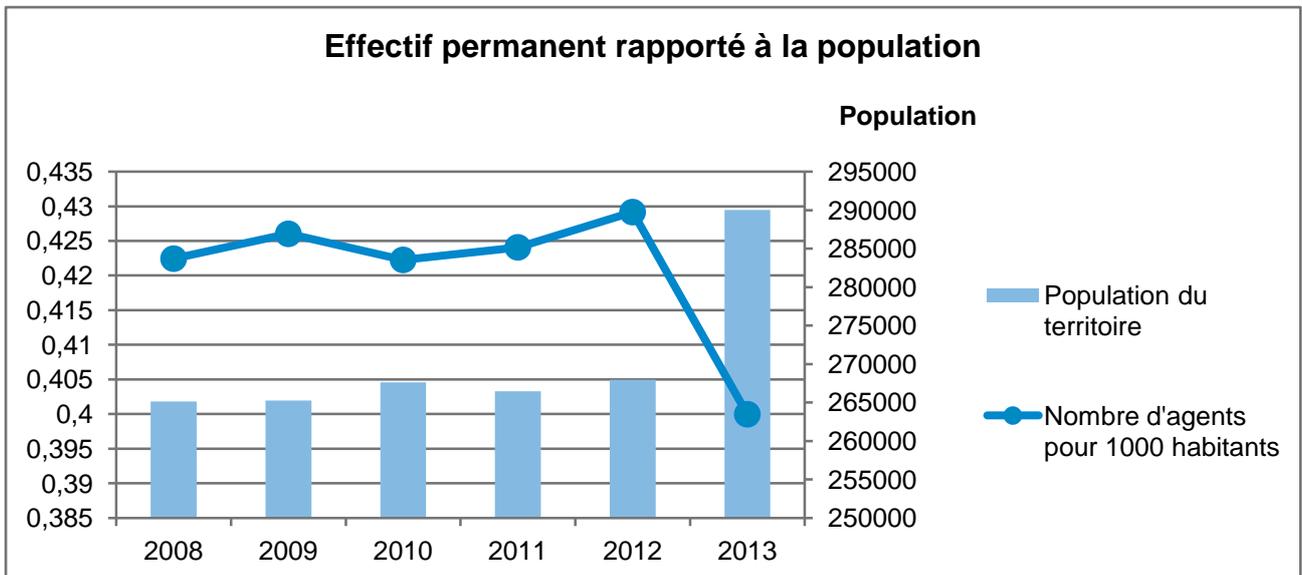
Les effectifs de SITREVA comptent, au 31 décembre 2013, 115 agents permanents. Ont été de plus recrutés durant l'année, pour des missions temporaires de remplacement ou saisonnières, 40 personnes : outre le besoin de pallier les absences des agents absents afin de maintenir la continuité du service public, l'activité de SITREVA, en particulier dans ses déchèteries, est fortement impactée par la saisonnalité, et le resserrement rationnel de l'effectif permanent implique qu'il puisse être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute.



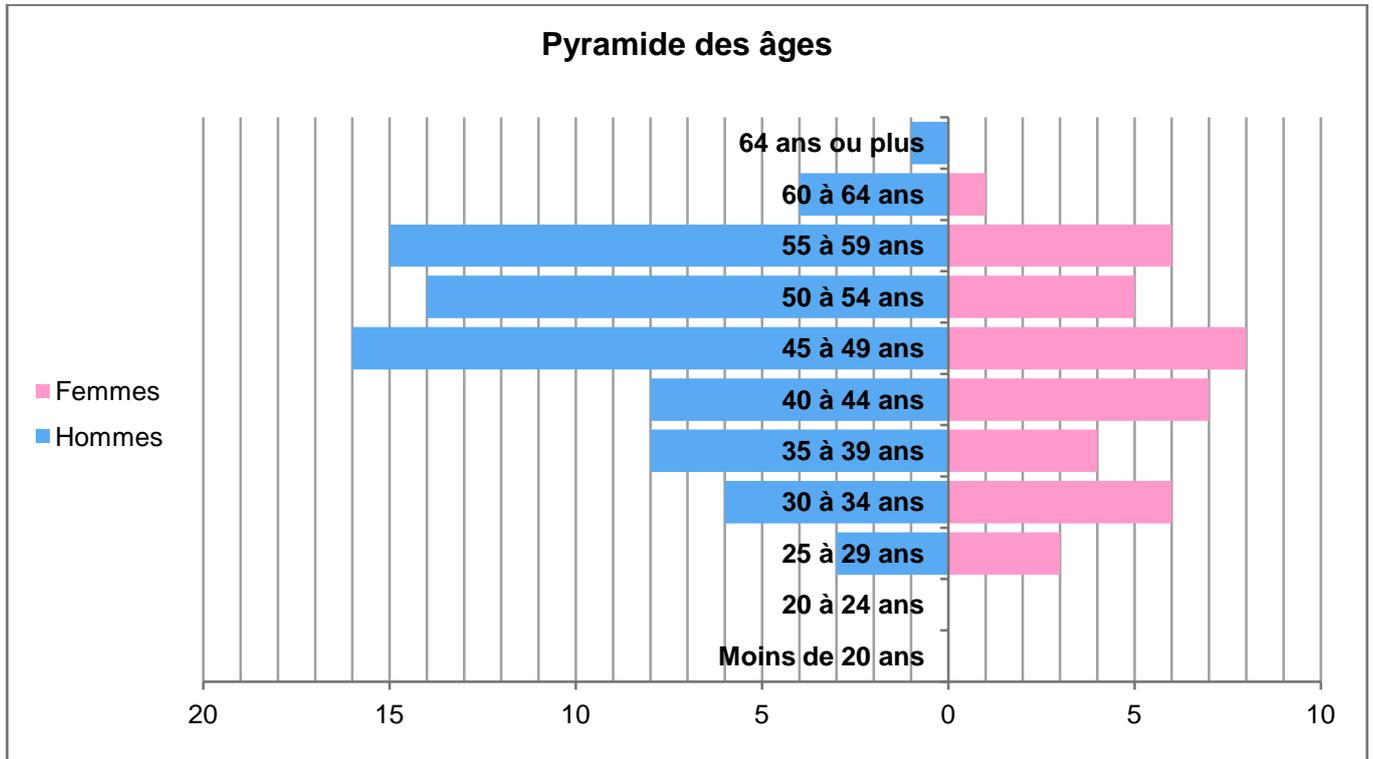
Globalement, les charges du personnel ont évoluées en moyenne au rythme de 2,04 % entre 2008 et 2013, soit un rythme inférieur au glissement vieillesse-technicité habituel.



En 2013, l'intégration de la population du territoire du SICTOM de la région de Châteaudun (comptée pour moitié puisque à partir du 1<sup>er</sup> juillet) au territoire de SITREVA, non accompagnée par le recrutement de nouveaux agents permanents, a confirmé les efforts de rationalisation de la gestion de la masse salariale, portant le taux de l'administration du territoire sous le seuil de 0,4 agents pour 1000 habitants ; entre 2008 et 2012, ce taux s'est maintenu entre 0,42 et 0,43.



Le personnel permanent de SITREVA est à 35 % féminin. La moyenne d'âge est de 47 ans. En 2013, un important travail de définition des postes a été entrepris, dans une logique de responsabilisation, mais aussi de meilleure identification des possibilités d'évolution, tant en termes de compétences que de carrière.



### 3) Les finances

A l'issue de son exercice 2013, SITREVA présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 895.257,89 € (1.616.000,00 € comte tenu de l'excédent reporté), qui lui permet d'afficher une capacité d'autofinancement net de 942.600,00 €.

Rapporté à sa population, le coût de SITREVA est de 60 € / habitant, un chiffre inférieur à ceux de 2010 et de 2011.

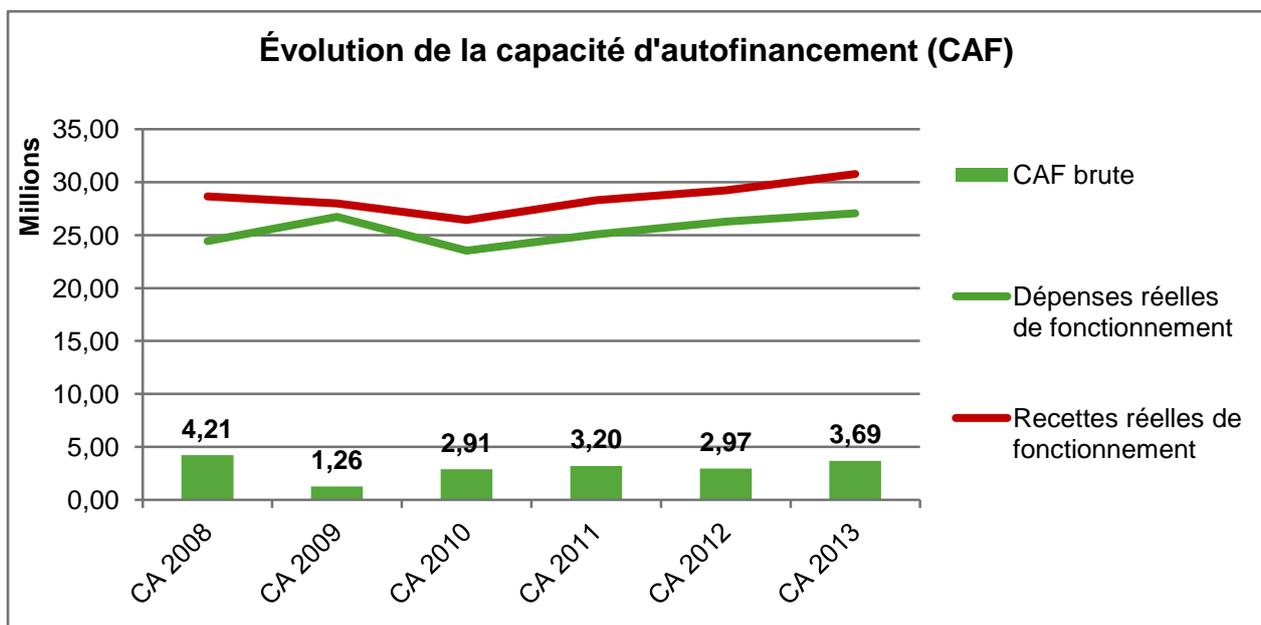
Cette situation, qui illustre les efforts continus de SITREVA de saine gestion de ses ressources et de rationalisation de ses besoins, lui permet d'affronter sereinement l'avenir.

#### Les grands chiffres de 2013

Résultat de fonctionnement	<b>1 616 000,29 €</b>
Volume du budget de fonctionnement	42 279 778,13 €
Résultat d'investissement	-852.374 €
Résultat d'investissement avec les restes à réaliser	- 909.20 7 €
Volume du budget d'investissement	19 567 128,74 €
Encours de la dette au 31/12/2013	20 035 261,81 €
Soit	69,08 €/hab
Remboursement de la dette en capital	9,47 €/hab
Taux d'intérêt moyen	4,07%
Dépenses réelles de fonctionnement	93,31 €/hab
Dépenses d'équipement brut (travaux, camions, caissons, engins, logiciels...)	5,67 €/hab

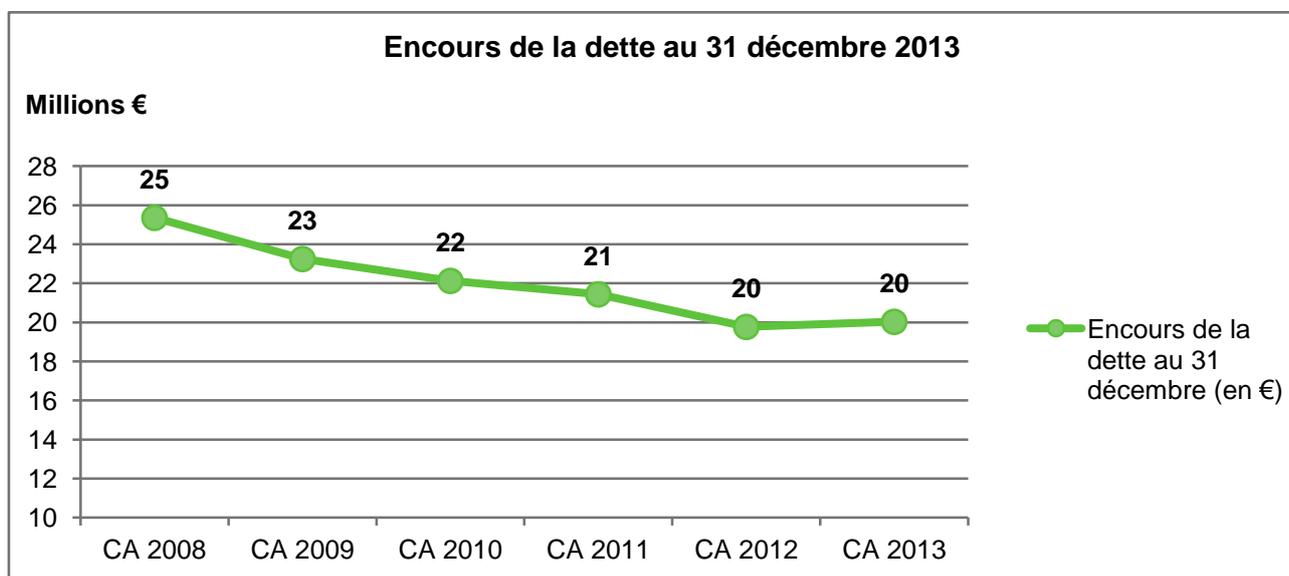
Ce résultat permet d'obtenir :

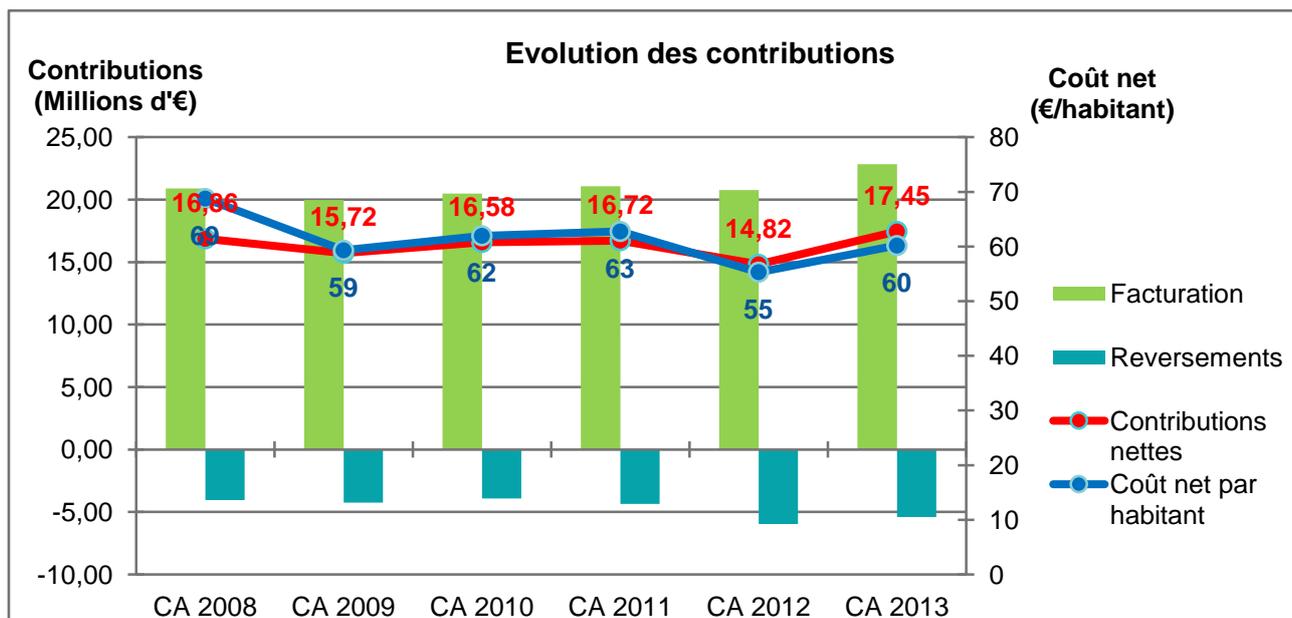
- une capacité d'autofinancement (CAF) nette de **942.600 €**,
- une capacité de désendettement de 5 ans et 5 mois.



## Ratios et dette

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
<b>Encours de la dette au 31 décembre (en €)</b>	25 359 682	23 251 156	22 131 183	21 442 479	19 773 276	20 035 262
<b>CAF brute (en €)</b>	4 211 026	1 260 022	2 908 067	3 204 146	2 966 710	3 690 073
<b>CAF nette (en €)</b>	845 361	-842 503	782 094	890 442	557 507	942 600
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (en €/an/habitant)</b>	100	101	88	94	98	93
<b>Contributions (en €/an/habitant = participations - reversements)</b>	69	59	62	63	55	61
<b>Recettes réelles de fonctionnement (en €/an/habitant)</b>	117	106	99	106	109	106
<b>Dépenses réelles d'investissement (en €/an/habitant)</b>	59	21	11	20	15	22
<b>Encours de la dette (en €/habitant)</b>	103	88	83	80	74	69
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	6,02	18,45	7,61	6,69	6,67	5,43





Le montant des contributions pris en considération pour une année correspond aux contributions desquelles ont été déduits les reversements de recettes filières, de recettes des éco-organismes et de facturation des extérieurs en déchèteries.

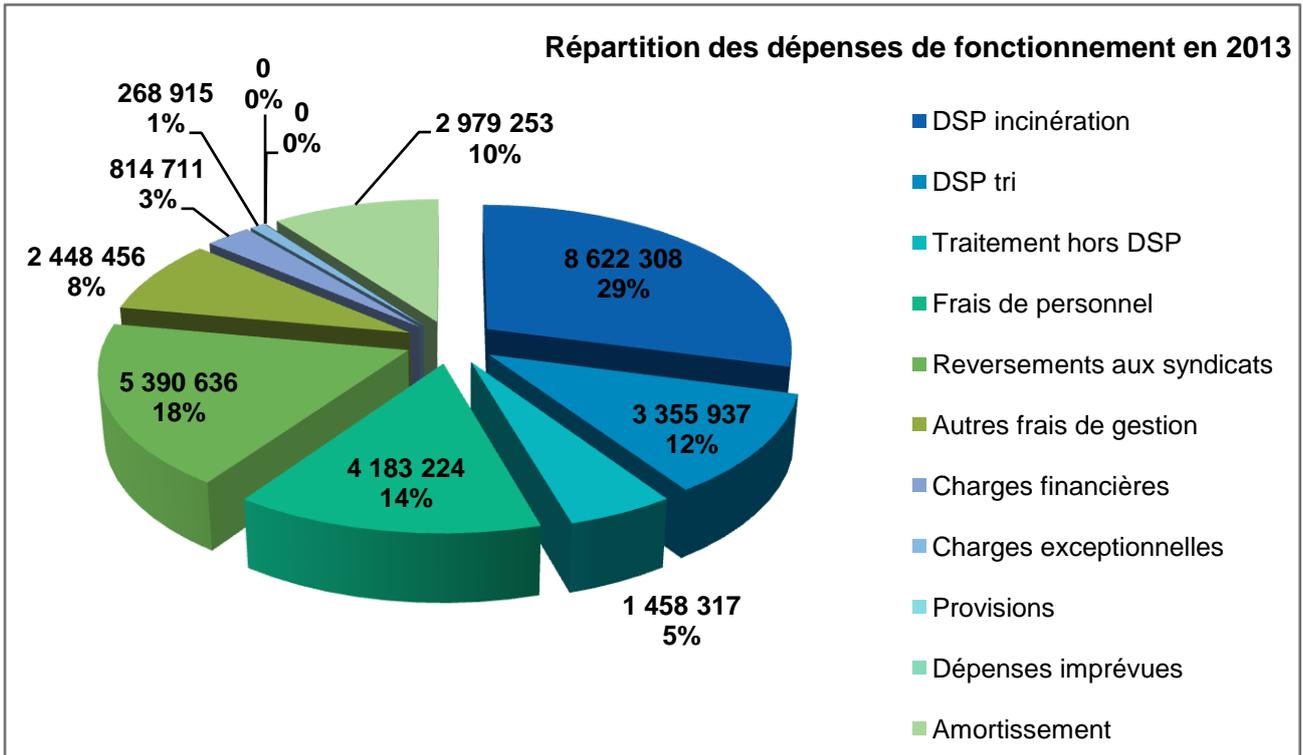
L'année 2009 est exceptionnelle puisque le choix avait été fait de répercuter sur les participations le gain en 1ère instance dans l'affaire du recours indemnitaire contre l'Etat.

Le jugement ayant été annulé en appel, les participations ont dû être réévaluées.

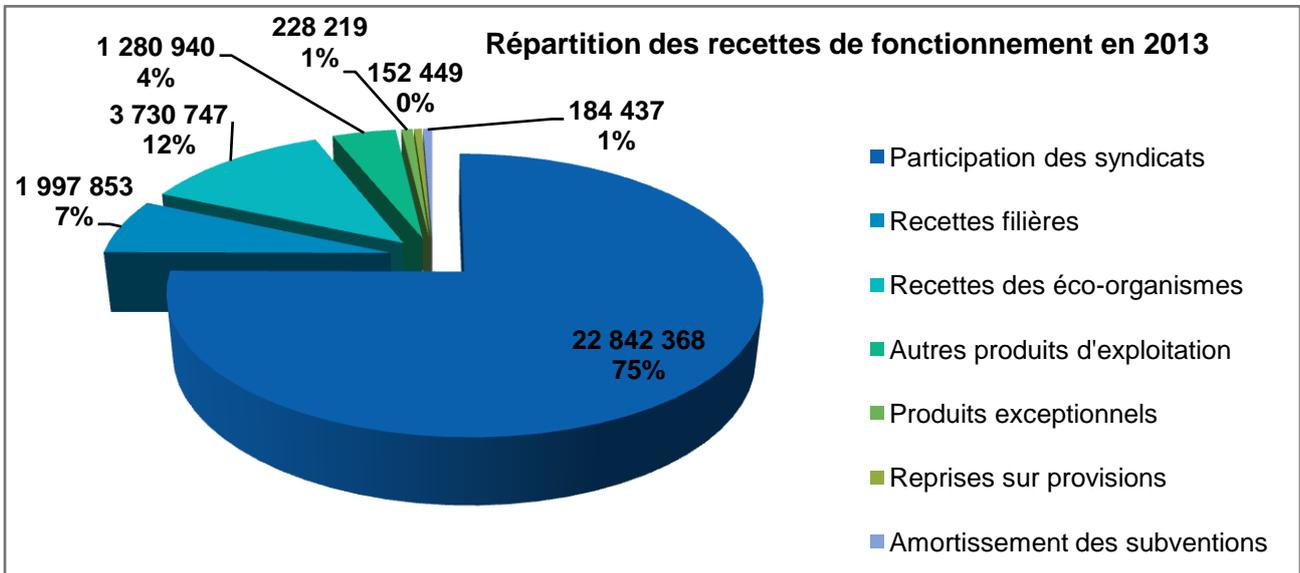
Les faibles coûts 2012 s'expliquent par des tonnages faibles et par des prix de reprise et des soutiens Eco-Emballages forts. Les syndicats de collectes ont donc ponctuellement payé moins et reçu plus que prévu initialement.

Après une année 2012 exceptionnelle avec un coût net par habitant de 55 €, l'année 2013 reste intéressante avec un coût de 60 € par habitant, inférieur aux années 2010 et 2011.

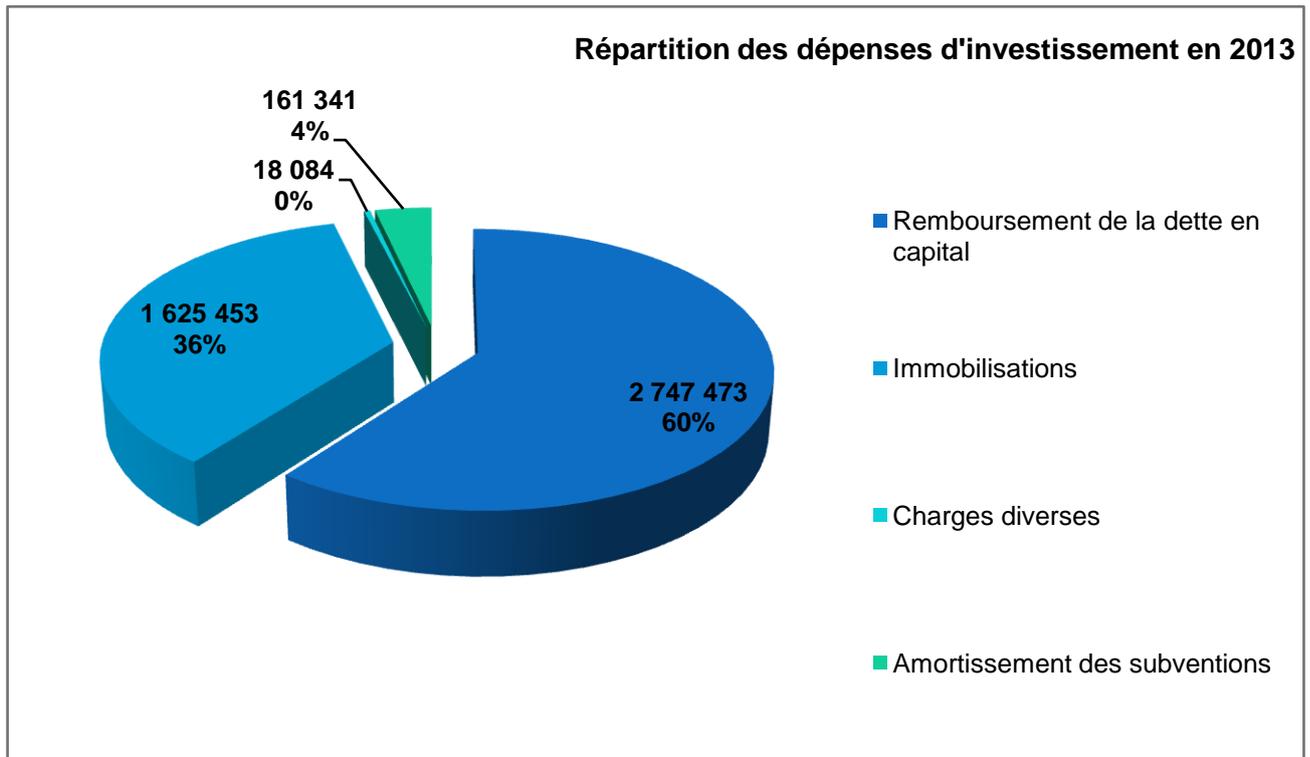
## Dépenses de fonctionnement 2013



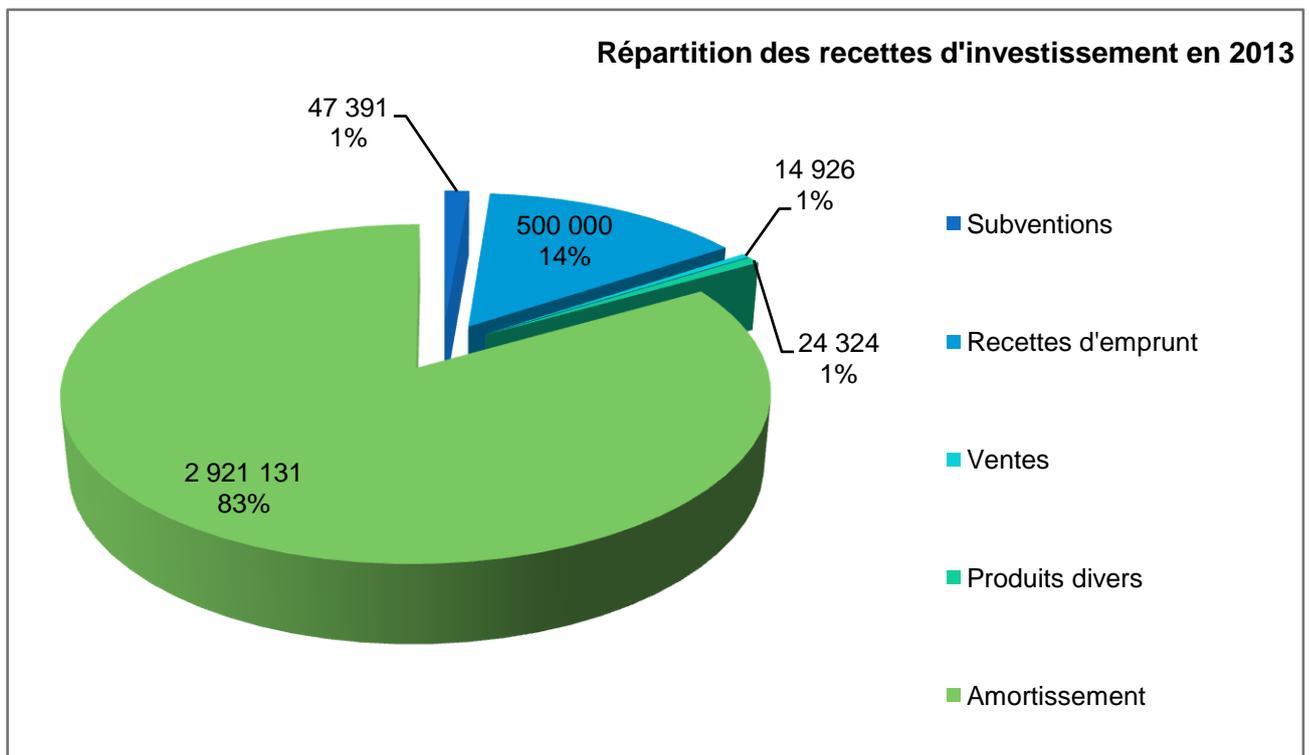
## Recettes de fonctionnement 2013



## Dépenses d'investissement 2013



## Recettes d'investissement 2013



## Répartition des charges et des produits

### Les charges

	2010 en €	2010 en %	2011 en €	2011 en %	2012 en €	2012 en %	2013 en €	2013 en %
Délégation de service public	10 864 403,36	35,46%	11 678 196,36	35,44%	11 343 049,77	34,09%	11 375 111,74	18,39%
Marchés publics	1 852 891,91	6,05%	4 736 634,82	14,37%	2 792 853,52	8,39%	4 067 069,35	6,58%
Régie	11 129 996,76	36,33%	9 144 358,55	27,75%	9 846 501,48	29,60%	10 300 225,37	16,65%
Mouvements internes	6 790 209,46	22,16%	7 397 113,47	22,45%	9 288 208,97	27,92%	36 104 500,41	58,38%
<b>Total dépenses</b>	<b>30 637 501,49</b>		<b>32 956 303,20</b>		<b>33 270 613,74</b>		<b>61 846 906,87</b>	

### Les produits

	2010 en €	2010 en %	2011 en €	2011 en %	2012 en €	2012 en %	2013 en €	2013 en %
Contributions des membres	20 472 425,16	64,43%	21 078 326,87	61,84%	20 779 392,19	60,79%	23 020 314,18	36,77%
Droits d'accès	215 708,54	0,68%	239 142,95	0,70%	467 255,25	1,37%	423 348,92	0,68%
Subventions d'Eco-organismes	2 869 180,31	9,03%	2 985 740,32	8,76%	4 109 148,33	12,02%	3 730 747,18	5,96%
Valorisation matière et énergétique	1 667 189,10	5,25%	2 117 887,62	6,21%	2 345 375,00	6,86%	2 211 848,56	3,53%
Reports années précédentes	496 400,97	1,56%	1 487 332,82	4,36%	1 447 219,66	4,23%	1 732 909,89	2,77%
Régie	3 440 645,55	10,83%	3 177 898,95	9,32%	2 008 158,33	5,87%	1 915 225,16	3,06%
Mouvements internes	2 612 179,11	8,22%	2 999 413,02	8,80%	3 026 599,88	8,85%	2 957 571,28	47,24%
<b>Total recettes</b>	<b>31 773 728,74</b>		<b>34 085 742,55</b>		<b>34 183 148,64</b>		<b>62 610 112,17</b>	



# DEUXIEME PARTIE

## LE SERVICE

Le service public est une activité exercée directement par l'autorité publique – que ce soit l'Etat ou une collectivité territoriale – ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. SITREVA, établissement public, est chargé de la part « traitement » du service public de collecte et de traitement des déchets, la part « collecte » restant exercée et partagée entre ses adhérents, les SICTOM.

SITREVA remplit sa mission de service public par deux biais : la communication, et le traitement des déchets proprement dit.

## I- LA COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS

En 2010, à l'occasion de la création de son site Internet, SITREVA a relancé sa communication, en l'intégrant comme élément à part entière du service public. Obéissant aux principes généraux de transparence, d'universalité, d'égalité du service public et aidant ce dernier à y répondre, la communication de SITREVA a pour unique objet l'information des usagers du service public, dans une logique gagnant-gagnant : une meilleure connaissance du service public par ses usagers le rend plus accessible, facilite son exploitation et améliore ses résultats.

A cet égard, la communication de SITREVA poursuit deux objectifs :

- Informer les usagers des choix politiques et économiques de gestion du service public.
- améliorer le geste de tri des usagers ;

### A - L'information des usagers sur l'organisation du service

SITREVA a développé en 2013 ses outils de communication et d'information sur son organisation, son fonctionnement, les évolutions de ses équipements :

- **Le site Internet [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr) :**  
Avec une moyenne de 2600 visiteurs uniques par mois et une progression de 39 % en 2013, le site a trouvé son public.
- **Facebook :** SITREVA renforce sa présence sur le net en ouvrant courant juin sa page Facebook. Outre des informations sur l'activité de SITREVA concernant notamment les déchèteries, l'utilisateur peut y trouver des trucs et astuces sur le tri, des infos sur les filières de recyclage, sur l'environnement en général et des liens vers les éco-organismes. <https://www.facebook.com/sitreva>
- La presse locale : Les Nouvelles de Rambouillet (Yvelines) , l'Echo Républicain (Yvelines et Eure et Loir), le Républicain (Essonne), le site Internet Ramboliweb
- Les journaux municipaux.



Via son réseau de 22 déchèteries, SITREVA est en relation directe avec les usagers du service public. Véritables centres de recyclages, ces sites sont en constante évolution et constituent le principal objet d'information du service communication, qui se charge d'informer les usagers des travaux en cours sur

les déchèteries, mais aussi sur les filières et les déchets acceptés. Les déchèteries constituent aussi en soi un lieu privilégié d'échange d'informations avec le public : leur rôle à cet égard devrait être renforcé.

## B - L'accompagnement du geste de tri des usagers

L'éducation des usagers du service public de collecte et de traitement au bon tri des déchets participe de la bonne exécution du service public. SITREVA a à cet égard multiplié les initiatives et continue de développer ses outils de communication.

Avec l'appui des ambassadeurs de tri des syndicats de collectes, des visites du centre de tri sont organisées pour les groupes scolaires, entre autres.

SITREVA a accueilli 27 visites en 2013, ce qui représente 741 visiteurs.



Répartition		
Collectivités	60	8%
Scolaires	592	80%
Associations	53	7
Etudiants	36	5
<b>TOTAL</b>	<b>741</b>	



Les visiteurs se voient remettre à l'issue des visites quelques objets issus du recyclage ( carnets et stylos, cabas de précollectes) mais aussi le guide de tri de SITREVA

Présent sur des manifestations locales (semaine du développement durable, journée de l'environnement, foire de Maintenon), SITREVA rencontre régulièrement les usagers pour sensibiliser tous les publics au bon geste de tri.

Pour enrichir le stand d'animation existant et pour renforcer le message de sensibilisation, 6 nouveaux panneaux d'information de type Kakemonos présentant SITREVA, les déchèteries, les filières, ont été développés .



## II- LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

SITREVA s'est doté des outils et a investi les filières qui lui permettent aujourd'hui de valoriser la quasi-totalité des 21 déchets dont il assure le traitement. Mais cette mission implique également une phase préalable de prise en charge des déchets, ceux-ci étant collectés par les SICTOM ou apportés par les particuliers, phase essentielle qui mobilise la majorité des effectifs de SITREVA et le place en rapport direct avec ses usagers.

### A- La réception et le transfert des déchets

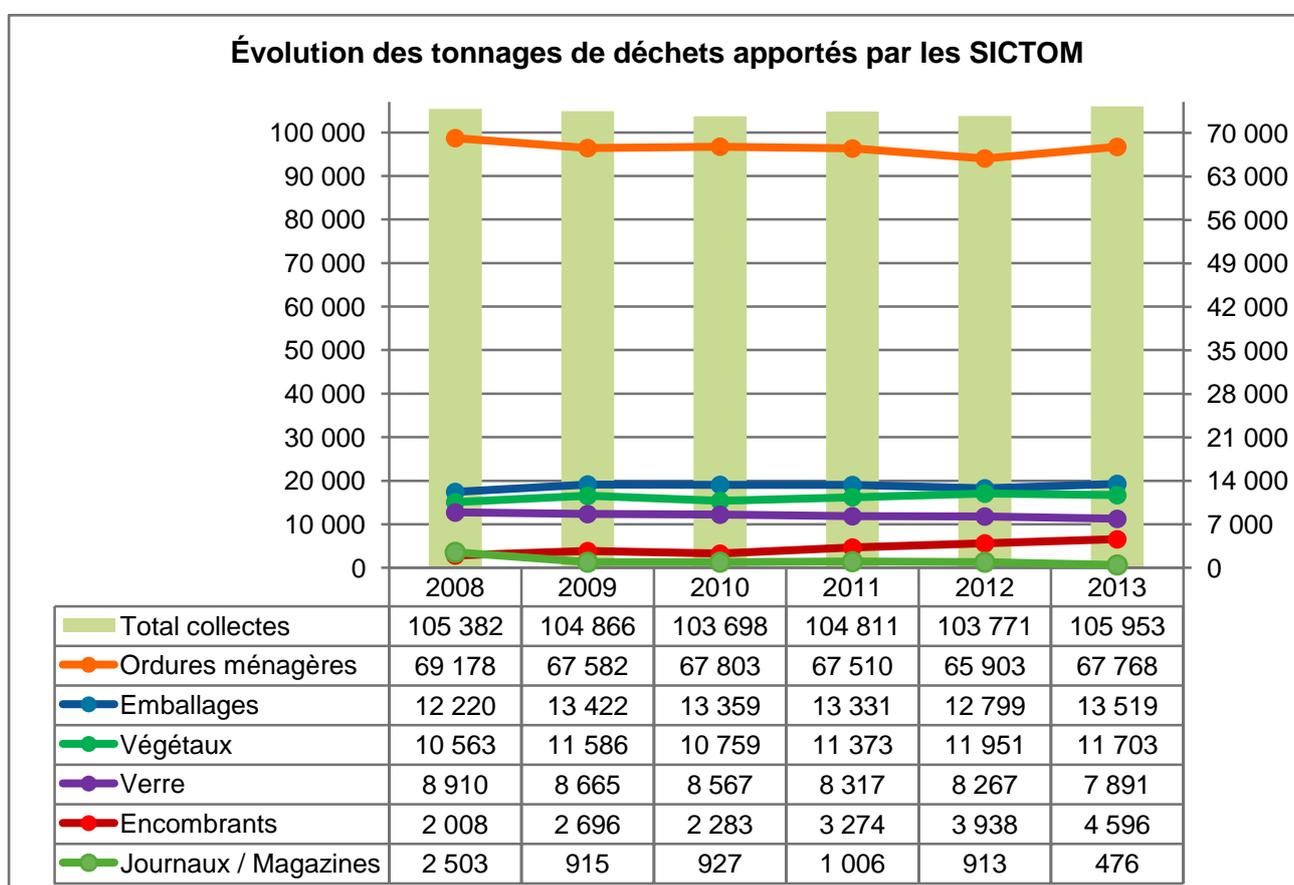
#### 1) La prise en charge des collectes réalisées par les SICTOM

Les syndicats de collectes procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes des points d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des quais de transfert de SITREVA, soit directement au centre de tri ou à l'UVE.

Si chaque SICTOM a son propre type de collecte, ils collectent tous les déchets suivants :

- **Emballages ménagers et Journaux magazines**
- **Encombrants**
- **Ordures ménagères**
- **Végétaux**
- **Verre**

Dans ce cadre, SITREVA a pris en charge en 2013, 105.953 tonnes de déchets réparties comme suit :



Dans l'ensemble, les tonnages collectés en porte à porte depuis 2008 sont relativement stables.

On peut remarquer toutefois une diminution notable du volume des ordures ménagères dû à un geste de tri bien ancré, la mise en place de programme de réduction des déchets et l'instauration de la redevance incitative dans un syndicat.

Exceptée l'année 2013 qui voit une hausse conséquente du volume des *emballages ménagers avec journaux magazines* due à un changement de mode de collecte des *journaux magazines* d'un syndicat, le volume baisse légèrement depuis 2009. Cette baisse peut s'expliquer par une diminution de la production d'emballages, notamment due aux efforts que font les producteurs sur l'éco-conception.

En 2013, La performance de tri par habitant est plus faible du fait de l'arrivée d'un nouvel adhérent au 1er juillet 2013, faisant augmenter la population globale du territoire. Les tonnages de ce nouvel adhérent n'étant traité qu'à partir du mois de juillet, le calcul se fait en considérant la moitié de la population du SICTOM de la région de Châteaudun.



## Les emballages ménagers et journaux magazines

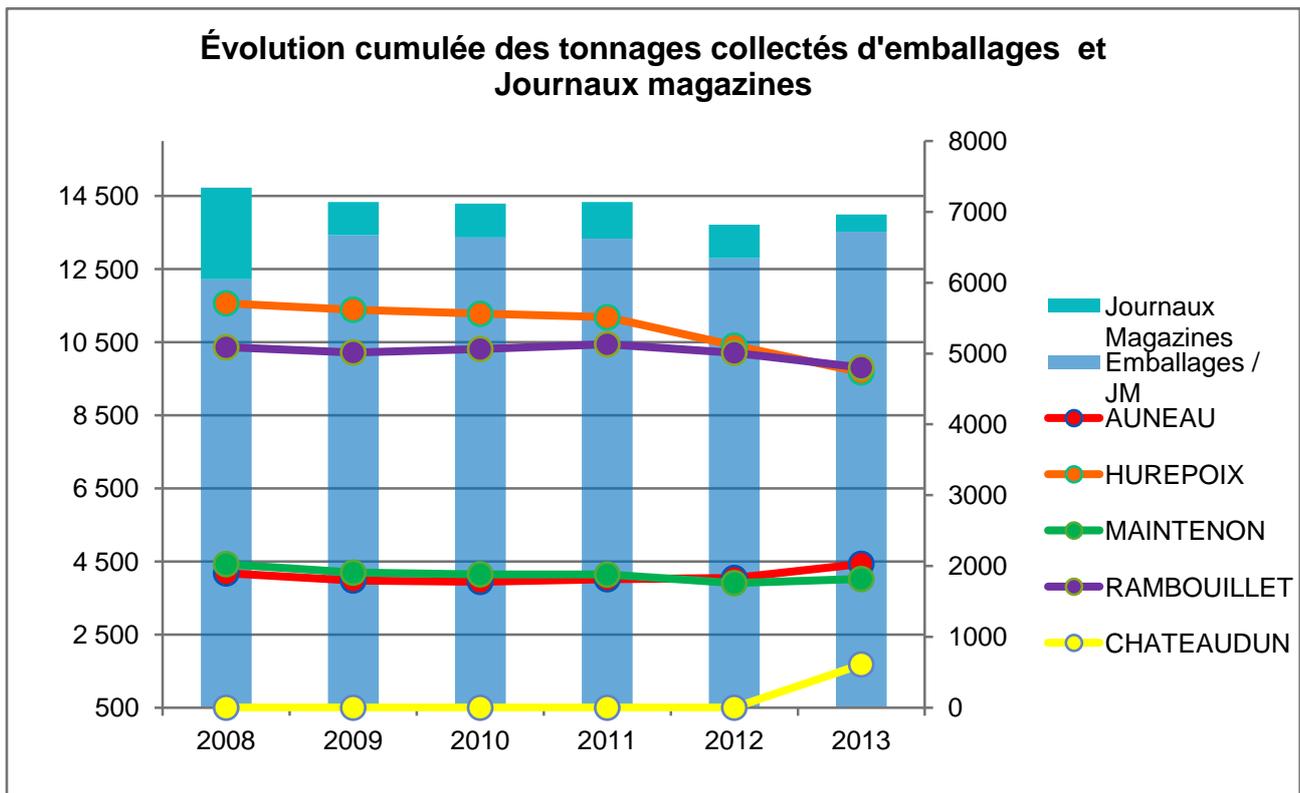
Les emballages ménagers et les journaux magazines sont collectés en porte à porte. D'une fois toutes les deux semaines à une fois par semaine, la fréquence de ramassage varie selon les SICTOM et les communes.

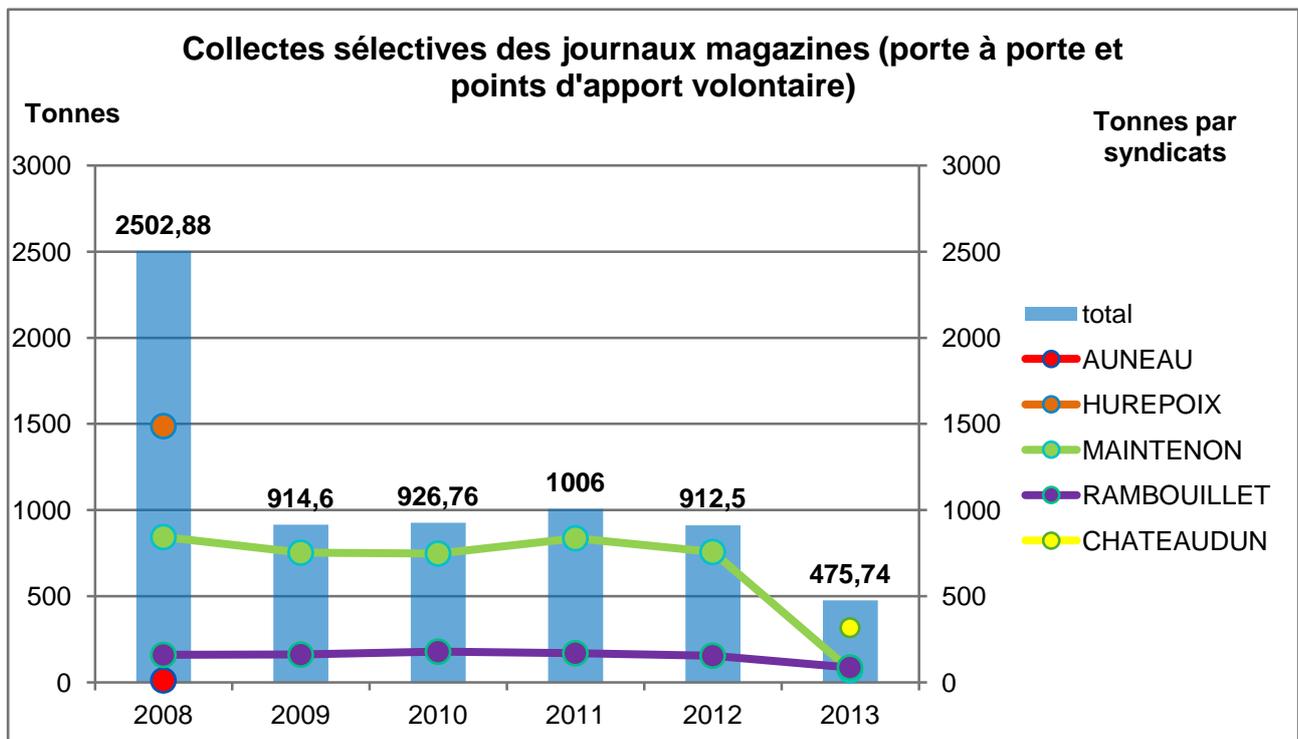
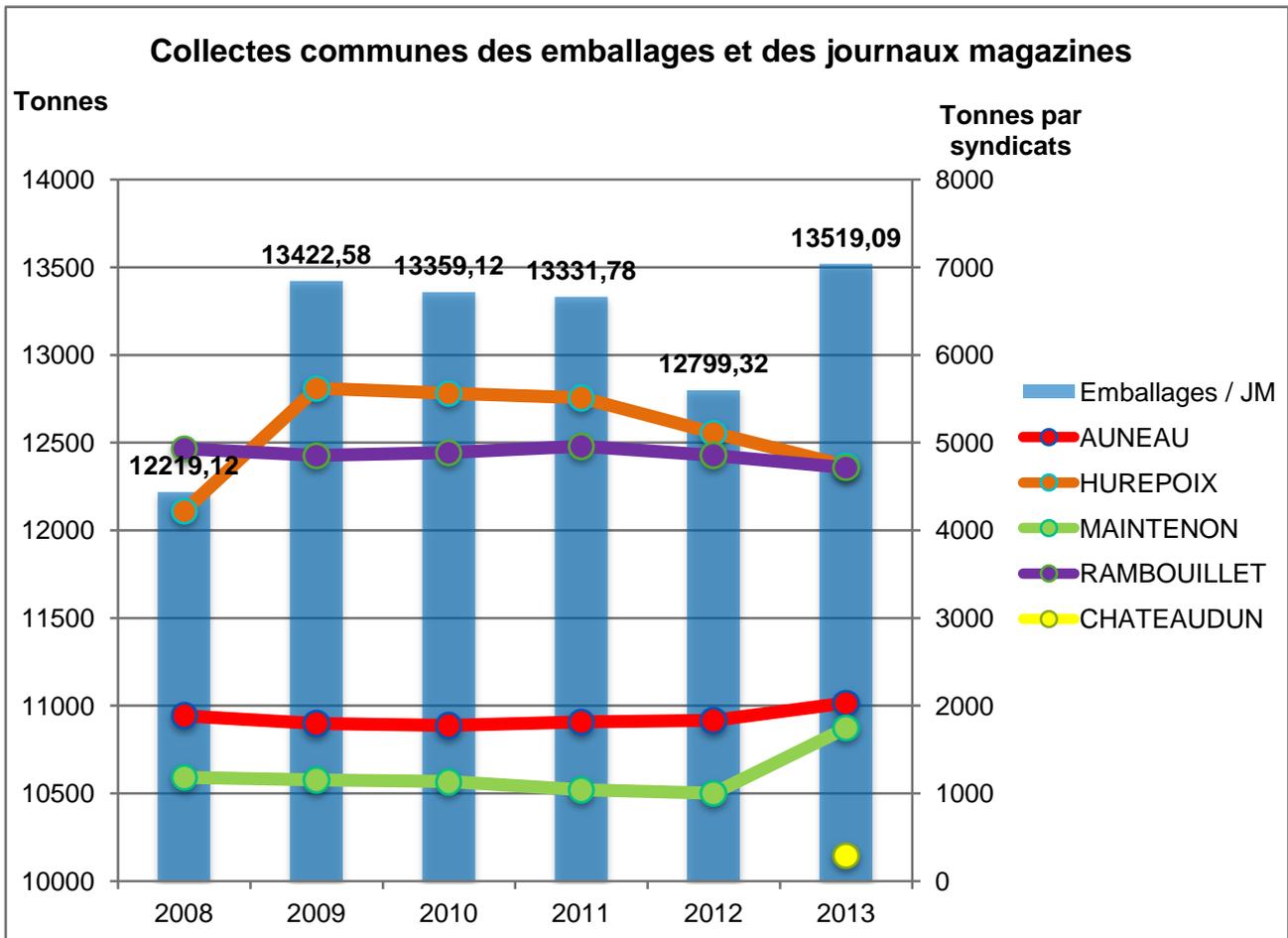
Les journaux magazines sont également collectés en bornes d'apport volontaire.

Le type de collecte peut faire varier les tonnages de ce produit. Ainsi, en 2013, le SIRMATCOM a changé son mode de collecte, mélangeant, comme les autres SICTOM, les journaux magazines aux emballages ménagers.



- ✓ En 2013, **13.994 tonnes d'emballages ménagers** collectées par les SICTOM ont été prises en charge par SITREVA. Ce tonnage est en **hausse de 2 %** par rapport à 2012.





## Les Tout-venant

Les déchets tout-venant (*également appelés "encombrants"*) sont les déchets encombrants qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères du fait de leur encombrement et que les usagers ne peuvent pas porter eux-mêmes en déchèterie. Certains syndicats de collecte ont mis en place un service de collecte en porte-à-porte.

Le service de collecte d'encombrants est proposé par les SICTOM de la région de Rambouillet, du Hurepoix et de Maintenon. Chaque syndicat a fixé ses propres règles de collecte.

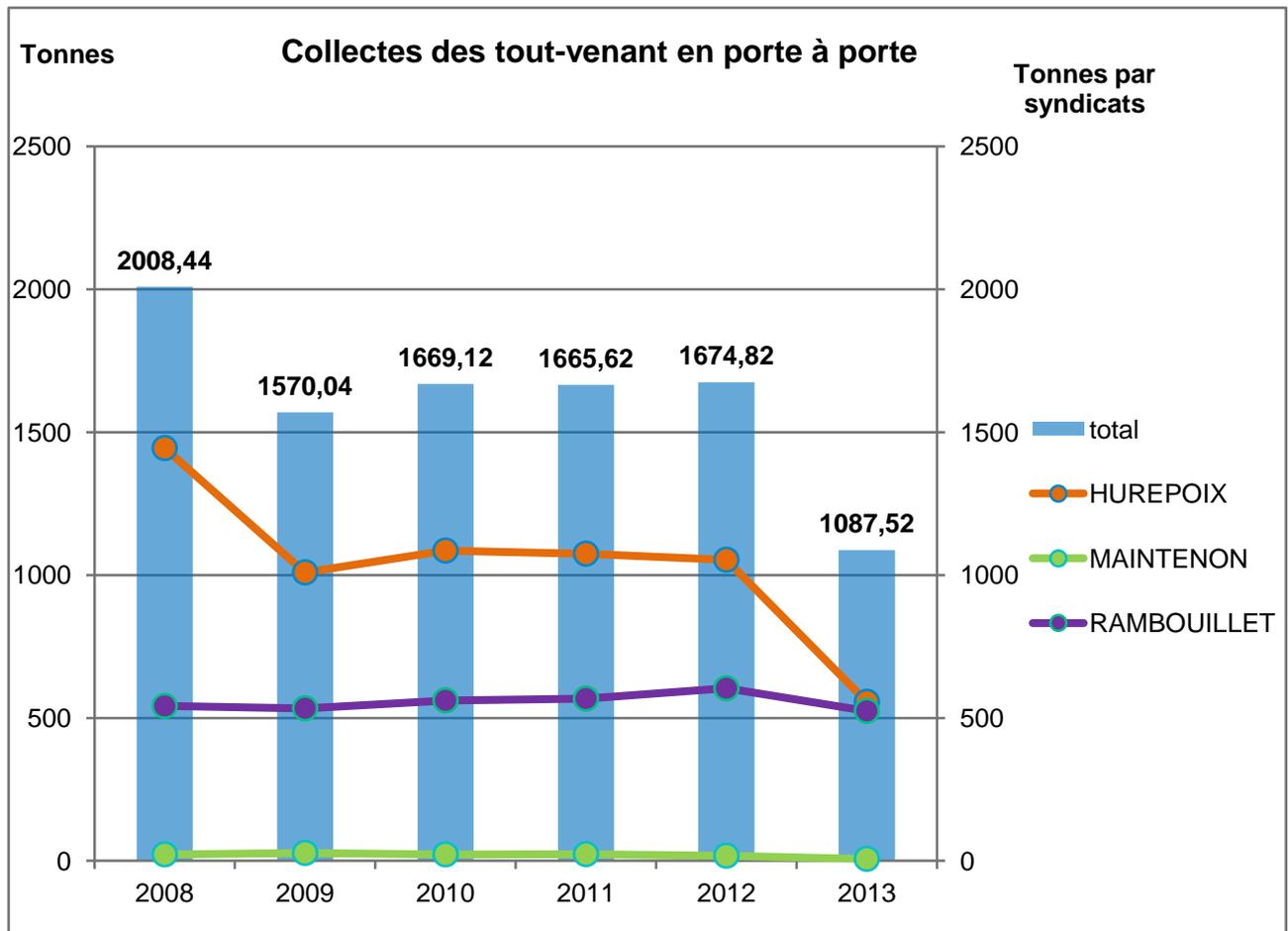


Le SICTOM de la région de Rambouillet n'autorise pas plus de 2m<sup>3</sup> par collecte.

Le SICTOM du Hurepoix fait payer ce service 30 € par enlèvement

Le SIRMATCOM de la région de Maintenon réserve ce service aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

- ✓ **En 2013, 1.087 tonnes de tout-venant collectées par les SICTOM** ont été prises en charge par SITREVA, soit une **baisse de 35%** par rapport à 2012.



## Les ordures ménagères

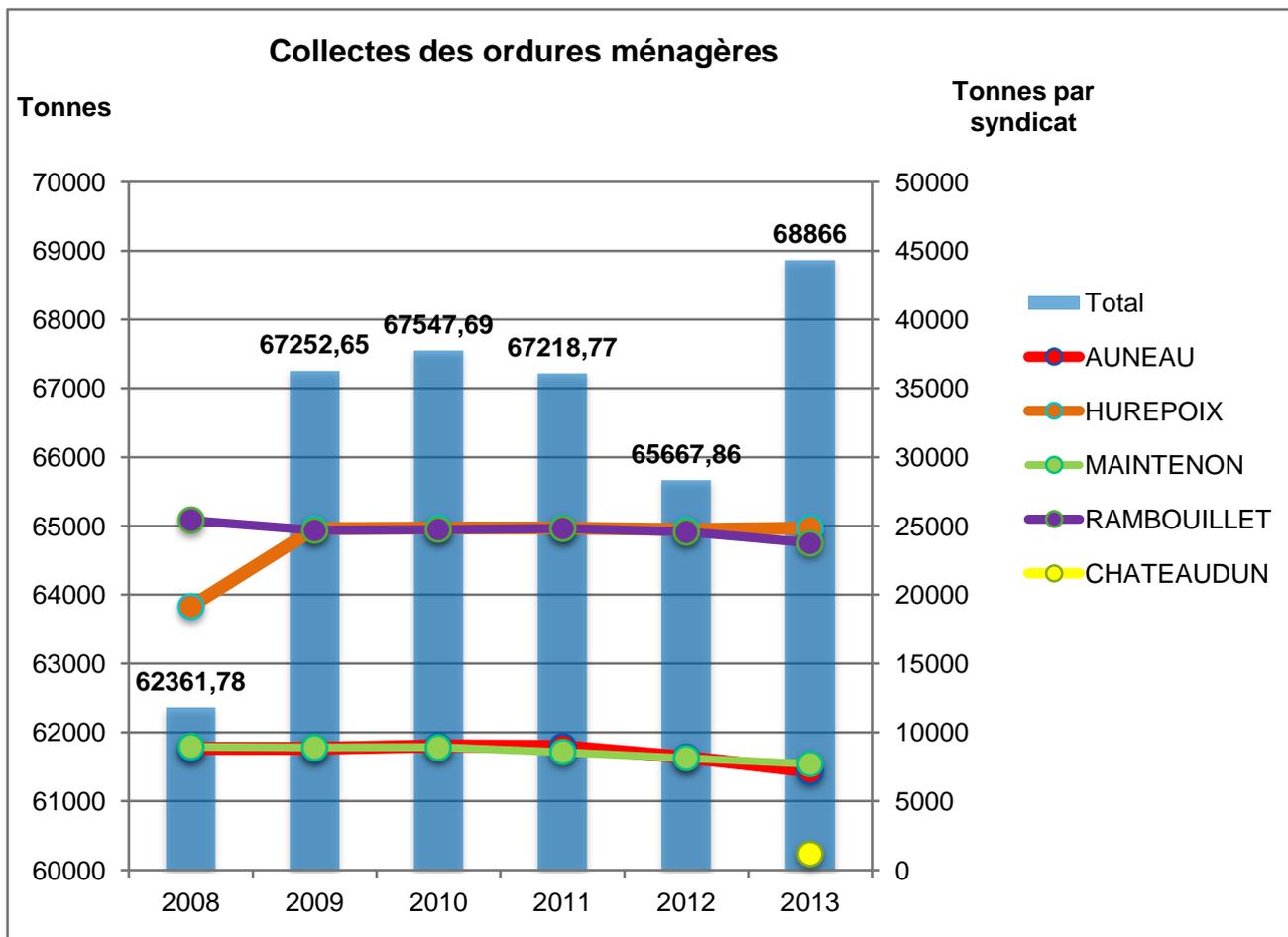
Les ordures ménagères constituent le plus gros volume de déchets ménagers apportés à SITREVA par ses adhérents.

Le volume global était en constante diminution depuis 2008 du fait d'habitudes de tri bien ancrées, de programmes de réduction des déchets mis en place par les SICTOM, ainsi que de l'instauration de la redevance incitative au SICTOM de la région d'Auneau en 2013 (-12%)



La forte hausse par rapport à 2012 est due aux apports de Châteaudun (5.300 tonnes) comptabilisés à partir du mois de juillet.

- ✓ En 2013, **68.866 tonnes** d'ordures ménagères ont été apportées par les SICTOM pour traitement à SITREVA. Ce tonnage est en **hausse de 4,8%** par rapport à 2012.



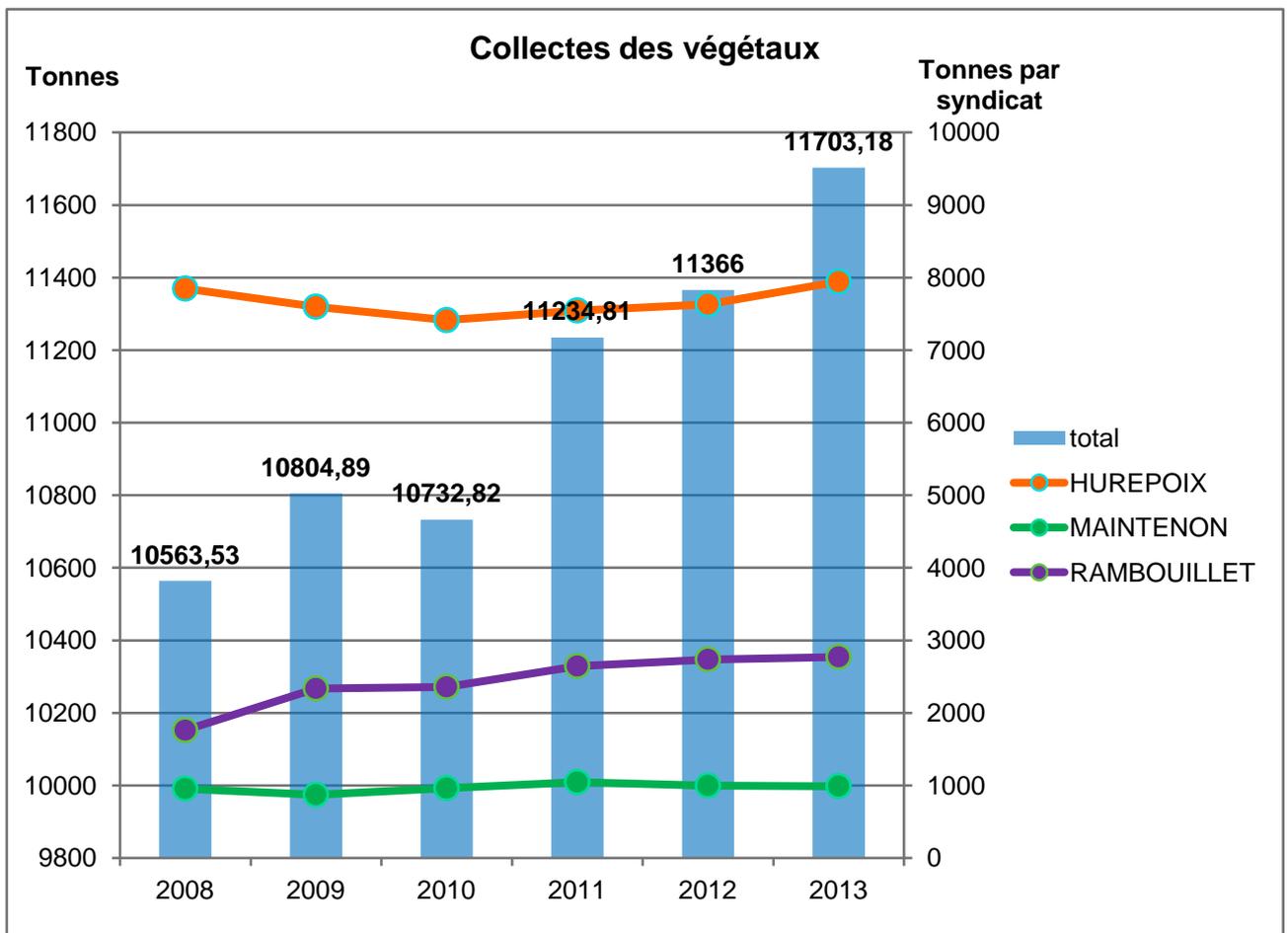
## Les végétaux

Les déchets végétaux sont constitués principalement des tontes, branches et feuilles mortes.

Seuls les SICTOM de la région de Rambouillet et du Hurepoix effectuent une collecte des végétaux en porte à porte ou en point d'apport volontaire, et dans une proportion plus faible, le SIRMATCOM de la région de Maintenon.



- ✓ En 2013, SITREVA a reçu **11.703 tonnes de déchets végétaux** issus des collectes. Ce tonnage est en **hausse de 3%** par rapport à 2012.



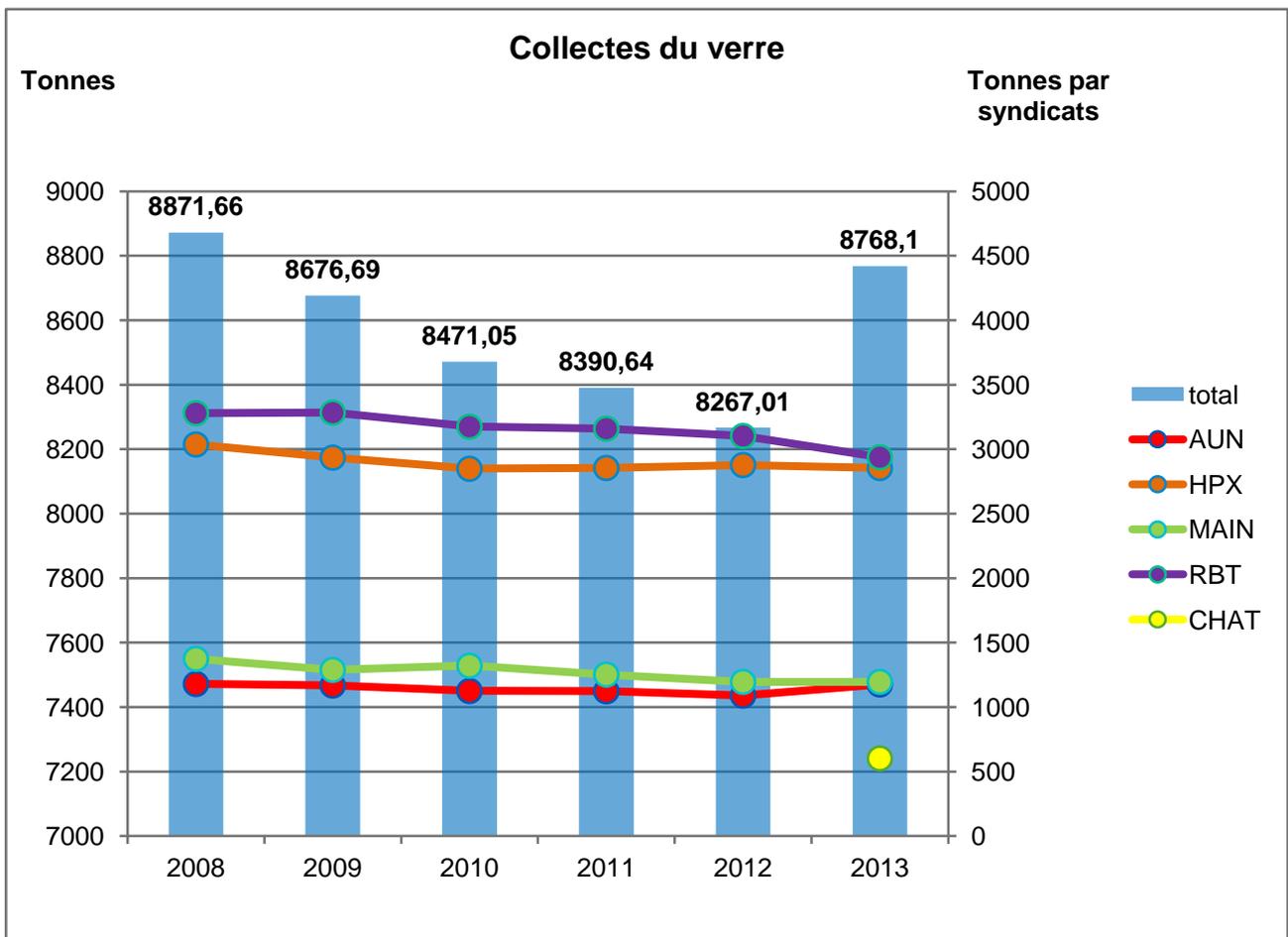
## Le verre

Bouteilles, pots et bocaux sont collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire par les syndicats de collecte.

Ils sont vidés sur les quais de transfert de Rambouillet et Droue-sur-Drouette, puis sont rechargés et dirigés sur la filière de recyclage..



- ✓ **En 2013, 8.768 tonnes de verre** issues des collectes et des points d'apports volontaires ont été apportées pour traitement à SITREVA, **soit une baisse de 6 %** par rapport à 2011.

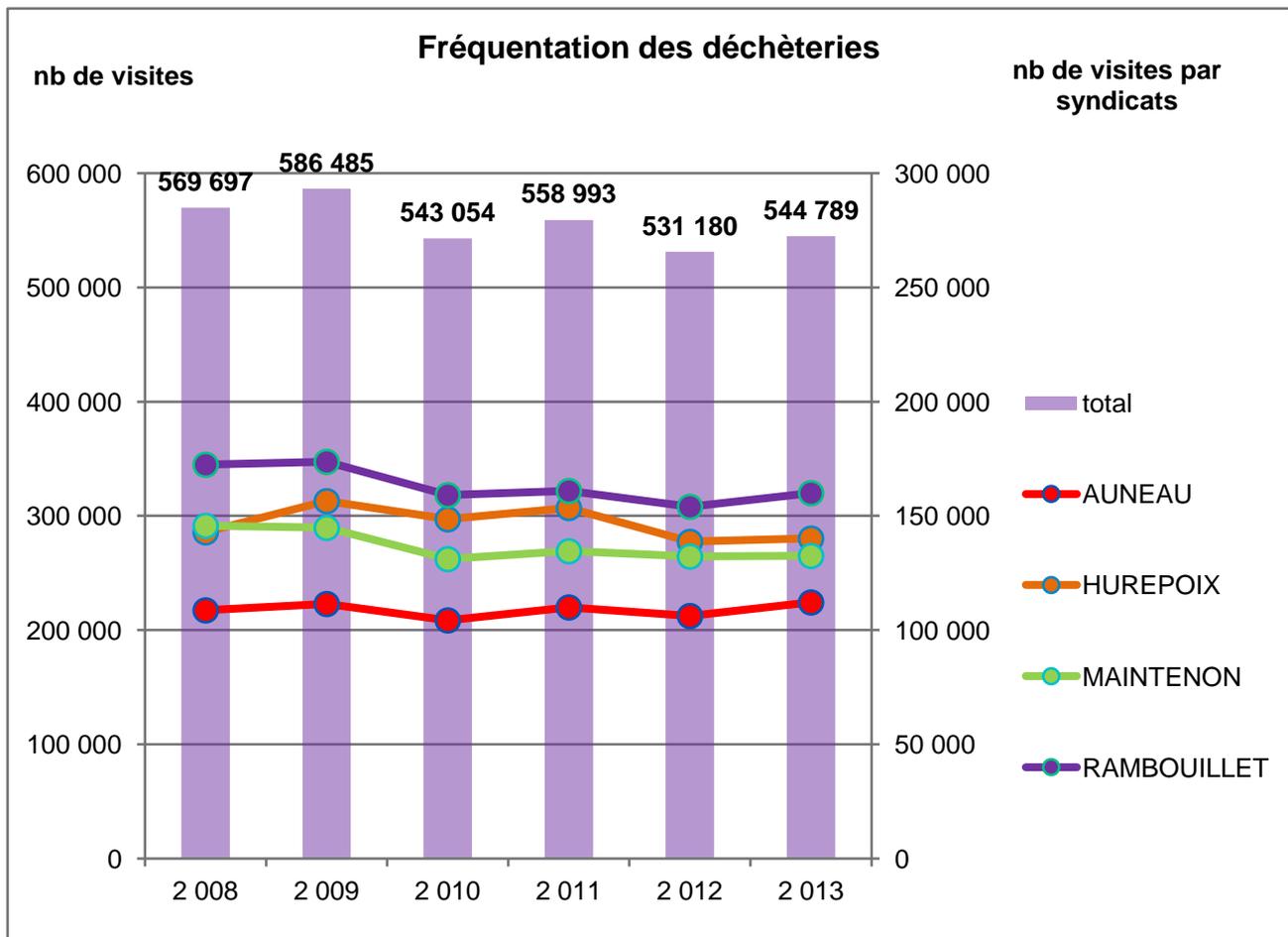


## 2) La prise en charge des apports dans les déchèteries

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Chargé de leur exploitation (à l'exception de celles de Hurepoix et de Châteaudun), SITREVA travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers sur les sites, et en modernisant continûment les modes de dépôt des déchets.

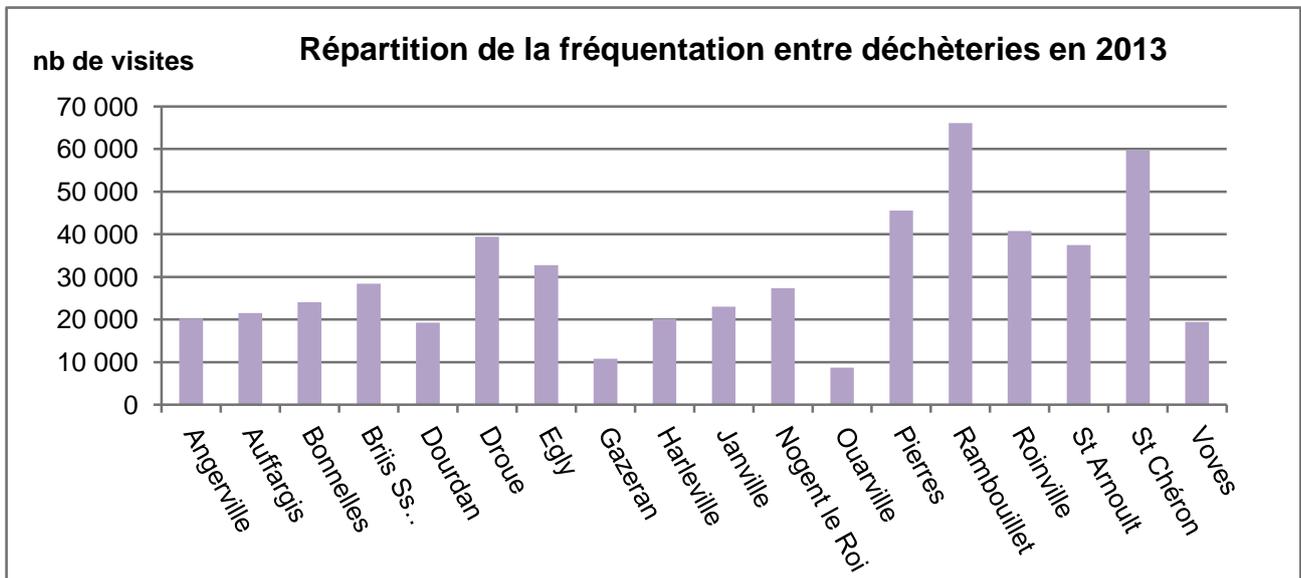
Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, seront ensuite soit emportés par les équipes du service transport de SITREVA vers les quais de transfert ou vers les sites de traitement (plateforme de compostage, centre de tri, UVE) soit récupérés par les prestataires avec lesquels SITREVA a conventionné.

En 2013, SITREVA a reçu 544.789 visites sur l'ensemble de ses déchèteries (hors celles de Châteaudun), soit une hausse de 2,5% par rapport à 2012.

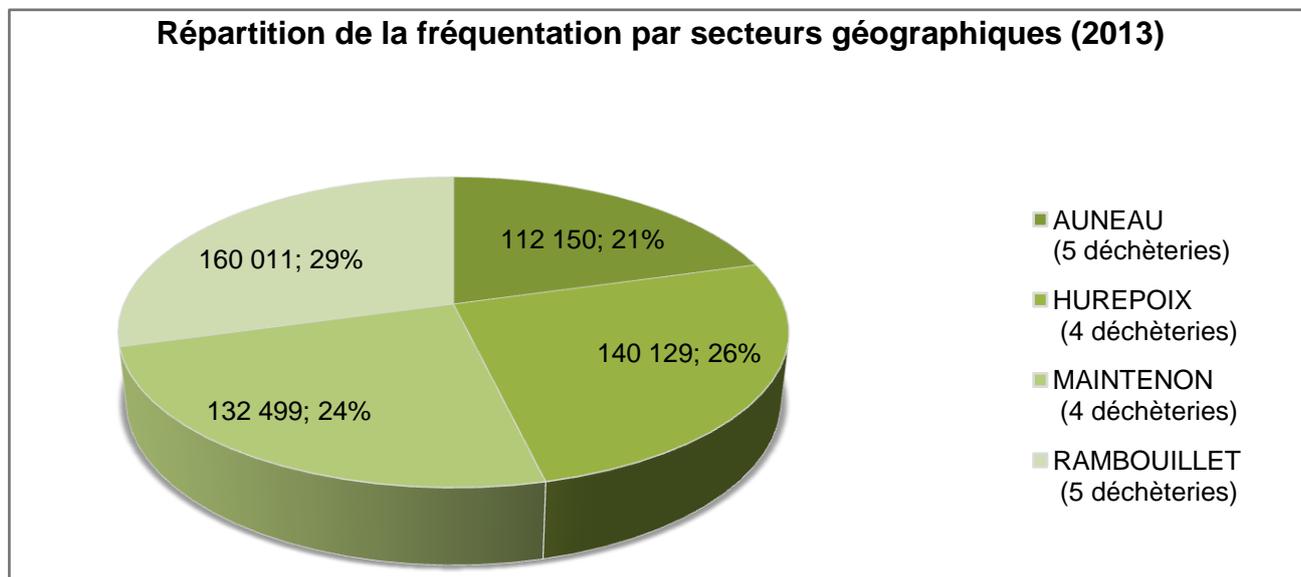


Ouverte 7 jours sur 7 et située dans une zone urbaine, la **déchèterie de Rambouillet** reste la plus fréquentée avec **66.000 visites** dans l'année.

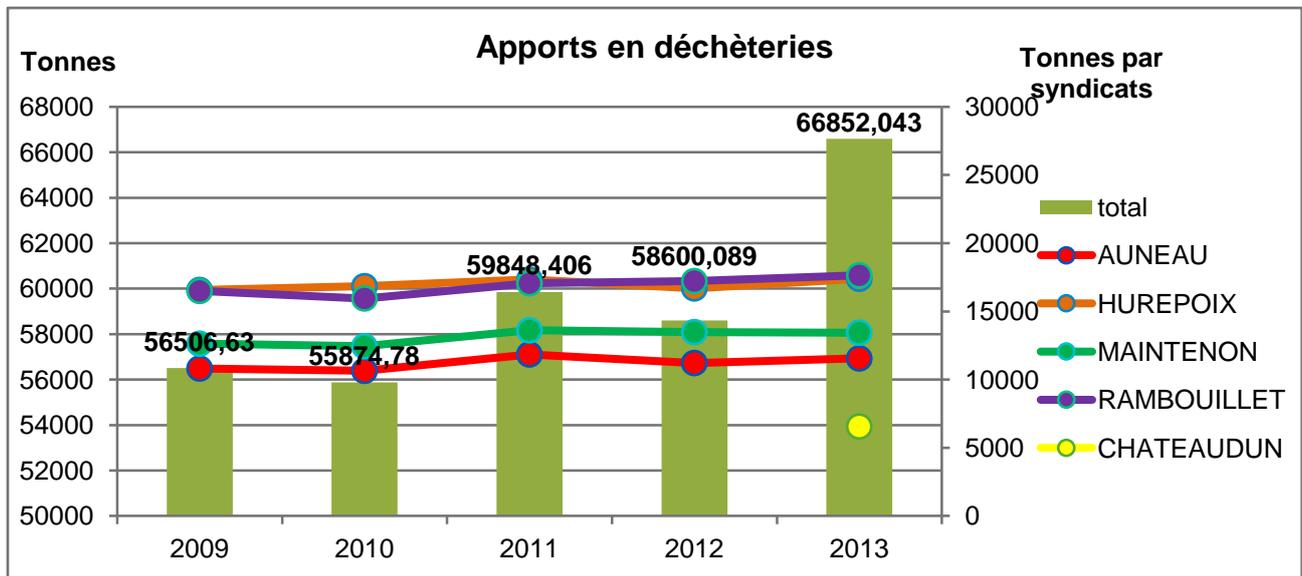
Elle est talonnée par la déchèterie de StChéron, également située dans une zone très urbaine.



S'il y a une forte disparité de la fréquentation d'une déchèterie à l'autre, sa répartition par secteur géographique est homogène, reflétant une zone de chalandise et d'implantation des sites équilibrée.



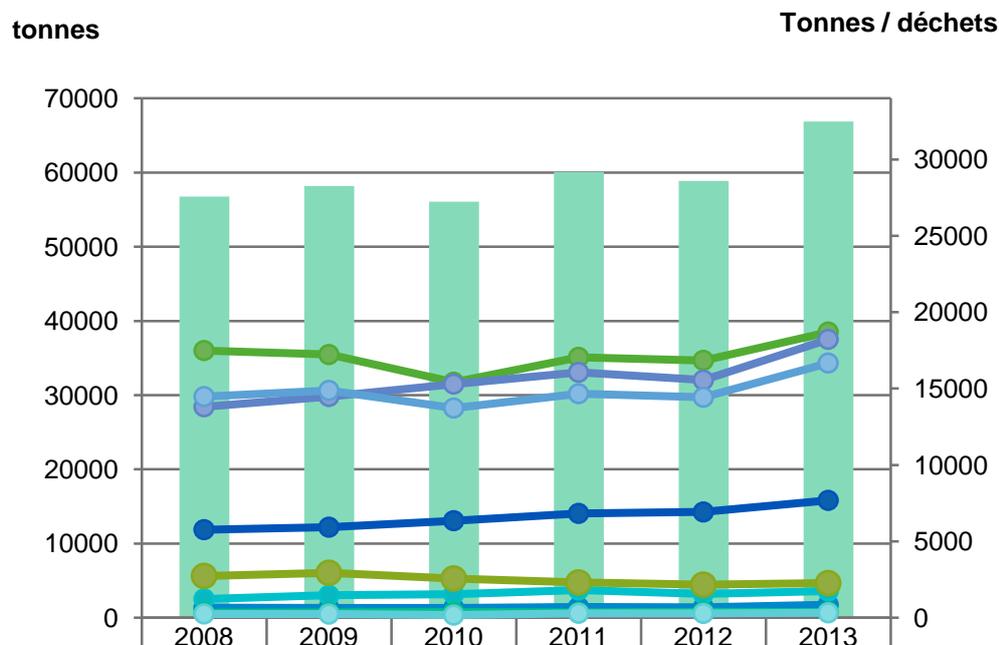
En 2013, **66.852 tonnes de déchets** (les apports des déchèteries du SICTOM de la région de Châteaudun étant pris en compte à partir du mois de juillet) ont été déposées sur l'ensemble des 22 déchèteries de SITREVA, soit une **hausse de 13,6 % par rapport à 2012**.



## Les déchets admis dans les 22 déchèteries du SITREVA sont au nombre de 18 :

- Le bois
- Les cartons
- Les DEEE
- Les DDS (Pâteux et DTQD)
- Les Gravats propres et à trier
- Les Métaux
- Les Tout venant
- Les Végétaux
- Autres :
  - Les Ampoules et néons
  - Les Batteries
  - Les Capsules nespresso
  - Les Cartouches d'encre
  - Les Extincteurs
  - Les Huiles de vidange
  - Les Piles
  - Les Piquants
  - Les Radiographies
  - Les Textiles

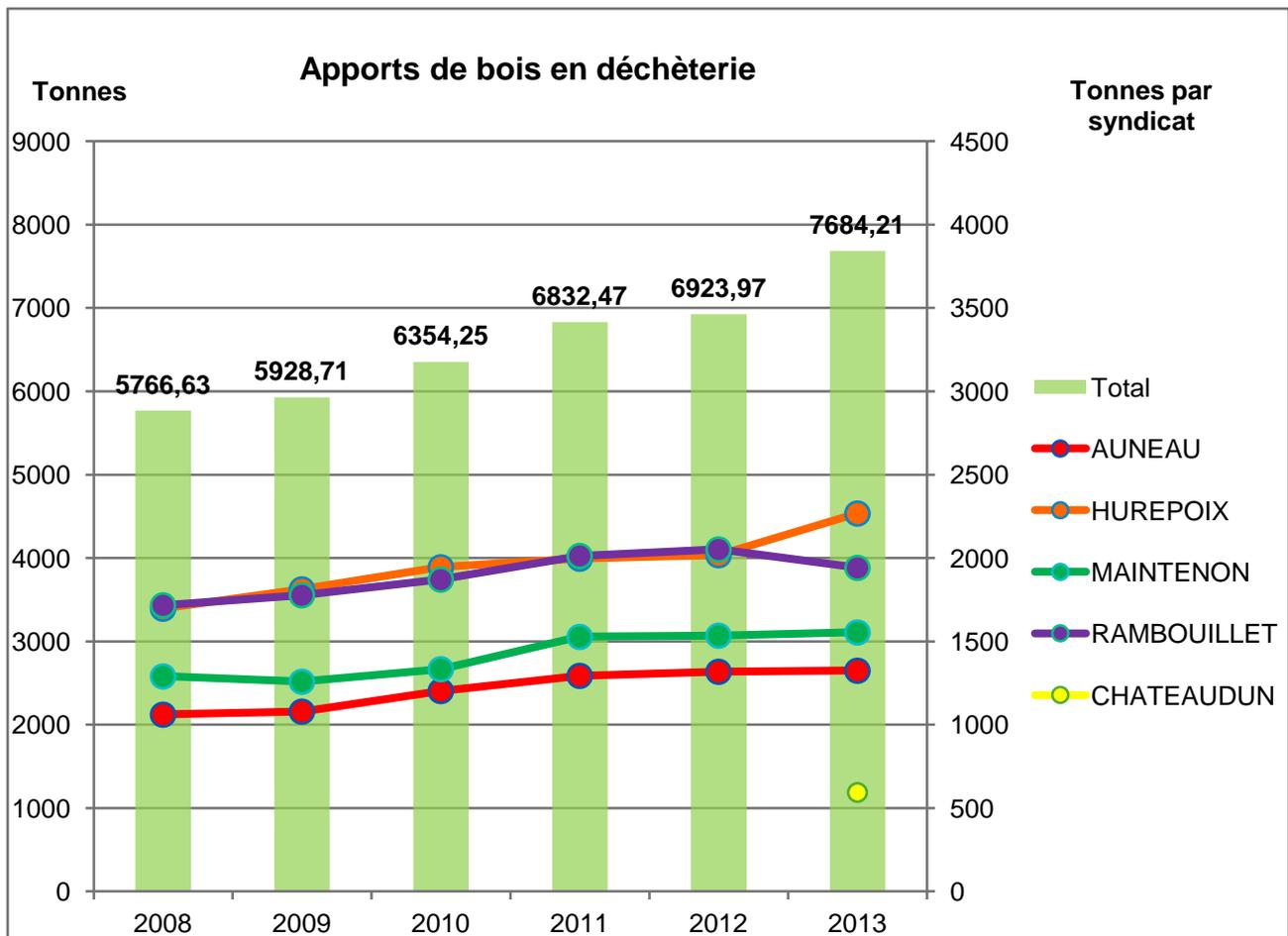
### Evolution des tonnages apportés en déchèterie depuis 2008



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL	56755,035	58161,57	56088,755	60075,42	58846,13	66852,55
Bois	5766,63	5928,71	6354,25	6832,47	6923,97	7684,21
Cartons	660	634	634	699	682,92	846,98
DEEE	1238,185	1471,9	1551,245	1818,4	1566,23	1748
DDS	324	352	363,43	344,71	383,89	381,67
Gravats propres et à trier	17489	17228	15418	17046	16848	18703
Métaux	2737	2940,16	2570,78	2310,2	2167,18	2268,44
Tout venant	13810,08	14481,71	15296,17	16064,05	15558,15	18223,42
Végétaux	14479,22	14882,63	13727,14	14664,92	14429,81	16672,42
Autres	250,9	242	174,15	295,42	286,48	324,05

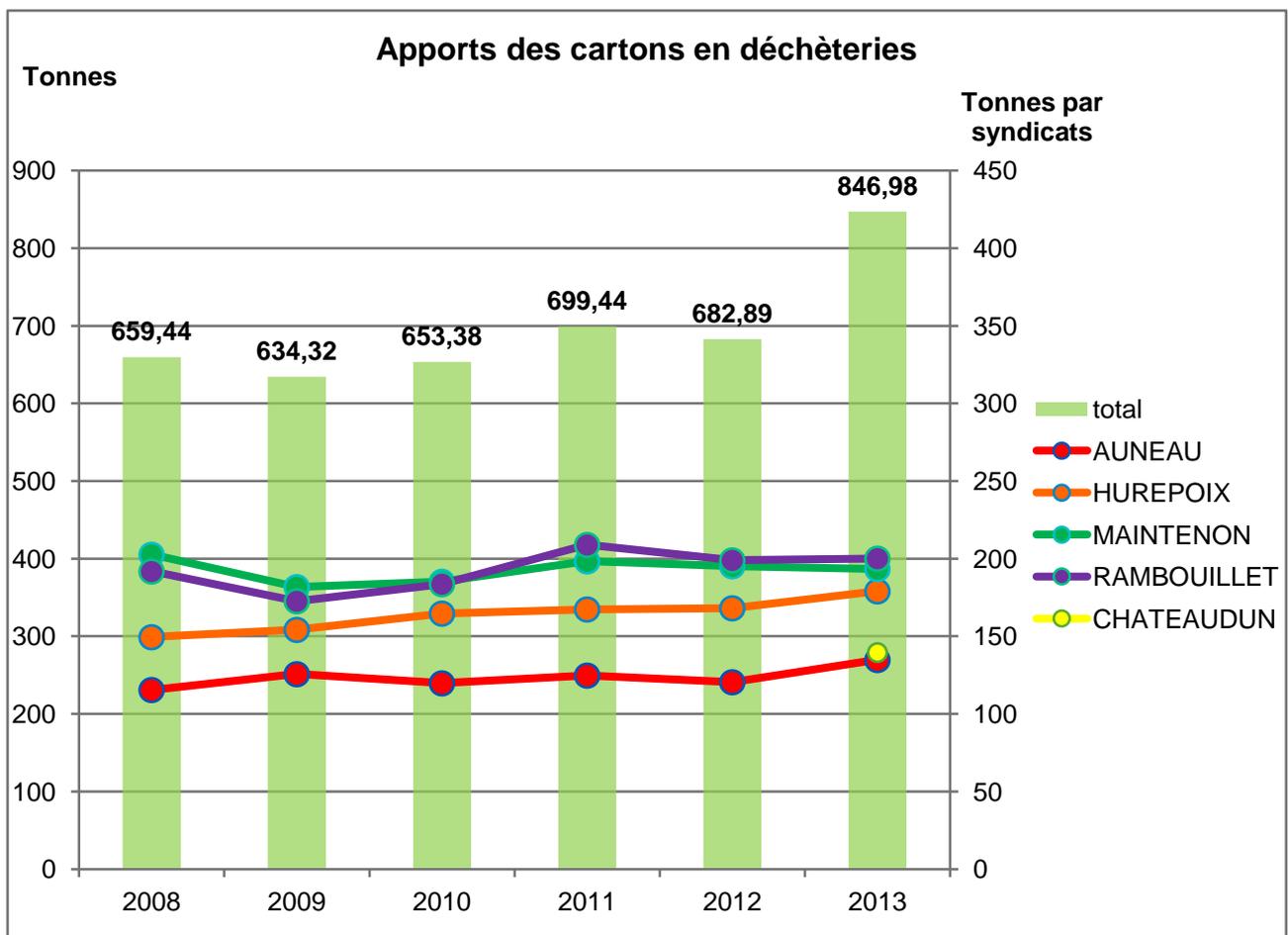
## Le bois

En 2013, ont été apportées en déchèterie **7.684 tonnes de bois** soit une hausse de 5,56 % par rapport à 2012.



## Les cartons

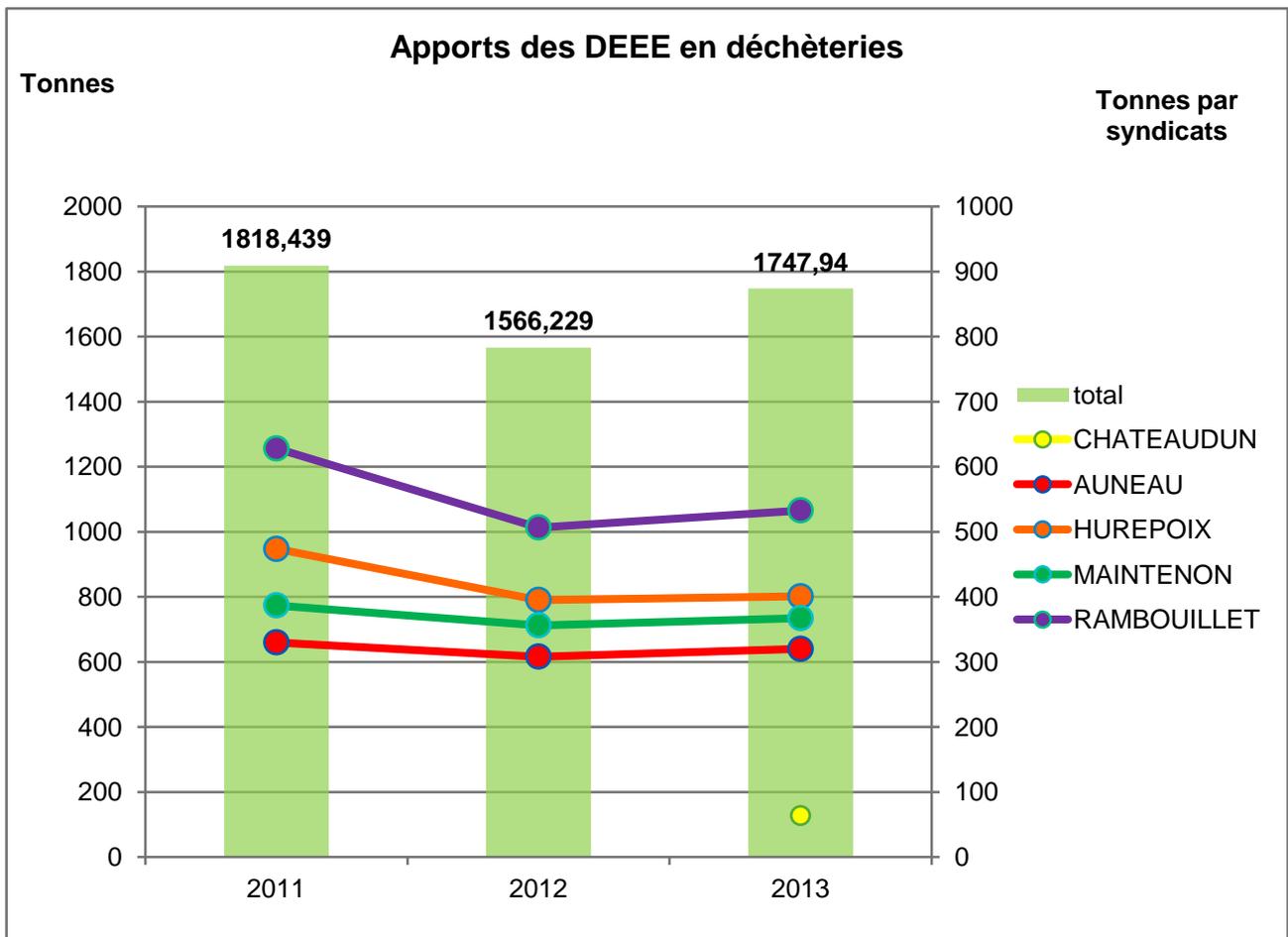
En 2013, ont été apportées en déchèterie **846 tonnes de carton**, soit une hausse de 24% par rapport à 2012.



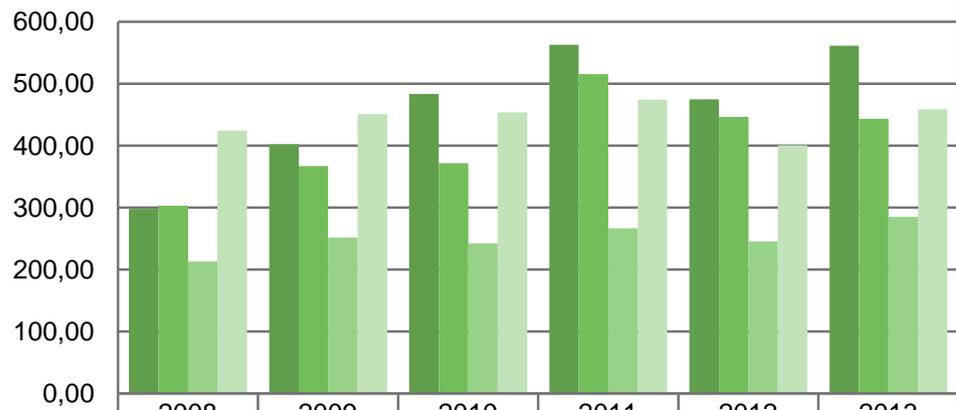
## Les DEEE

En 2013, ont été apportées en déchèterie **1.748 tonnes** de DEEE, équivalent à **5,6 kg par habitant** par an, ce qui représente **252.189** appareils.

Par rapport à 2012, **le tonnage a augmenté de 11,6%** et le nombre d'appareils collectés de 12%.



### Répartition des apports des DEEE en déchèteries depuis 2008



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
■ Petits appareils ménagers	297,83	402,09	483,64	562,60	474,47	561,20
■ Écrans	303,27	367,05	371,76	515,30	446,24	443,20
■ Gros électro-ménagers "froids"	212,74	251,68	242,42	266,30	245,25	285,10
■ Gros électro-ménagers "hors-froids"	424,35	451,08	453,42	474,20	400,27	458,50

## Les DDS

Les DDS regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers et qui constituent un **risque direct** pour la santé ou pour l'environnement. Ils sont le plus souvent en quantité restreinte, mais leur toxicité peut être très importante et nécessite un traitement spécifique.

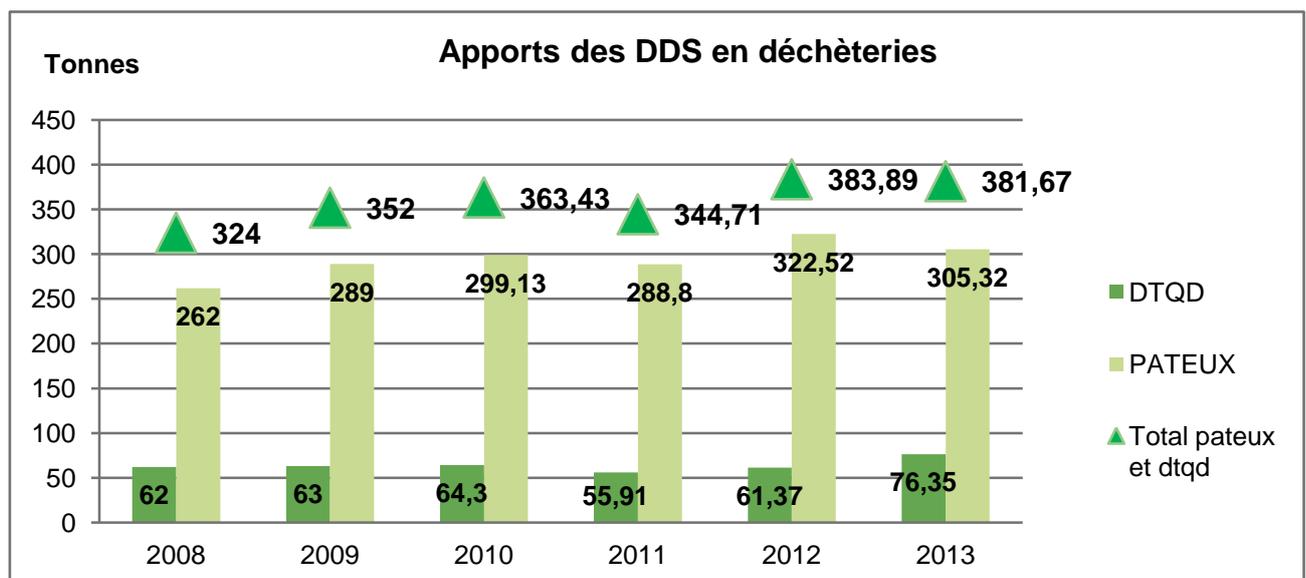
Les volumes des apports en DDS sont composés majoritairement de deux catégories : **les pâteux** (pots de peinture, colles), et **les DTQD** (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée)



On y trouve aussi des produits phytosanitaires, des bidons de produits solvants, des piles, des batteries, des radiographies....

- ✓ En 2013, ont été apportées en déchèterie **381,67 tonnes de DDS**, soit une très légère **baisse de - 0,58%** par rapport à 2012.

Produits	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Variation 2013/2012
<b>DTQD</b>		63	64,3	55,91	61,37	<b>76,35</b>	+24,41%
<b>PATEUX</b>		289	299,13	288,8	322,52	<b>305,32</b>	-5,33%
<b>TOTAL</b>	324	352	363,43	344,71	383,89	<b>381,67</b>	- 0,58%



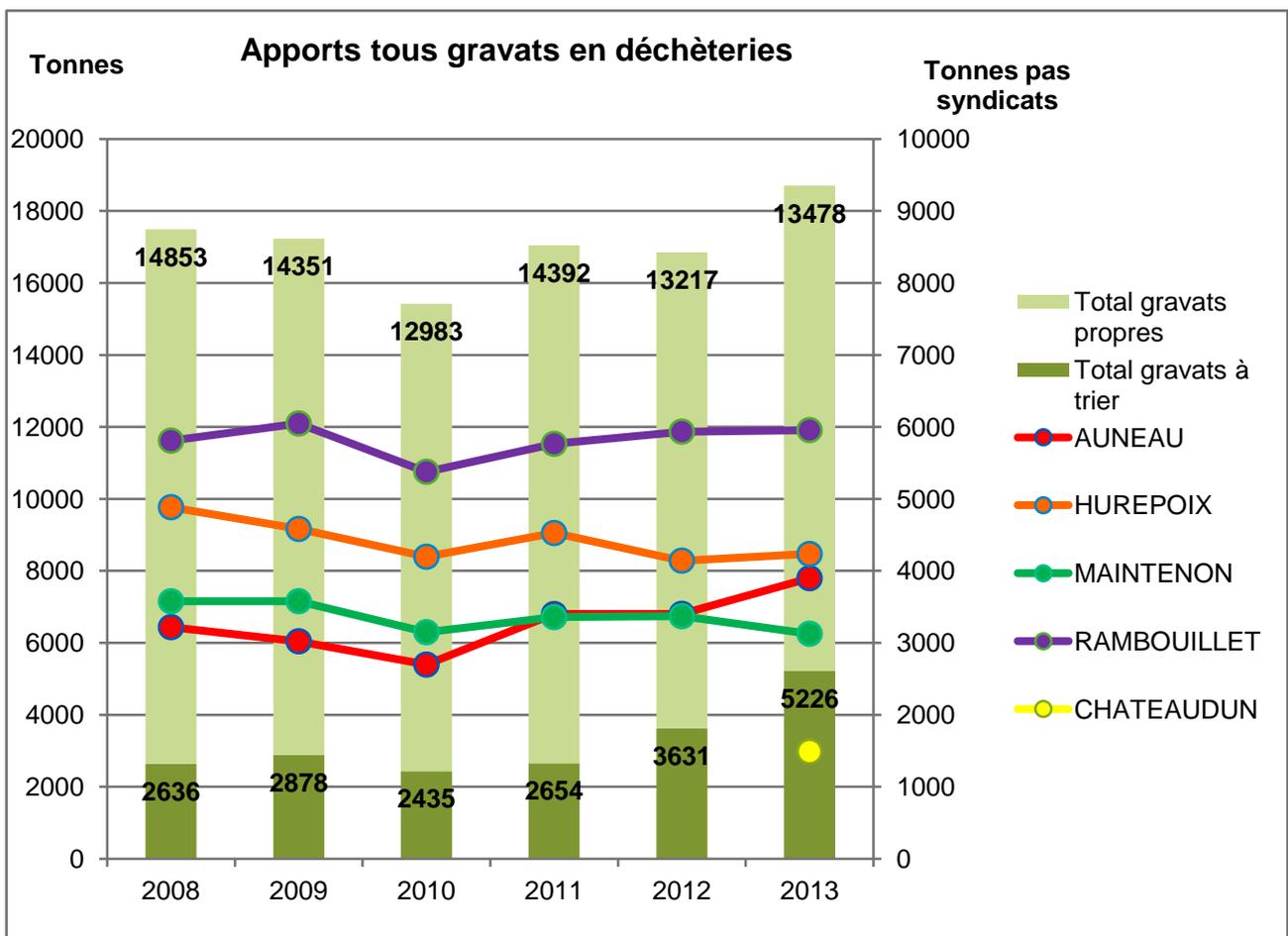
## Les gravats

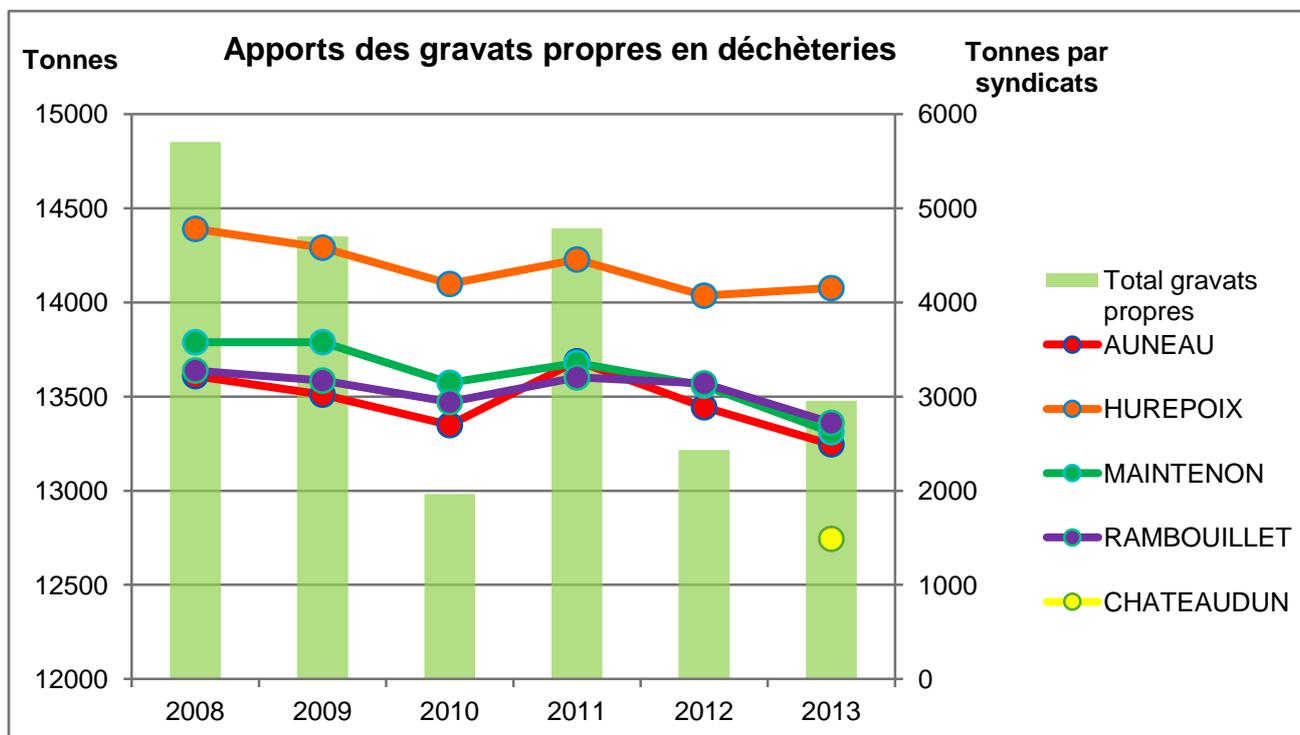
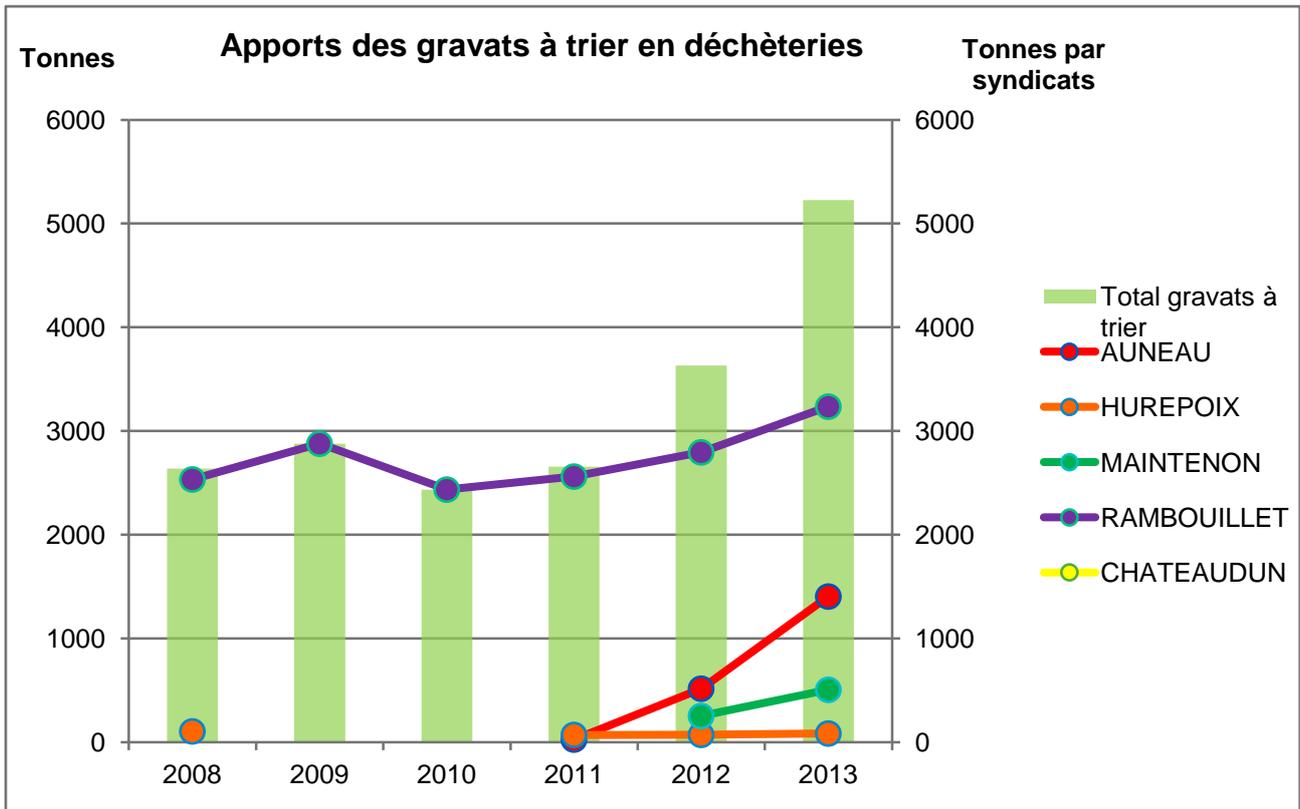
Certaines déchèteries de SITREVA dissocient les gravats dits "propres", de ceux qu'on déclare "à trier", c'est-à-dire comportant des matériaux impropres comme du plâtre, de la faïence, et qui ne sont pas acceptés dans les carrières classiques.



- ✓ En 2013, ont été apportées en déchèterie **18.703 tonnes de gravats** dont **13.478 tonnes de gravats dits propres** et **5.226 tonnes de gravats dits à trier**.

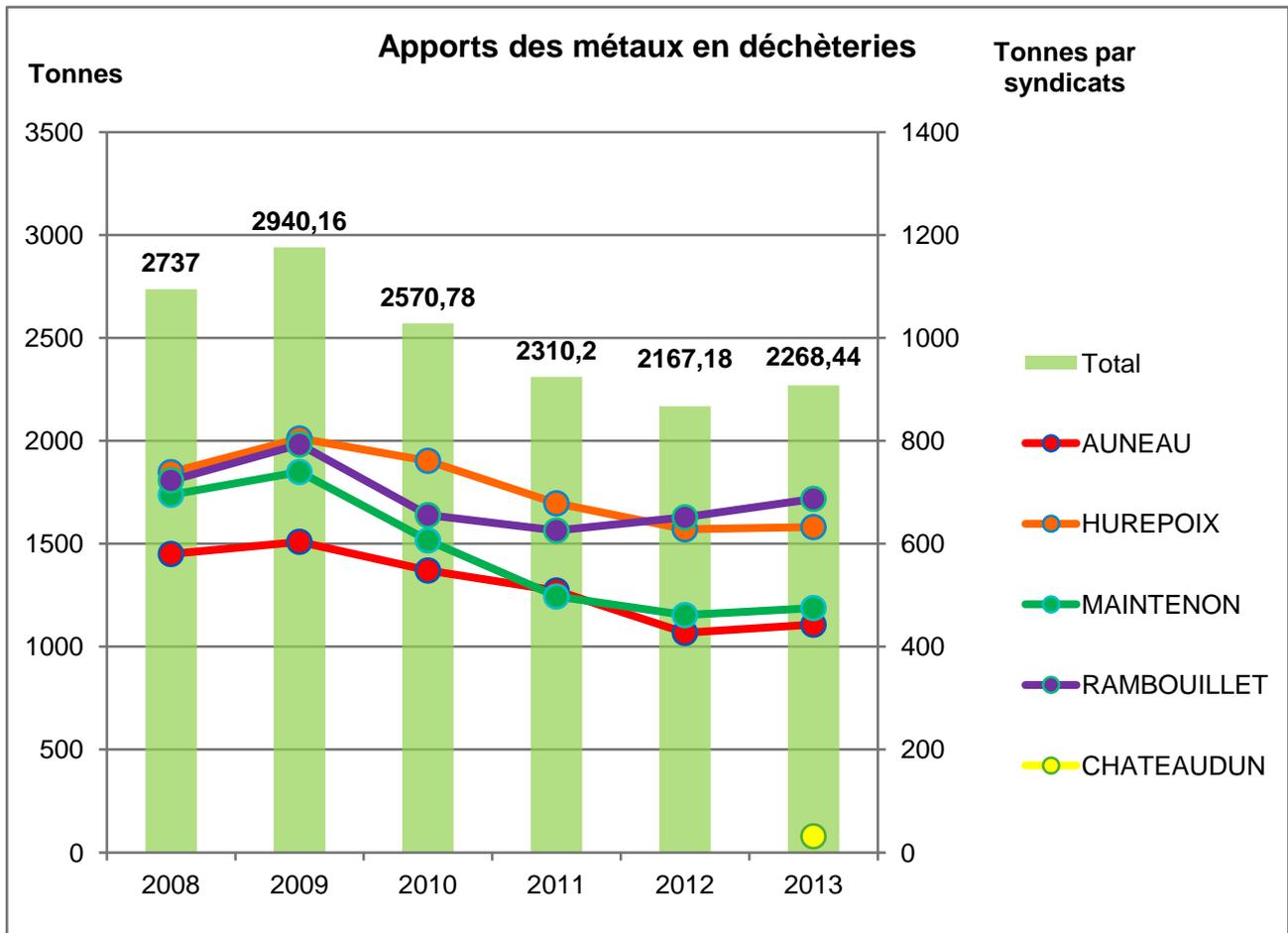
Le tonnage global des gravats est en hausse de 11% par rapport à 2012.





## Les Métaux

En 2013, ont été apportées en déchèterie **2.268 tonnes de métaux**, soit une **légère hausse de 4,66 %** par rapport à 2012.

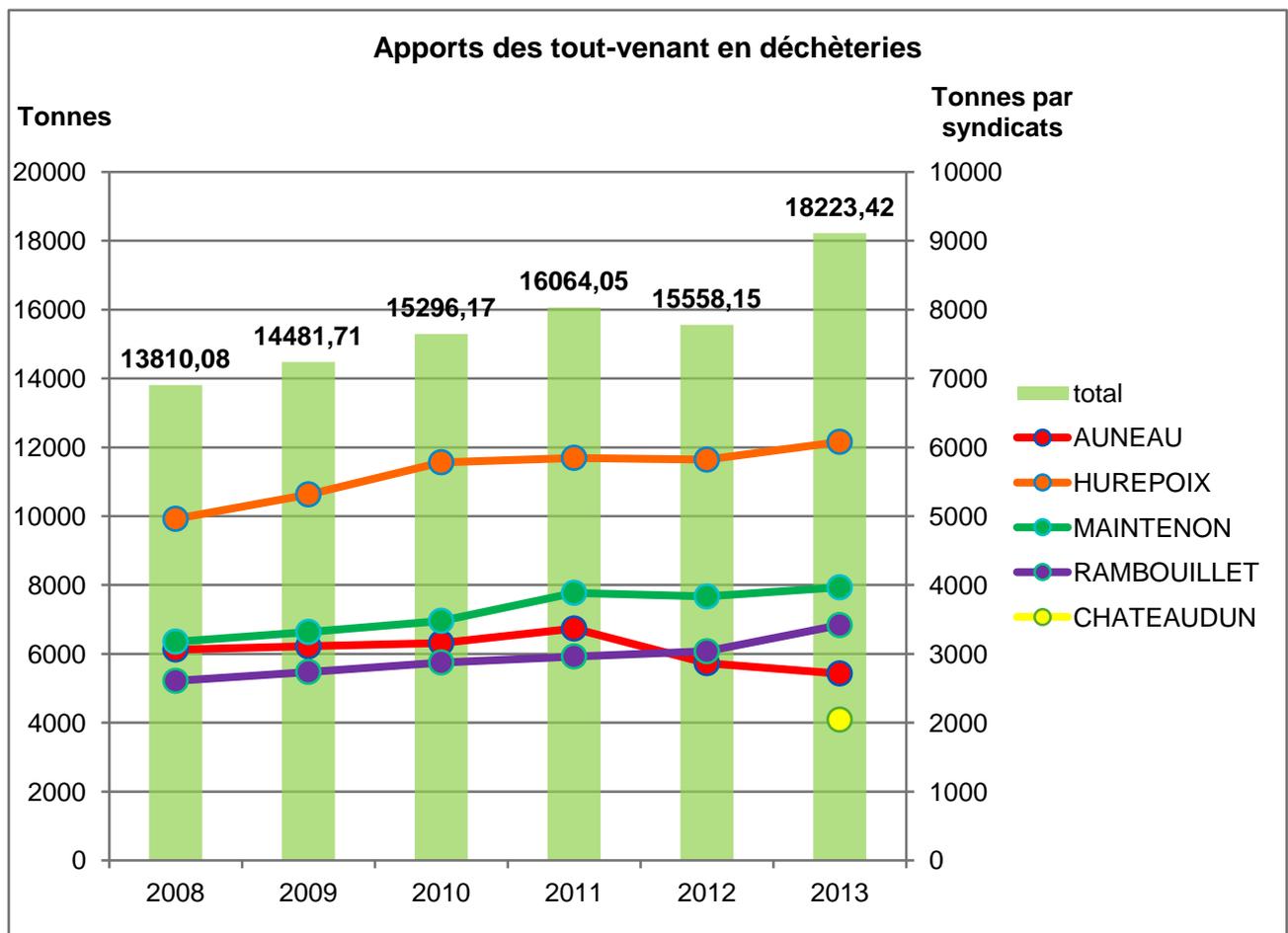


## Le Tout-venant

Les déchets "tout-venant" (également appelés "encombrants") sont les déchets encombrants, ou les déchets qui ne peuvent être admis dans les autres catégories de déchets.



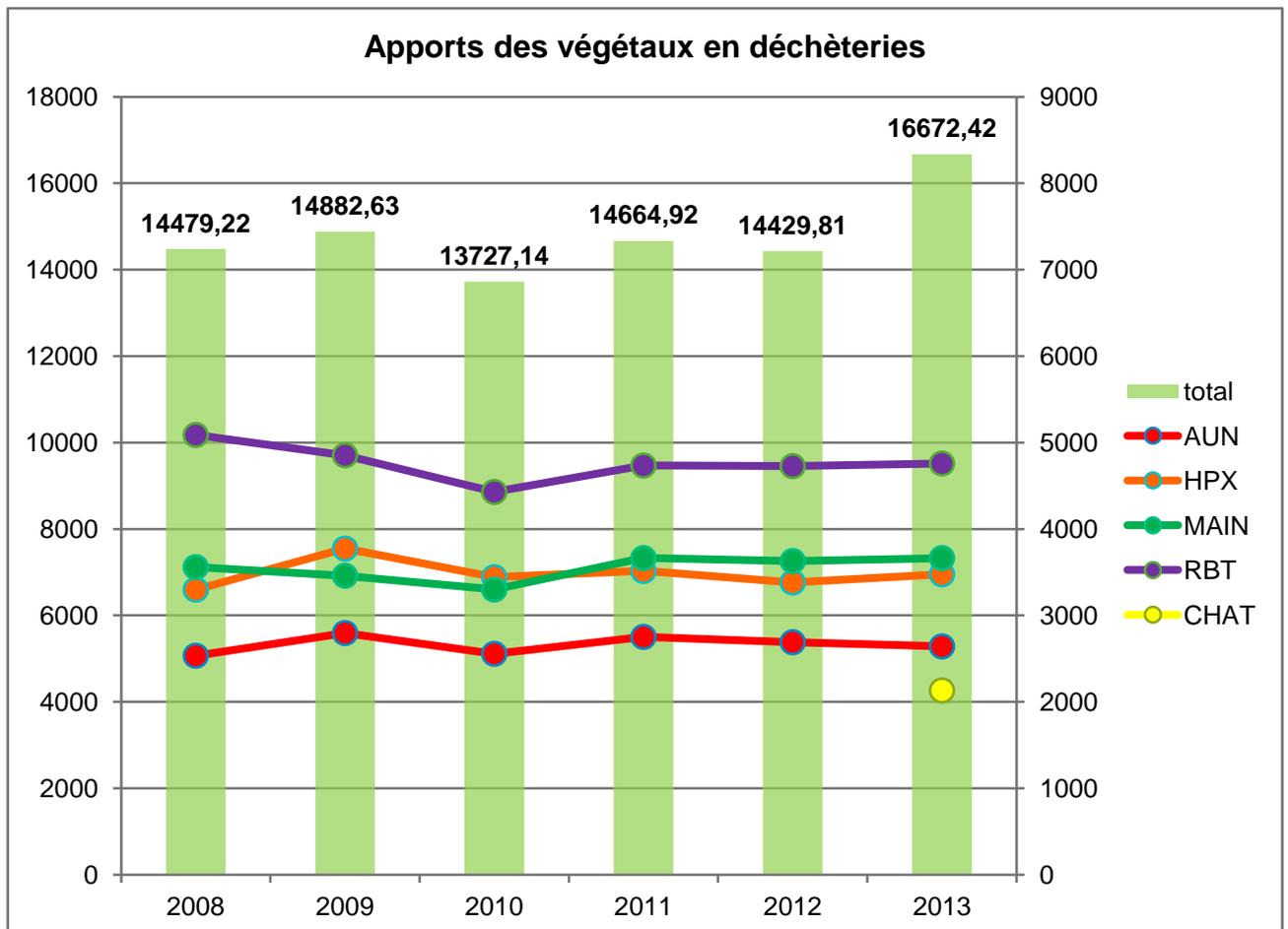
- ✓ En 2013, ont été apportées dans les déchèteries 18.223 tonnes de tout-venant, soit une hausse de 15% par rapport à 2012.



## Les végétaux

En 2013, ont été apportées dans les déchèteries **16.672 tonnes de déchets végétaux**, soit une hausse de 15,5 % par rapport à 2012.

Ils sont transformés en compost valorisé en agriculture en amendement organique. Leur transformation se réalise en interne sur la plateforme de compostage de Ouarville, et en externe par des prestataires.

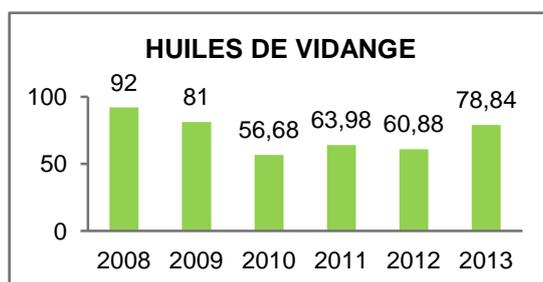
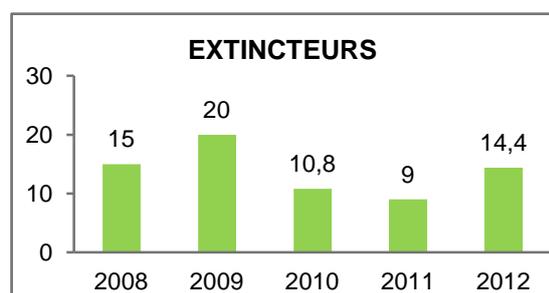
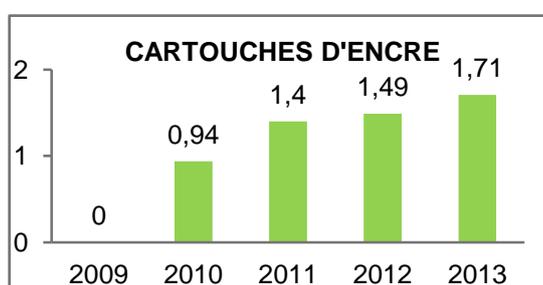
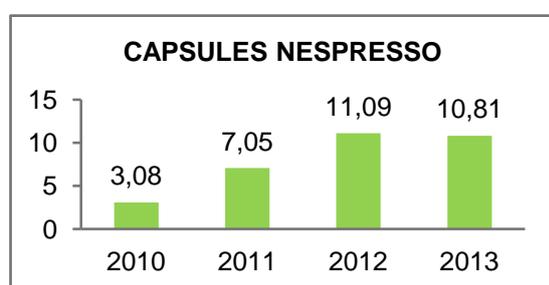
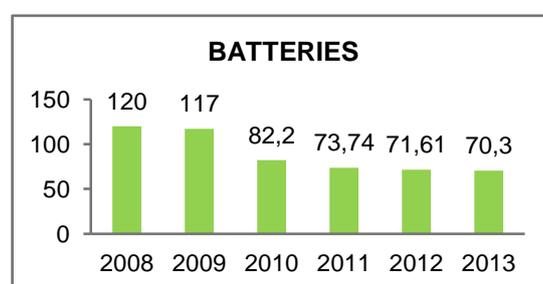
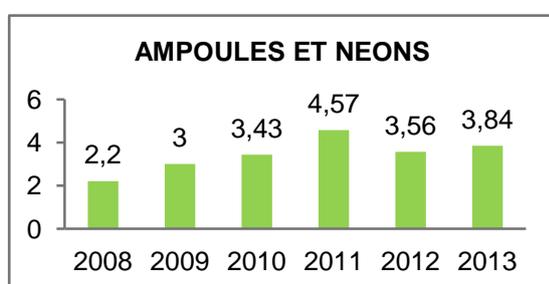


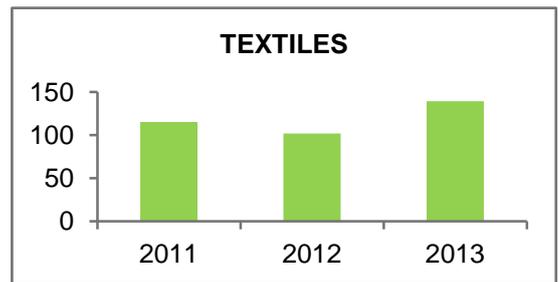
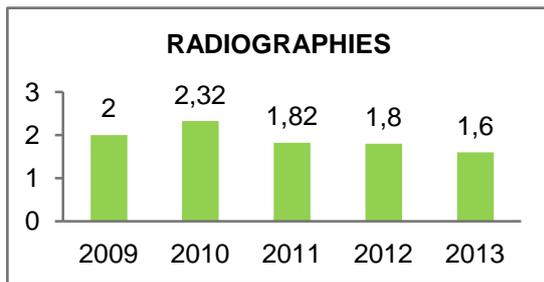
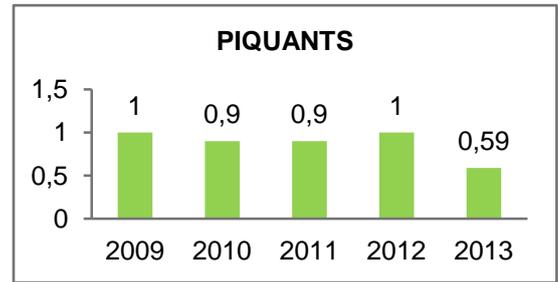
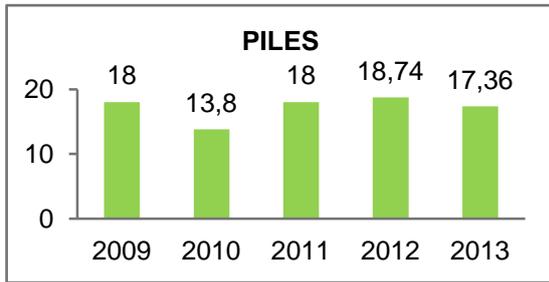
## Autres déchets

Sont regroupés ici les déchets dont les apports constituent de faibles volumes. Exceptés les textiles et les capsules Nespresso®, ces déchets sont considérés comme toxique ou dangereux.

- ✓ En 2013, ont été apportées en déchèterie, **324,05 tonnes de déchets « Autres »**, soit une hausse de 13,11% par rapport à 2011.

Produits	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Variation 2013/2012
<b>AMPOULES et NEONS</b>	2,2	3	3,43	4,57	3,55	<b>3.84</b>	+7.87%
<b>BATTERIES</b>	120	117	82,2	73,74	73,01	<b>70.30</b>	-1.83%
<b>CAPSULES NESPRESSO®</b>	--	--	3,08	7,05	11,09	<b>10.81</b>	-2.52%
<b>CARTOUCHES ENCRE</b>	--	--	0,94	1,40	1,5	<b>1.71</b>	+14.77%
<b>EXTINCTEURS</b>	15	20	10,8	9	14	<b>1407 u.</b>	---
<b>HUILES DE VIDANGE</b>	92	81	56,68	63,98	60,88	<b>78.84</b>	+29.5%
<b>PILES</b>	20	18	13,8	18	19,5	<b>17.36</b>	-7.36%
<b>PIQUANTS</b>	0,4	1	0,9	0,90	0,98	<b>0.59</b>	-41%
<b>RADIOGRAPHIES</b>	1,3	2	2,32	1,82	1,80	<b>1.6</b>	-11.11%
<b>TEXTILES</b>	--	--	--	114,96	101,91	<b>139</b>	+ 36,4%
<b>TOTAL</b>	<b>250,9</b>	<b>242</b>	<b>174,15</b>	<b>295,42</b>	<b>286,48</b>	<b>324,05</b>	<b>+13,11%</b>





## B- Le traitement des déchets

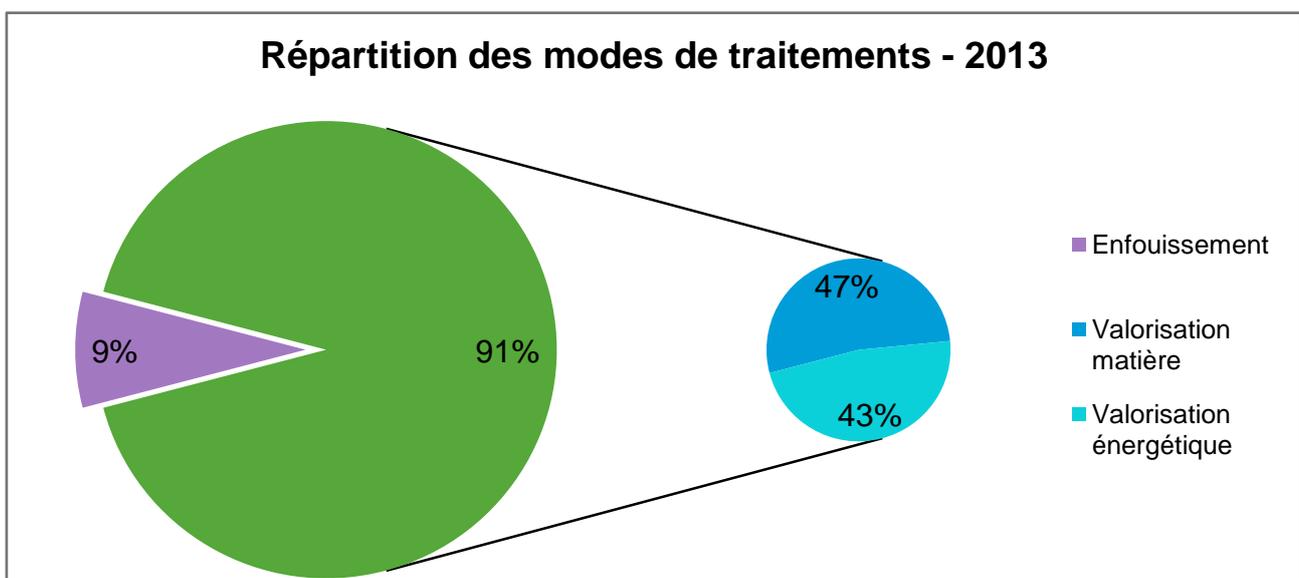
Au 31 décembre 2013, ce sont 21 déchets différents, issus des collectes réalisées par les SICTOM ou apportés par les particuliers en déchèteries, que SITREVA prend en charge et dont il gère le traitement :

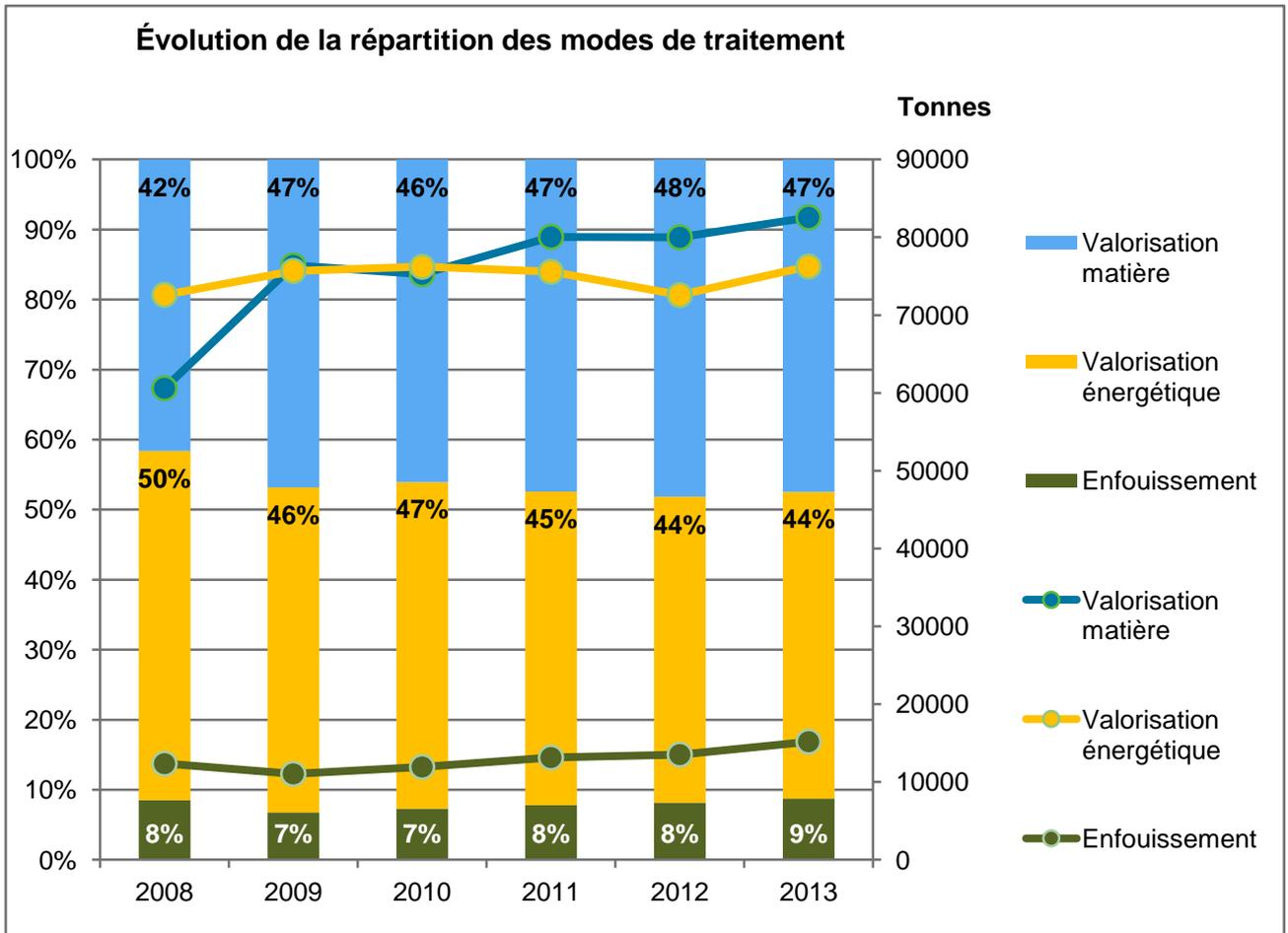
- les emballages et les journaux-magazines
- le bois ;
- les cartons ;
- Les DDS (Pâteux et DTQD) ;
- les DEEE ;
- les gravats propres et à trier ;
- les métaux ;
- Les ordures ménagères
- le Tout-venant ;
- les végétaux ;
- le verre ;
  
- Les ampoules et néons ;
- les batteries ;
- les capsules Nespresso® ;
- les cartouches d'encre ;
- les extincteurs ;
- les huiles de vidange ;
- les piles ;
- les piquants ;
- les radiographies ;
- les textiles ;

En fait de traitement, le maître-mot est « valorisation » :

**En 2013, 91 % des déchets traités par SITREVA ont été valorisés, en matière ou en énergie ; la part restante a été envoyée en enfouissement.**

**Ce taux de valorisation baisse de 1 point par rapport à 2012.**





**Le bois**

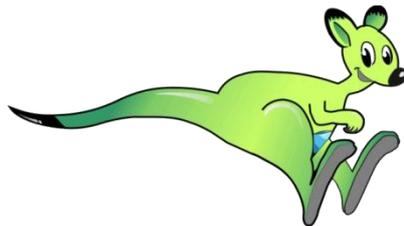


**BOIS**

**Coût du traitement à la tonne :**

**30,32 €**

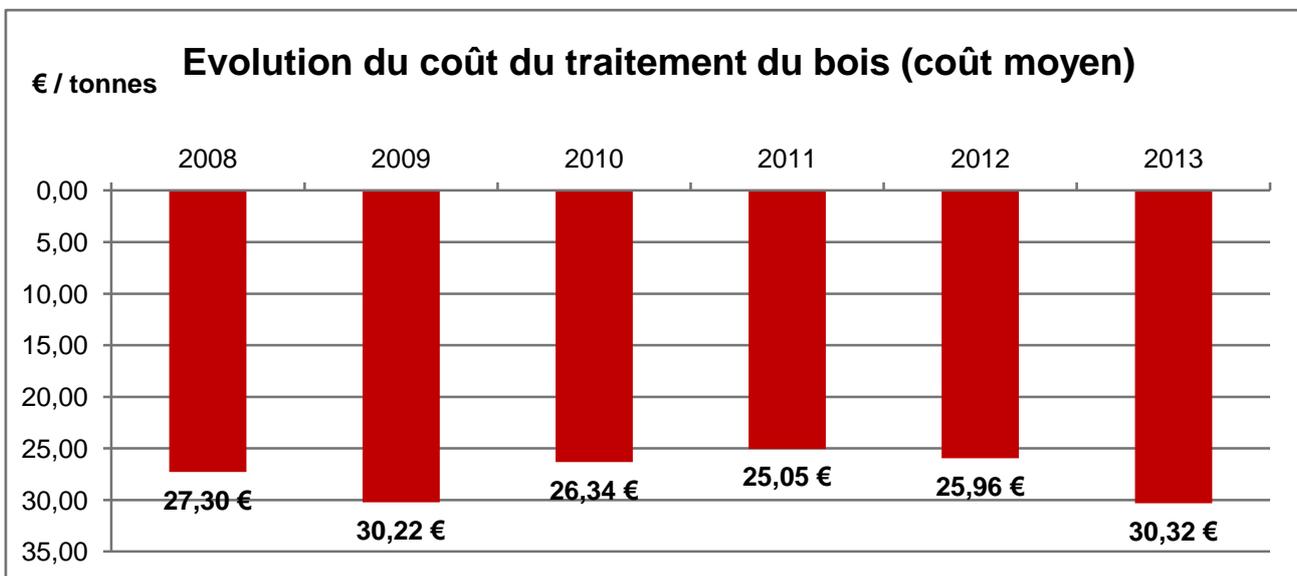
**100 % valorisation matière**



**7.738,52 tonnes valorisées en 2013**

Les déchets de bois, après tri et enlèvement d'éventuelles impuretés sur le quai de transfert de Rambouillet, sont récupérés puis valorisés sous forme de combustible en chaudière industrielle ou sont transformés en panneaux de particules.

Le bois est repris intégralement par les sociétés **PAPREC** et **COVED**

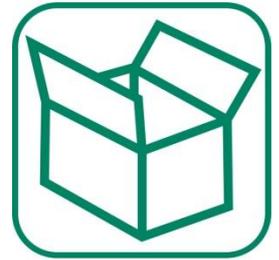


Coût traitement €/tonne	Compadrue	Ecobois	Bois2r	CEL	PAPREC	COVED
<b>2008</b>	30,000 €	19,900 €	39,000 €			
<b>2009</b>			30,324 €	29,900 €		
<b>2010</b>			39,480 €	29,900 €	24,500 €	
<b>2011</b>					25,050 €	
<b>2012</b>					25,960 €	
<b>2013</b>					<b>26,540 €</b>	<b>75,71</b>

## Les Cartons



**100 % valorisation  
matière**



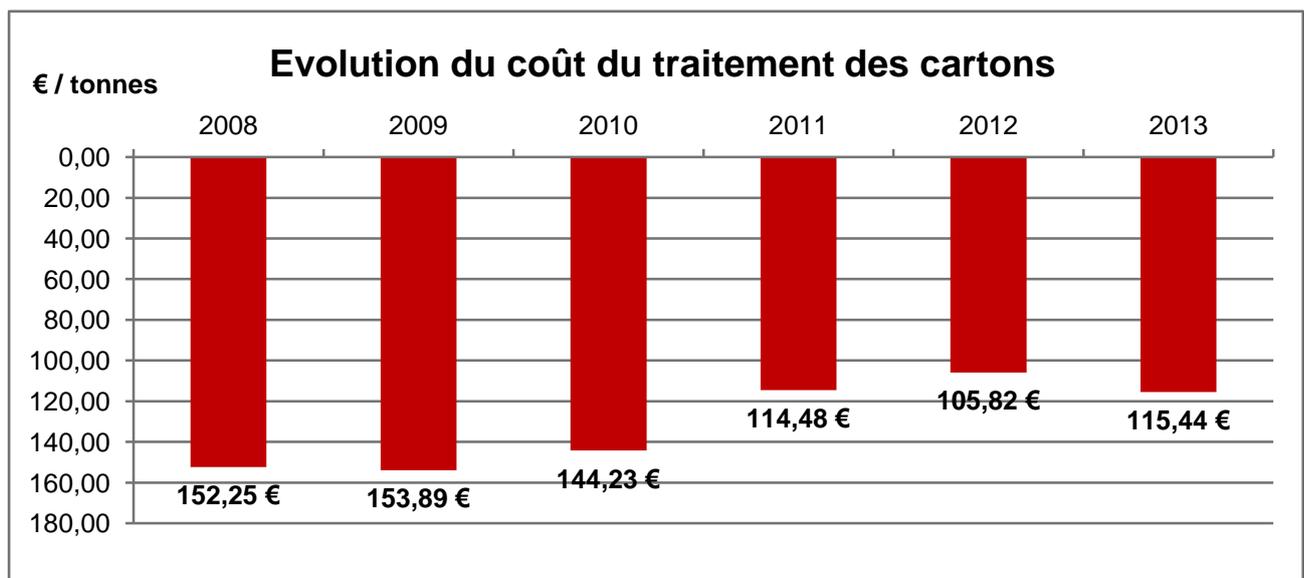
**CARTONS**

**Coût de  
traitement à  
la tonne :**

**115,44 €**

**4.057 tonnes valorisée en 2013**

Repris par la société **Deroo**, le carton sera transformé en fibres de cellulose et réutilisé par l'industrie papetière. Le recyclage d'une tonne de carton permet d'épargner 2,5 tonnes de bois.



## Les DDS

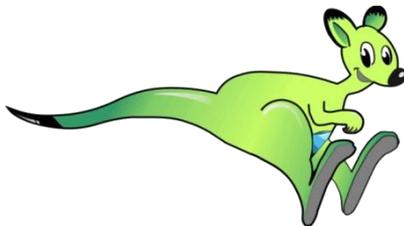
### Les Pâteux et DTQD



**DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUE (DDS)**

**Coût de  
traitement à  
la tonne :**

**Pâteux :  
320,74 €  
DTQD :  
620,74 €**

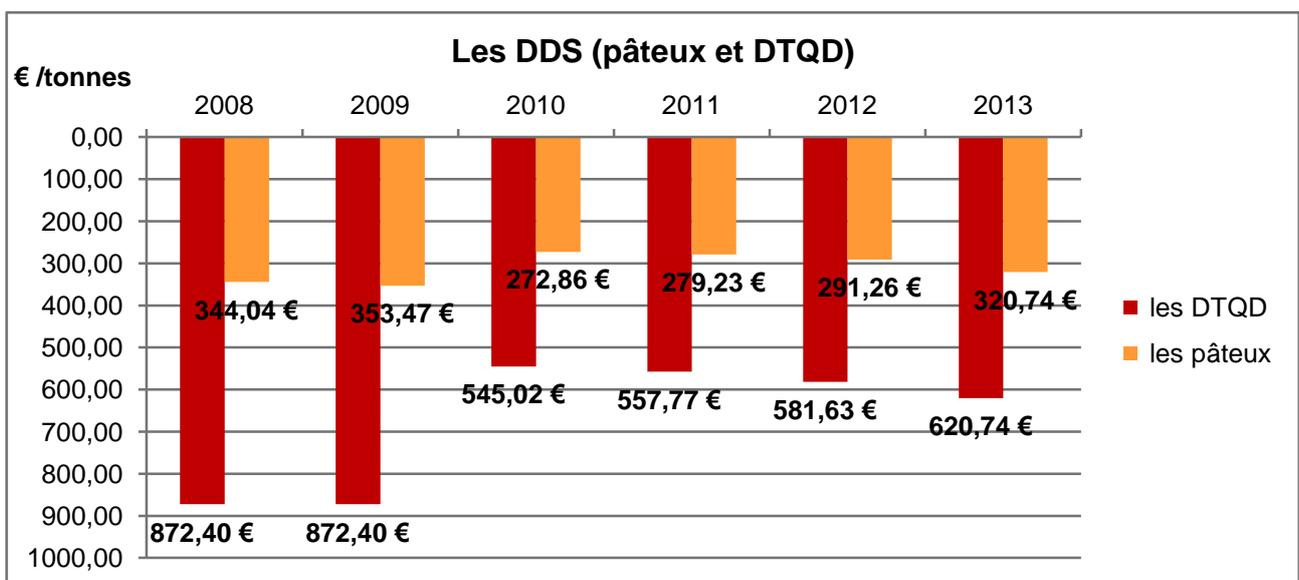


**80 % valorisation  
énergétique**

**20 % en  
incinération**

**305,32 tonnes de pâteux tonnes valorisées en 2013  
76,35 tonnes valorisées en 2013**

Collectés en interne par le service Toxiques puis stockés sur le site de Gousson, les déchets pâteux sont ensuite repris par la société **TRIADIS** qui se chargera de leur traitement sur leur UVE de Rouen. Les DTQD sont traités par la société **GEREP**.



## Les DEEE



DEEE

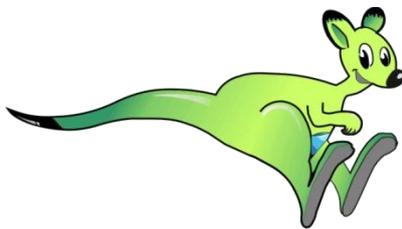
Produit du  
traitement à  
la tonne :

59 €

81 % valorisation  
matière

7 % valorisation  
énergétique

12 % éliminés en  
installations spécialisées



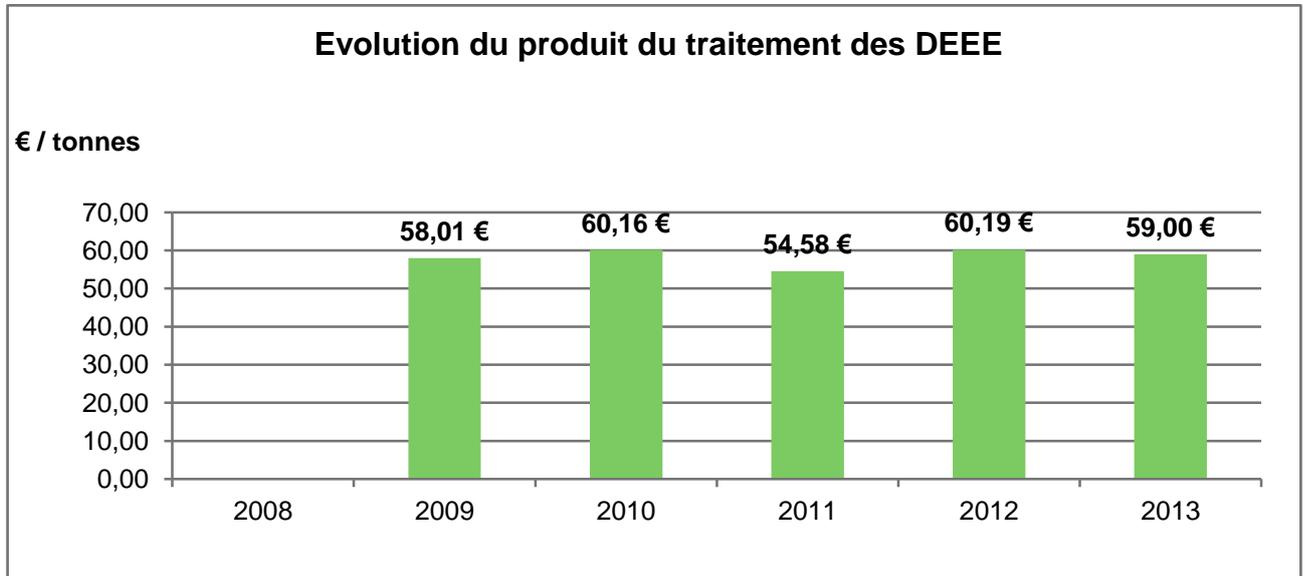
**1542 tonnes valorisées en 2013**

Les produits collectés sont acheminés vers des sites de traitement spécifiques pour y être traités. Ils sont démantelés et chaque matériaux entrant dans la composition des produits est valorisé. Près de 88% du poids collecté est valorisé.

L'éco organisme **Eco-System** est le partenaire direct du SITREVA et organise les collectes dans les déchèteries.

Les appareils collectés sont ensuite traités par les organismes suivants :

- **REVIVAL** pour les gros électroménagers "hors froid"
- **COREPA** pour gros électroménagers "froid"
- **GALLOO** pour les écrans
- **VEOLIA TRIADE** pour les petits appareils ménagers



### Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.

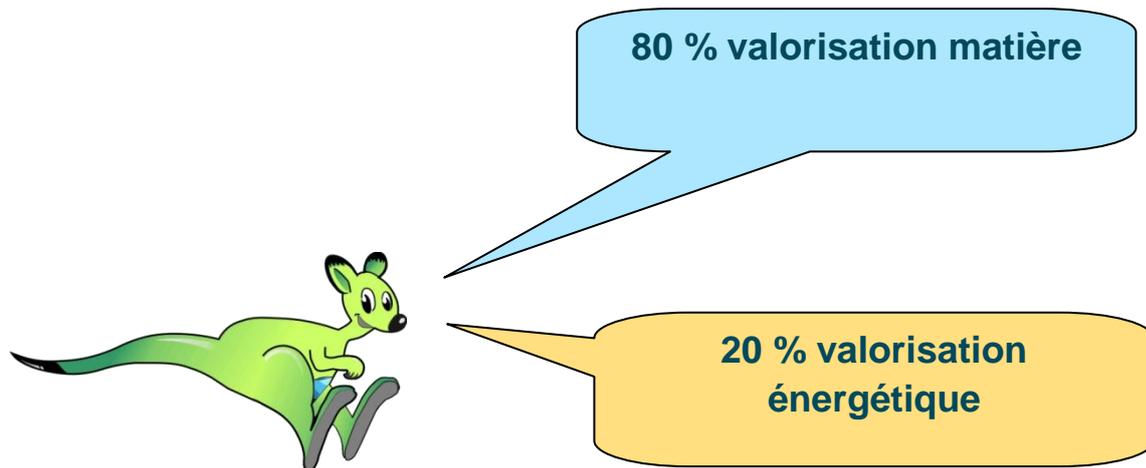


Extrait du bilan environnemental d'Eco-systèmes

## Les emballages et les journaux magazines

Les emballages et les journaux sont traités par SITREVA en grande majorité à son centre de tri de Rambouillet, ceux collectés par le SICTOM de la région de Châteaudun étant apportés par convention au centre de tri NATRIEL à Dreux.

Là, les emballages et les journaux magazines sont triés et séparés en fonction de leur matière.



**13.870 tonnes valorisées en 2013**

**11.088 tonnes en recyclage matière**  
**2.782 tonnes en valorisation énergétique**

### VALORISATION MATIERE

**Acier : 543,95 tonnes valorisées en 2013**, composé de cannettes et boites de conserve, l'acier repris par la société SITA et transformé en nouvelle matière première.

L'acier peut être recyclé indéfiniment et sans perte de qualité. Il sera utilisé entre autres dans l'industrie automobile et du BTP. **Coût de la valorisation à la tonne : 87,55 €**

**Aluminium : 19,2 tonnes valorisées en 2013.** Canneltes, barquettes, aérosols, l'aluminium est présent dans les emballages ménagers. L'aluminium se recycle indéfiniment et sert notamment dans l'industrie automobile, la confection d'appareils électro ménagers. Plus de 30% de l'aluminium utilisé provient du recyclage. **Produit de la valorisation à la tonne : 288,41 €**

**Plastique PET et PEHD : 1400,33 tonnes valorisées en 2013.** Le plastique est omniprésent dans les emballages, mais seuls les bouteilles et flacons sont aujourd'hui valorisés. En France, sur l'ensemble des plastiques produits, le taux de recyclage est de 22%. Si on ne considère que les bouteilles et flacons, ce taux est de 46%. **Produit de la valorisation à la tonne : 67,19 €**

Repris par Paprec Recyclage, les PET du SITREVA sont transformés en nouvelle matière première.

**Journaux Magazines : 4.565 tonnes valorisées en 2013.** Tous les papiers se trient. Repris par la société CDIF, les papiers journaux magazines sont transformés en fibres de cellulose à destination de l'industrie papetière. Les papiers peuvent se recycler jusqu'à 5 fois. Grâce au recyclage du papier, 390.000 tonnes de Co2 sont évitées chaque année, et la production de papier recyclé consomme 2 à 5 fois moins d'énergie et d'eau que la production de pâte neuve. **Coût de la valorisation à la tonne : 59,63 €**

**Tetra : 190 tonnes valorisées en 2013.** La brique alimentaire est un emballage multicouche composé en moyenne de 75% de carton, 21% de polyéthylène (plastique) et 4% d'aluminium. Toutes les briques alimentaires sont recyclables. Les briques sont reprises par la société **Deroo**. Les trois matériaux seront séparés et valorisés chacun dans leur filière. Les fibres des briques alimentaires ne sont pas réutilisées pour la fabrication de nouvelles briques. Elles servent à la fabrication de papier hygiénique, essuie-tout ou d'emballage pour la restauration rapide. **Coût de la valorisation à la tonne : 244,94€**

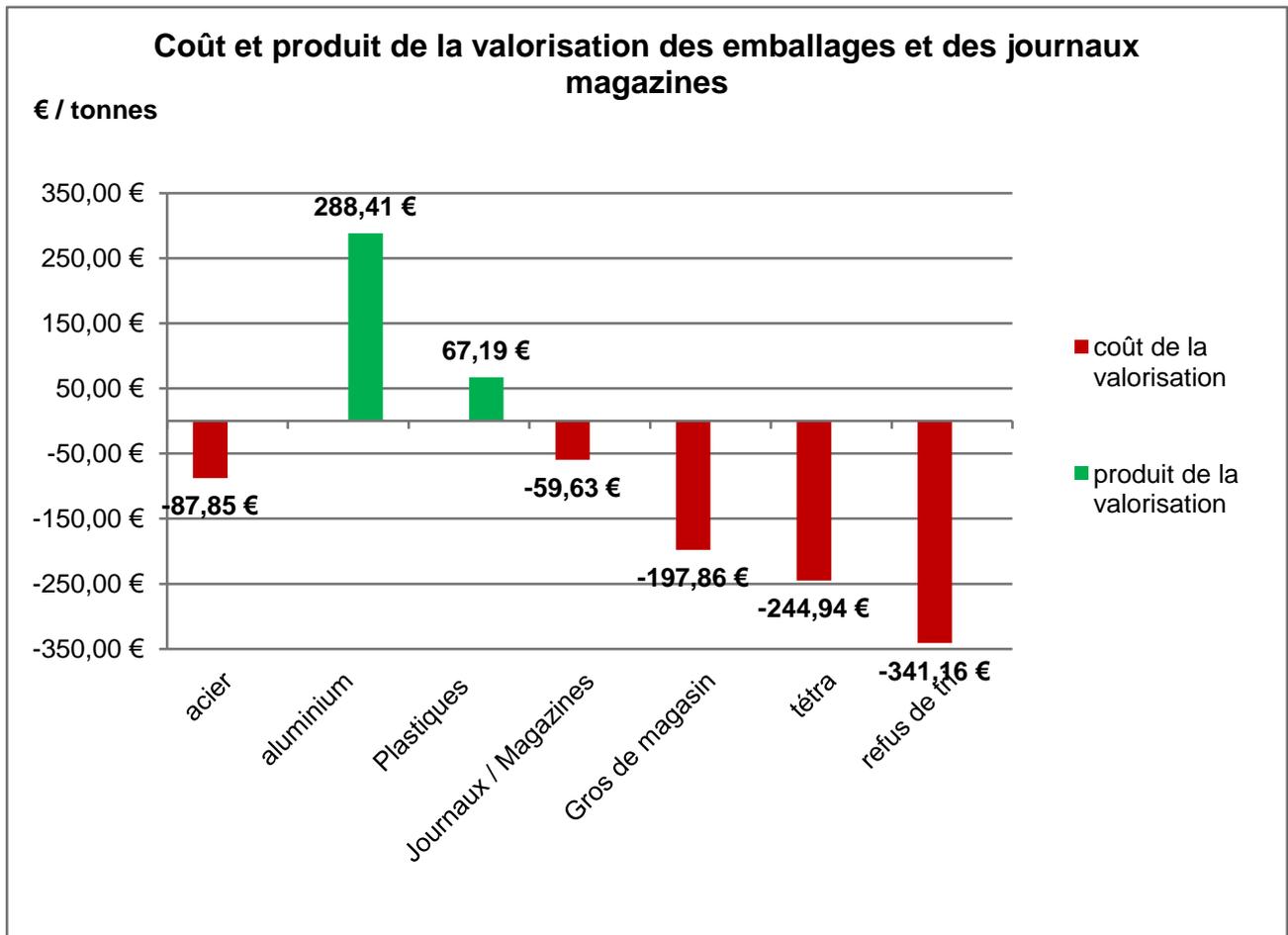
**Gros de magasin** (mélange de petits papiers, cartons) : **2.322,34 tonnes valorisées en 2013.** La société Deroo reprend les gros de magasins qui seront recyclés en fibre de cellulose pour l'industrie papetière. **Coût de la valorisation à la tonne : 197,86 €**

## VALORISATION ENERGETIQUE

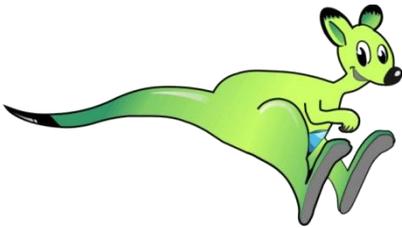
**Refus de tri** (Les refus de tri proviennent du centre de tri des emballages et correspondent à des erreurs de tri) : **2.797,50 tonnes valorisées en 2013. Coût de la valorisation à la tonne : 341,16 €**



2013	acier	aluminium	Plastiques	Journaux / Magazines	Gros de magasin	tétra	refus de tri
tonnes	529,46	19,2	1347	2794	2348	189,66	2782
coût de la valorisation	-87,85 €			-59,63 €	-197,86 €	-244,94 €	-341,16 €
produit de la valorisation		288,41 €	67,19 €				



## Les gravats



100 % valorisation  
matière



**GRAVATS / INERTES**

**Coût du  
traitement à  
la tonne :**

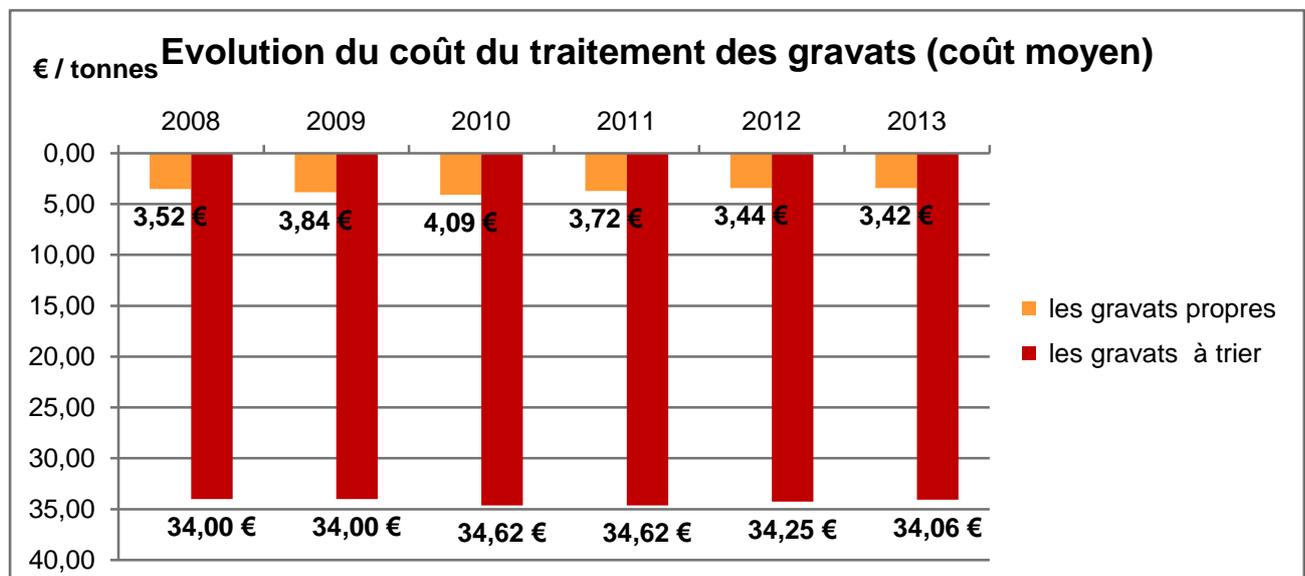
**Propres :  
3,42 €  
A trier :  
34.06 €**

**17.544 tonnes valorisées en 2013**

**12.938 de gravats dits propres  
4.606 de gravats dits à trier**

Qu'ils soient dans la catégorie dite de « gravats à trier » ou de « gravats propres », les gravats sont repris par trois sociétés : **Pigeon Granulats, Spac LTG et Cheze**. Les gravats sont recyclés pour l'essentiel dans l'industrie du BTP.

repreneurs	STAR - PIGEON GRANULATS	SPAC LTG	CHEZE	COVED	CHEZE (gravats à trier)
<b>2013</b>	<b>8202</b>	<b>903</b>	<b>2343</b>	<b>1489</b>	<b>4606</b>



Coût traitement €/ tonne	STAR - PIGEON GRANULATS	SPAC LTG	CHEZE	COVED	CHEZE (Gravats à trier)
<b>2008</b>	2,520 €	2,530 €	4,500 €		34,00 €
<b>2009</b>	2,570 €	2,570 €	4,540 €		34,00 €
<b>2010</b>	2,570 €	2,570 €	4,670 €		34,62 €
<b>2011</b>	2,820 €	2,580 €	4,740 €		34,62 €
<b>2012</b>	3,210 €	2,620 €	4,770 €		34,25 €
<b>2013</b>	3,310 €	2,650 €	4,840 €	2.26 €	34,06 €

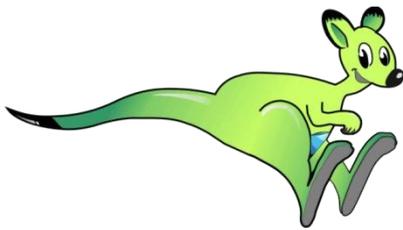
## Les métaux



**MÉTAUX**

**Produit du  
traitement à  
la tonne :**

**132,70 €**



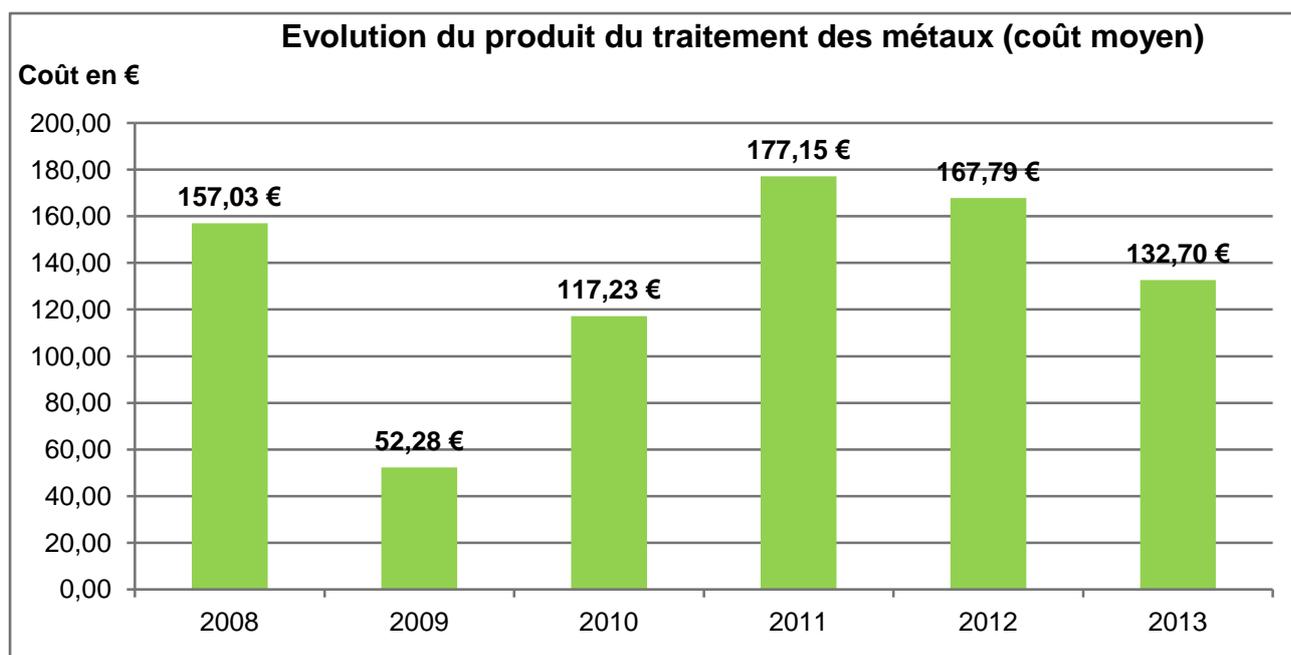
**100 % valorisation  
matière**

**2.371 tonnes valorisées en 2013**

Les métaux sont recyclés intégralement, en suivant plusieurs opérations de tri, broyage et fusion pour redevenir une matière première.

Les métaux sont repris par trois sociétés : **Quentin, SFE et Métalufer.**

Repreneurs	Quentin	SFE	Metalufer
<b>2013</b>	<b>427</b>	<b>424</b>	<b>1520</b>



Coût traitement €/tonne	Quentin	SFE	GDE	Metalufer	Menut
<b>2008</b>	159,930 €	174,310 €	148,660 €	54,310 €	146,010 €
<b>2009</b>	52,840 €	69,420 €		53,570 €	44,040 €
<b>2010</b>	116,590 €	121,280 €		116,670 €	110,440 €
<b>2011</b>	171,080 €	169,330 €		181,400 €	225,000 €
<b>2012</b>	163,730 €	176,385 €		166,076 €	
<b>2013</b>	119,970 €	145,768 €		132,620 €	

## Les ordures ménagères



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

**Coût de  
traitement à  
la tonne :**

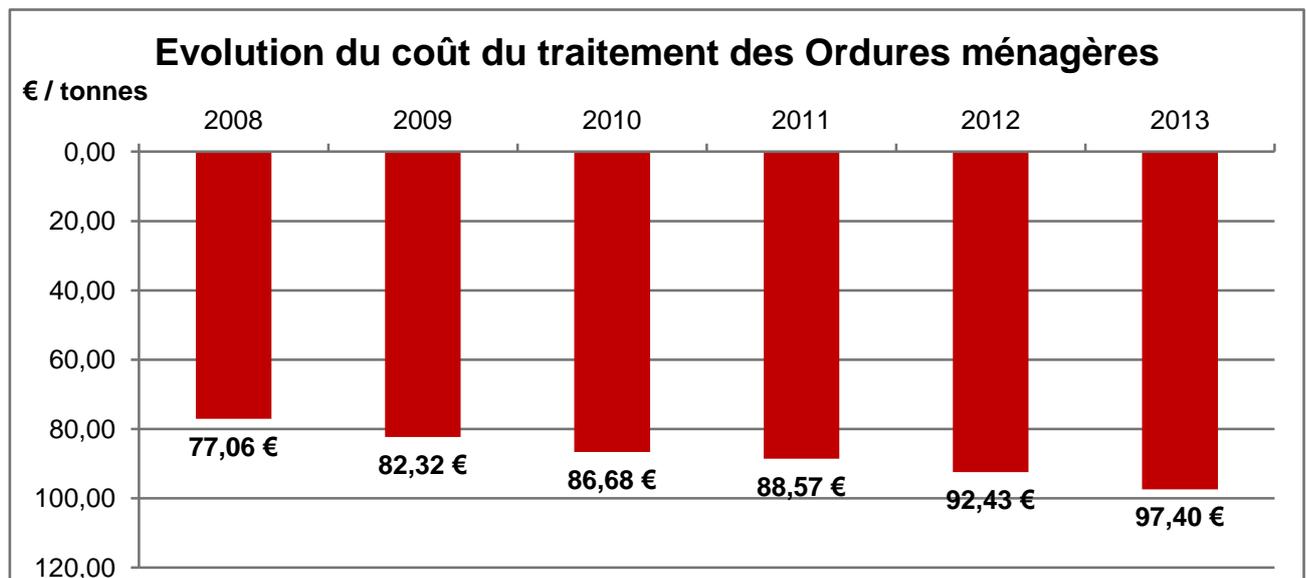
**97,30 €**

**98,6 % valorisation  
énergétique**

**1,4 % incinération**

**67.899 tonnes valorisées énergétiquement en 2013**  
**970 tonnes incinérées en 2013**

Les ordures ménagères sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Ouarville.  
Les ordures ménagères du SICTOM de la région de Châteaudun du mois de juillet ont été incinérées dans l'usine de Châteaudun.



## Les tout-venant

Le service transport du SITREVA les apporte sur le Quai de Transfert de Rambouillet où ils subissent un tri permettant d'en extraire une part valorisable (métaux, petits matériaux incinérables, cartons).

On distingue deux fractions importantes issues de ce tri :

- les parties dites "incinérables", qui sont apportées sur l'Unité de valorisation énergétique d'Ouarville,
- Les parties "non-incinérables", qui partent en enfouissement dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes situé dans les Yvelines, à Breuil-en-Vexin.



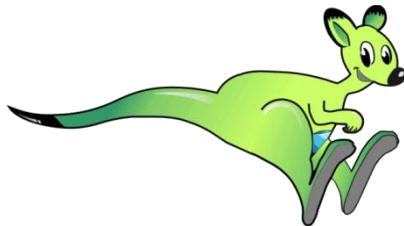
**TOUT-VENANT**

Sont également retirés les éventuels DEEE, pneus, bois ou métaux qui se trouveraient dans ces tas d'encombrants. Seule la fraction véritablement ultime (dans les conditions techniques actuelles) part en enfouissement.

**Coût du traitement à la tonne :**

**94,50 €**

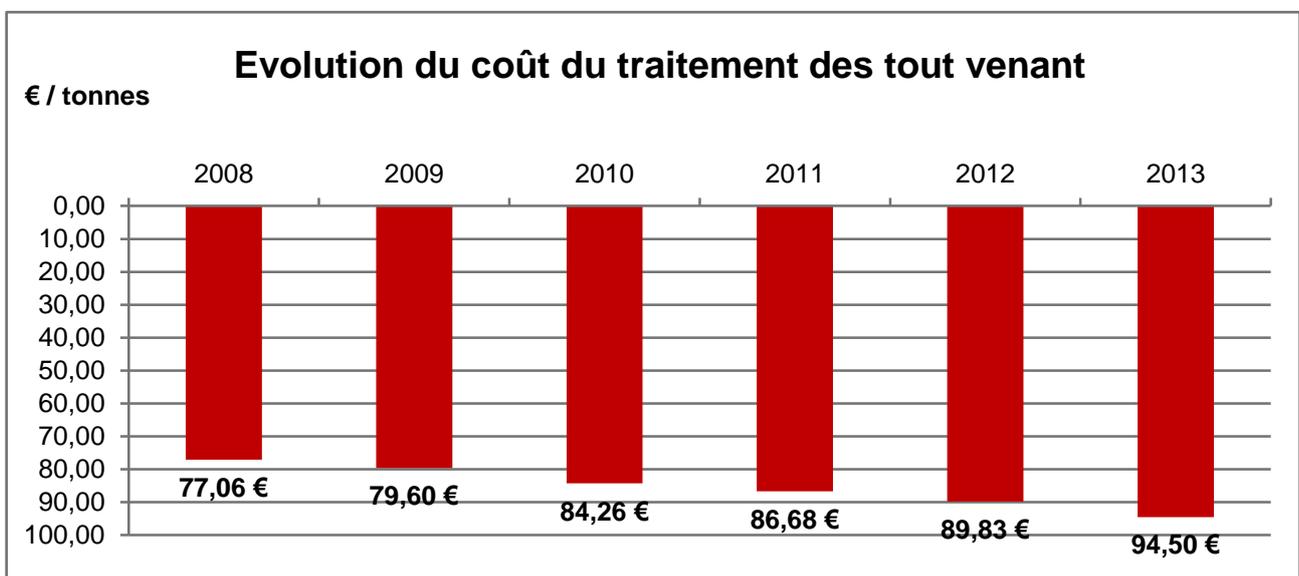
**75 % en enfouissement**



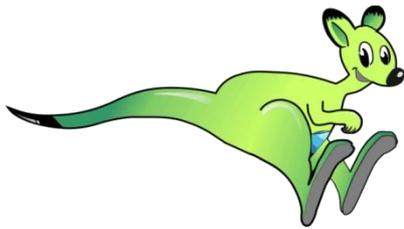
**25 % valorisation énergétique**

**19.784 tonnes ont été traitées en 2013**

- 4.596 tonnes valorisées énergétiquement
- 15.188 tonnes enfouies



## Les végétaux



**100 % valorisation  
matière**



**DÉCHETS VERTS**

**Coût du  
traitement à  
la tonne :**

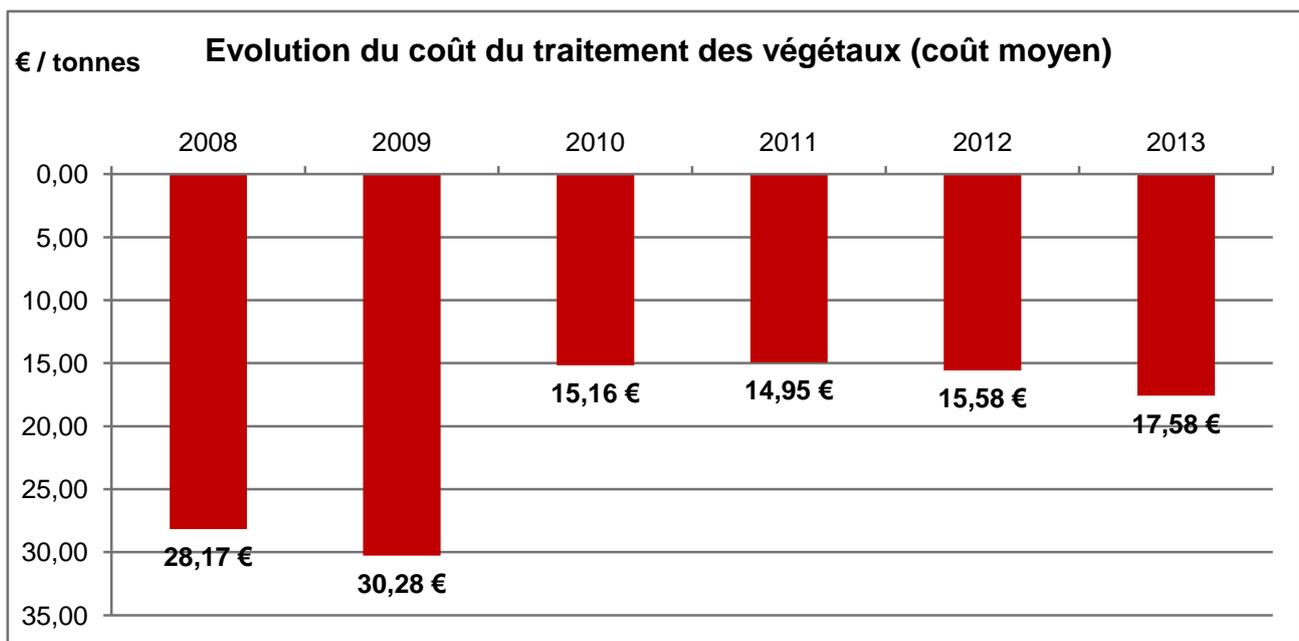
**17,58 €**

**28.985 tonnes valorisées en 2013.**

Les végétaux sont transformés en compost valorisé en agriculture en amendement organique. Leur transformation se réalise en interne sur la plateforme de compostage de Ouarville, et en externe par des prestataires.

**26.328 tonnes** ont été traitées par **4 prestataires** et **2.656 tonnes** ont été traitées par **SITREVA** sur la plate-forme de compost de Ouarville.

Repreneurs	Zymovert	Compost Sud	Valorisol	Compadrue	SEDE	DONN Vert	Coved	SITREVA
<b>2013</b>		<b>10782</b>		<b>10308</b>	<b>2988</b>	<b>118</b>	<b>2132</b>	<b>2656</b>



coût traitement € / tonne	Zymovert	Compost Sud	Valorisol	Compadru e	SEDE	DONN Vert	Coved
2008	34,020	32,170	19,900	32,640			
2009	34,300	15,000	19,900	14,000	15,000		
2010	34,320	15,010		14,030	15,020		
2011		15,250		14,330	15,430		
2012		15,970		15,030	16,100		
<b>2013</b>		<b>16,340</b>		<b>15,290</b>	<b>15,340</b>	<b>23,900</b>	<b>37,63</b>



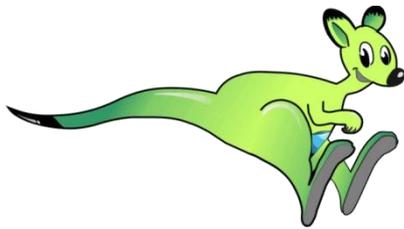
## Le verre



**VERRES**

**Produit du  
traitement à  
la tonne :**

**21,75 €**

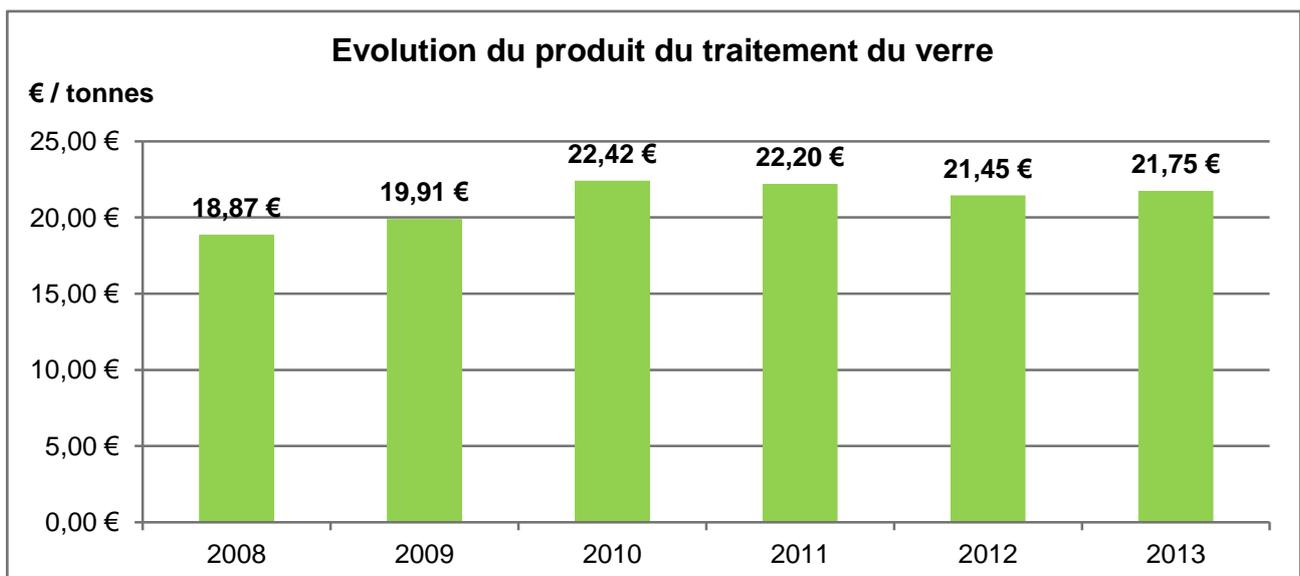


**100 % valorisation  
matière**

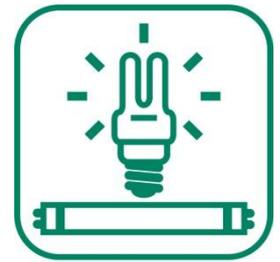
**8.571 tonnes valorisées en 2013,**

Recyclable à l'infini, le verre recyclé sert à la fabrication de nouveaux flacons et bouteilles.

La totalité du verre traité est récupérée et valorisée par **Saint-Gobain**.



## Les ampoules et néons

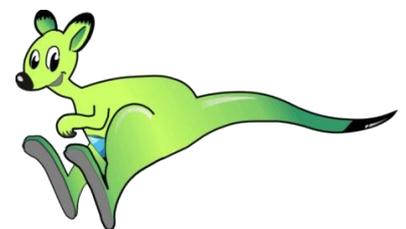


### LAMPES

Coût de  
traitement à  
la tonne :

0 €

100 % valorisation  
matière



**3,84 tonnes valorisées en 2013**

SITREVA est partenaire de l'éco-organisme **Récylum** qui a en charge la collecte des lampes usagées. Ampoules basse consommation et tubes néons fluorescents sont recyclables à plus de 90% de leur poids.

La collecte est prise en charge par l'éco-organisme qui met à disposition de SITREVA l'équipement nécessaire.

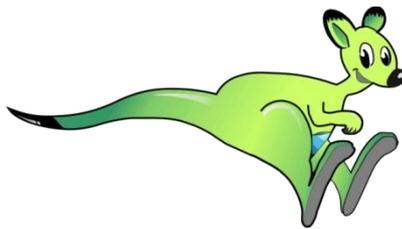
## Les batteries



**BATTERIES**

Produit du  
traitement à  
la tonne :

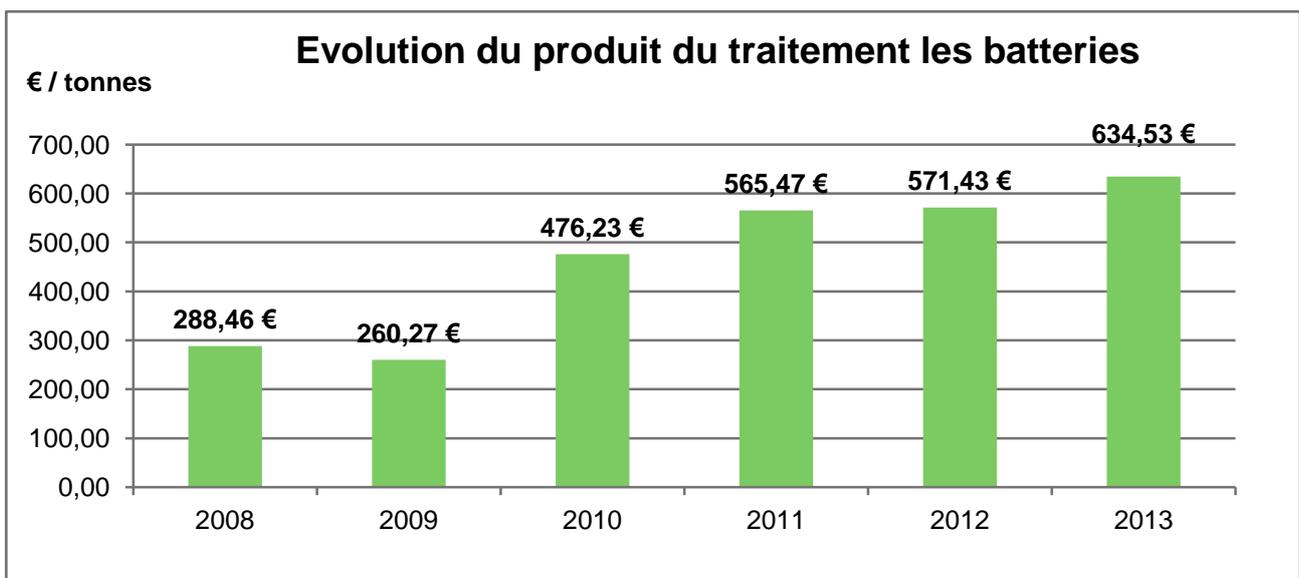
**634,53 €**



**100 % valorisation  
matière**

**70,3 tonnes valorisées en 2013**

Reprises par la société **STCM**, les batteries seront démantelées afin de permettre la récupération du plomb, du plastique et la régénération de l'électrolyte.



## Les capsules Nespresso®

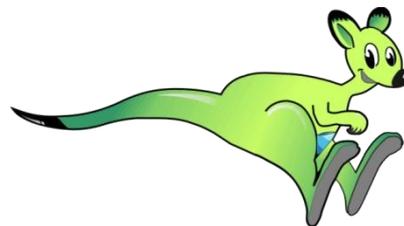


Coût de traitement à la tonne :

0 €

**10,81 tonnes valorisées en 2013**

Déchets collectés à partir de 2010, la capsule Nespresso® est récupérée par le groupe **Nestlé**. L'aluminium et le marc de café sont séparés, trouvant chacun leur filière de recyclage.



**100 % valorisation matière**

## Les cartouches d'encre

**1,71 tonnes valorisées en 2013**

Les cartouches sont collectées en déchèteries par la société **COLLECTOR** qui met à disposition des bacs de collecte.

Usagées, vides ou périmées, toutes les cartouches d'encre et toner en fin de vie doivent être recyclées. Elles sont ensuite reconditionnées et remises sur le marché.



**CARTOUCHES ENCRE**

Coût de traitement à la tonne :

0 €

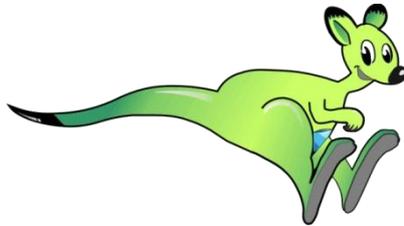
## Les extincteurs



**EXTINCTEURS**

**Coût de traitement à l'unité :**

**5,10 €**



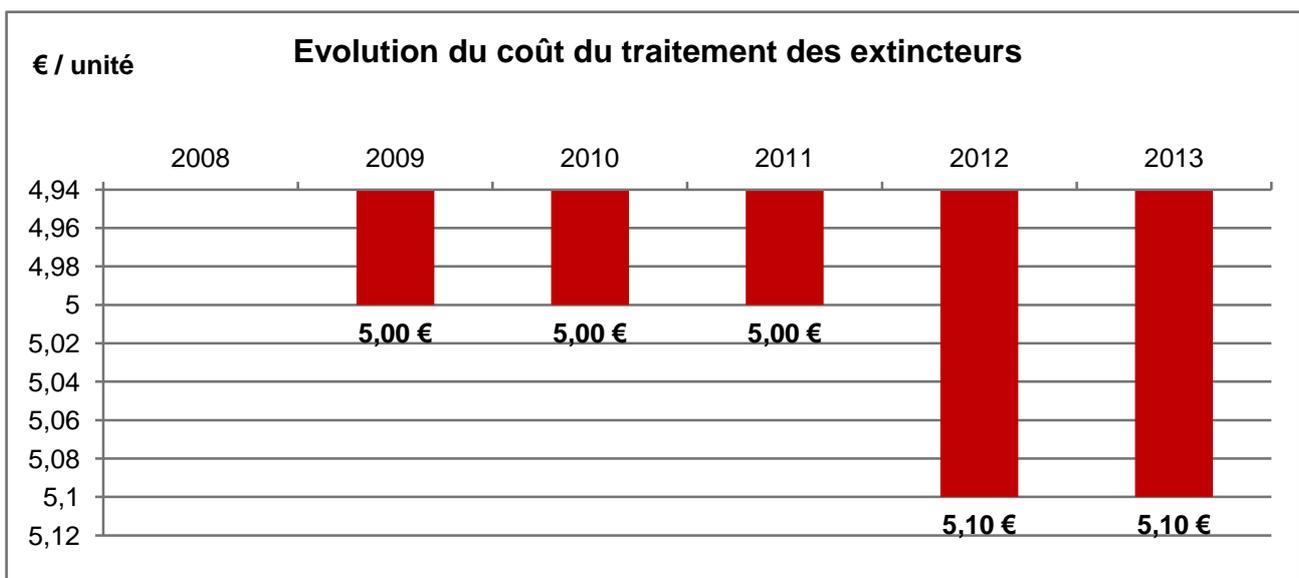
**100 % valorisation matière**

**1407 unités valorisées en 2013.**

Un extincteur est un **déchet dangereux**. Il fait partie de la famille des « corps creux sous pression vides ou pleins » comme les bouteilles de gaz et doit donc être traité par une filière spécifique.

La société **Eurofeu** reprend les extincteurs

A partir de 2013, les enlèvements sont comptés en unités



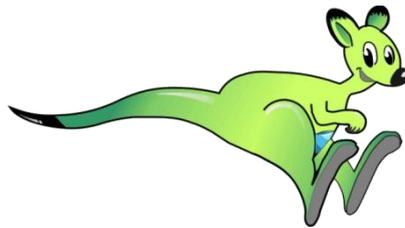
## Les huiles de vidanges



**HUILES DE VIDANGE**

Coût de  
traitement à  
la tonne :

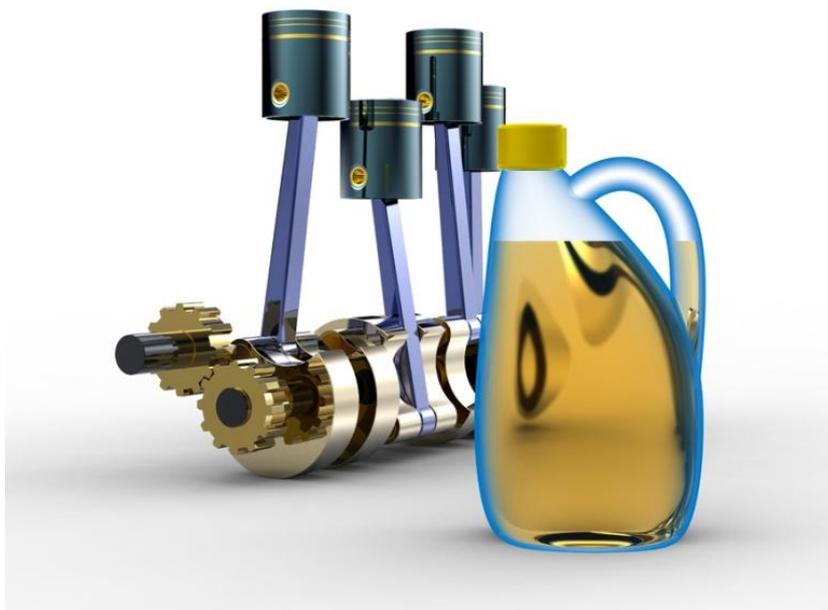
0 €



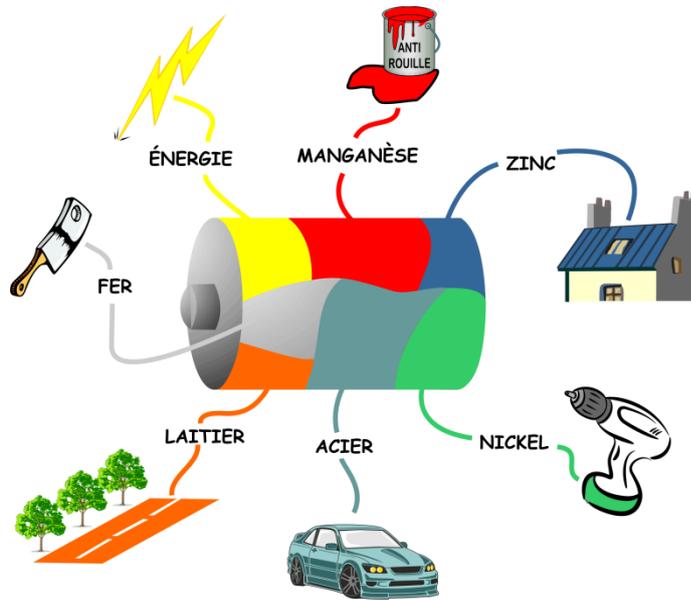
**100 % valorisation  
matière**

**78,84 tonnes valorisées en 2013**

Reprises par la société **SEVIA**, les huiles de vidanges seront régénérées.



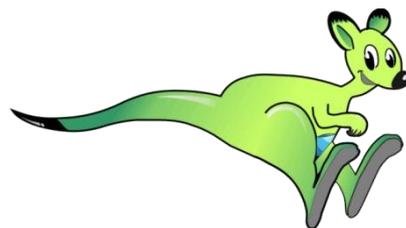
## Les piles



### PILES ET ACCUMULATEURS

Coût de  
traitement à  
la tonne :

0 €



100 % valorisation  
matière

**17,36 tonnes valorisées en 2013**

**COREPILE**, éco-organisme partenaire de SITREVA collecte les piles dans les déchèteries en mettant à disposition des fûts de stockage.

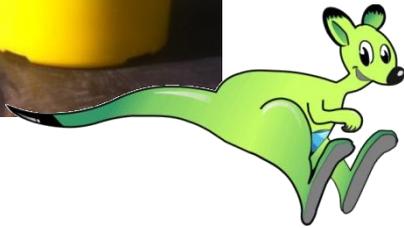
Toutes les piles et accumulateurs se recyclent.

Avec 1000 kg de piles, on obtient :

- 350 kilos de ferromanganèse
- 280 kilos d'oxyde de zinc
- 190 kilos de laitier (Valorisé comme matière minérale : fabrication de laine de roche, matériau de remblai)



## Les piquants



**100 % valorisation  
matière**



**DÉCHETS D'ACTIVITÉS  
DE SOINS À RISQUES**

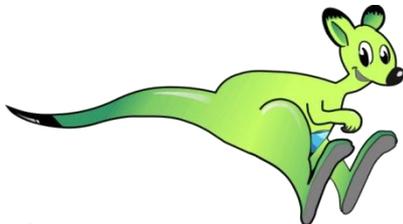
**Coût de  
traitement à  
la tonne :**

**0 €**

**0,5 tonnes valorisées en 2013,**

En septembre 2013, SITREVA a adhéré à l'éco-organisme **DASTRI** en charge de la collecte et de l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Des petits conteneurs jaunes à couvercle vert sont mis à disposition pour récupérer les déchets des patients en auto-traitement.



**100 % valorisation  
matière**

## Les Radiographies

**1,6 tonnes valorisées en 2013**



**RADIOGRAPHIES**

L'argent contenu dans les radiographies argentiques est récupéré en les broyant dans une solution active. Elles sont ensuite électrolysées. L'argent est acheminé vers un fondeur affineur.

Le recyclage d'une tonne de clichés permet de récupérer 10 kg d'argent.

La technologie numérique étant de plus en plus utilisée, ce tonnage est naturellement amené à diminuer.

**Coût de  
traitement à  
la tonne :**

**0 €**

## Les textiles

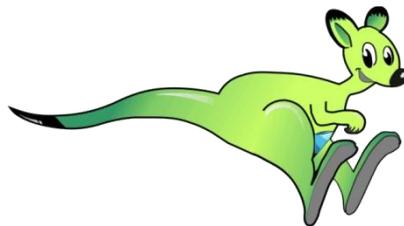


**TEXTILES**

**Coût de traitement à la tonne :**

**0 €**

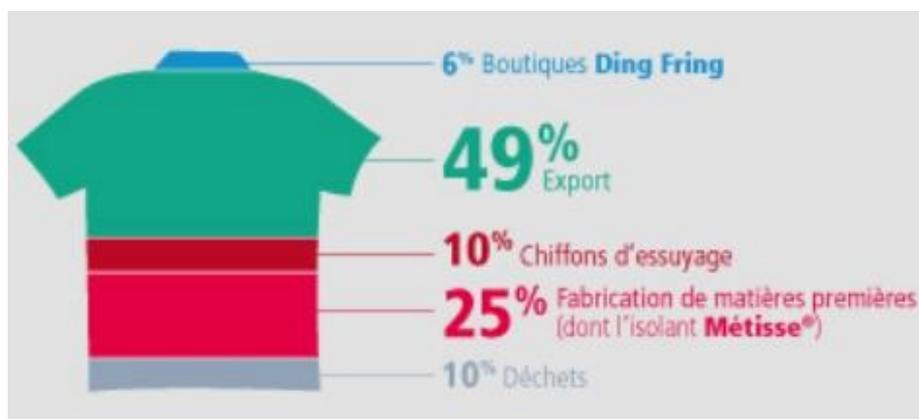
**100 % valorisation matière**



**139 tonnes valorisées en 2013**

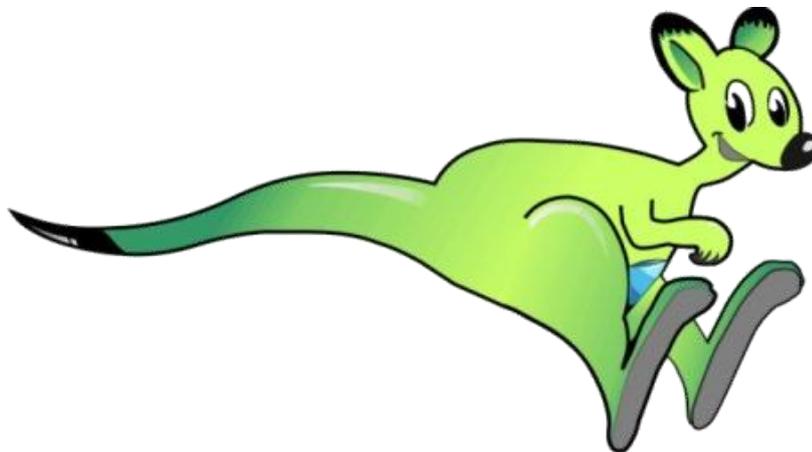
Le **RELAIS** met à disposition sur les déchèteries des bornes d'apport pour les textiles.

Le **RELAIS** maîtrise toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage.



## Trigourou vous donne rendez-vous sur Internet

[www.facebook.com/sitreva](http://www.facebook.com/sitreva)  
[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)



## GLOSSAIRE

### Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

### CET

Centre d'Enfouissement Technique (voir décharge et CSDU)

### Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

### Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

### Collectivités Locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion au moins partielle.

### Communauté de communes

E.P.C.I. (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

### Compost

Produits d'une qualité donnée issus de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisables comme amendement organique.

### Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

### CSDU

Centre de Stockage des Déchets Ultimes. (Anciennement décharge et CET)

Il existe trois types de CSDU : CSDU 1 (déchets industriels dangereux); CSDU 2 (déchets ménagers et assimilés) ; CSDU 3 (déchets dits inertes). Le centre de stockage est composé d'alvéoles entourées de digues étanches. L'étanchéité est assurée par superposition d'une géo membrane en mélange de fibres textiles en PEHD et de matériaux drainant. La durée d'exploitation est en général de vingt ans.

### Déchets

Un déchet est " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur

destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

### **Déchèterie**

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, monstres, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

### **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variées et sont détenus par de nombreux détenteurs dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

*La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).*

### **Déchets d'emballage ménagers**

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

### **Déchets ultimes**

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

### **Déchets Verts**

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

### **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)**

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (*sauf le papier des imprimantes*). Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique).

### **DIB (Déchets Industriels Banals)**

Déchets Industriels Banals. Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie, les déchets issus du commerce et de l'artisanat, ainsi que les « assimilables ».

## **Emballages ménagers**

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

## **Encombrants (voir Tout-venant)**

## **Filière (Industrie)**

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

## **Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)**

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

## **PEHD ( PolyEthylène Haute Densité)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, ... . Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

## **PET (PolyEthylène Téréphtalate)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

## **Plastiques**

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en oeuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc.

## **Récupération**

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

## **Recyclage**

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

## **Réemploi**

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

## **Taux de refus**

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

## **TGAP**

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

### **Tout-venant**

Déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, les encombrants nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés ; des déblais ; des gravats.

### **Traitement**

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

### **Valorisation**

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

### **Valorisation énergétique**

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

### **Valorisation matière = recyclage**

## SITREVA

19 rue Gustave Eiffel  
ZA du Bel Air  
78120 Rambouillet

01 34 57 12 20

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

[www.facebook.com/sitreva](https://www.facebook.com/sitreva)